L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1367 - VENDREDI 1er AVRIL 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Mise à l'herbe

La nouvelle donne climatique



L'incertitude climatique marque ces dernières années et bouleverse les habitudes en matière de mise à l'herbe et de récolte des fourrages. Trop sec, trop chaud, trop pluvieux, une pousse de printemps plus limitée... L'excès - ou le manque - est la marque de la «*volatilité*» du climat. Pratiques et outils doivent s'adapter pour faire face, avec en filigrane la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire. Cultiver ses herbages avec autant de soin qu'on cultive un champ de blé... C'est un impératif quand on veut faire d'une pierre deux coups : améliorer la performance économique de son élevage et assurer une production fourragère de qualité, gage de performances zootechniques.

Pages19 - 22

En direct de la MSA

Encartés avec cette édition: BSA (Partiel; Yonne - Côte d'Or) - AMAZONE

Côte d'Or

› **Établissements scolaires**

Une très belle fréquentation



Nièvre

› **Rallye reproduction**

26% de taux de renouvellement des génisses



Yonne

› **MFR de l'Yonne**

Quel financement pour demain ?







Sommaire

Côte d'Or
04 • MAEC végétales, un scandale !
05 • Établissements scolaires : Une très belle fréquentation
06 • Aropa 21 : Retraités mais pas passifs
07 • Circuits courts : «Passer à la vitesse supérieure»

Nièvre
08 • ITV : Une agricultrice présidente du GDA Bourgogne nivernaise
09 • Rallye reproduction : 26% de taux de renouvellement des génisses
10 • Syndical : Besoin de perspectives

Yonne
11 • Bac de la plaine du Saulce : De la luzerne pour la qualité de l'eau
12 • Agriculture biologique : Une exploitation engagée depuis 15 ans
13 • Jardins de la Croisière : Un travail de qualité qui paye
14 • MFR de l'Yonne : Quels financements pour demain?

Bourgogne et ailleurs
15 • Aires urbaines BFC : Des axes de développement mais pas de métropole régionale
16 • Société : changement d'époque pour les notaires
17 • Grands jours de Bourgogne : Une édition 2016 qualitative
18 • L'agriculture, une chance pour l'emploi
19-22 • En direct de la MSA

Dossier
23-27 • Spécial Mise à l'herbe

Filières Cultures
28 • Protéagineux : Le Soja, une culture qui monte
29 • Colza : Une mobilisation pour sortir d'une mauvaise passe

Infos Services
30-31 • Marchés
32-34 • Petites annonces
35-37 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

MSA

Toujours moins d'exploitants agricoles en 2015

Selon la MSA, la baisse du nombre de chefs d'exploitation a progressé en 2015. Une évolution à mettre en parallèle avec la crise agricole qui a frappé la plupart des productions.

Au 1er janvier 2015, la MSA dénombrait 467 591 chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en France métropolitaine, soit une baisse de 1,3 % par rapport au 1er janvier 2014. Ce repli, légèrement supérieur à celui observé depuis 2012, est exclusivement imputable à la diminution des effectifs des exploitants agricoles, la population des chefs d'entreprise agricole progressant de +0,3 % en 2015. Outre les chefs, le régime des non-salariés agricoles comprend 33 450 collaborateurs d'exploitation agricole, en recul de 7 % sur l'année précédente, ainsi que 3 630 aides familiaux, une catégorie qui a diminué de 11,5 % et qui est quasiment en train de s'éteindre.

Secteur par secteur, ce sont les filières laitières (-2,5 %) et les cultures spécialisées (-2,6 %) qui sont le plus touchées par la baisse des effectifs. Viennent ensuite l'élevage hors sol (-1,6 %), puis la viticulture (-1,3 %) et l'élevage à finalité viande bovine (-1,3 %). La polyculture associée à l'élevage et les cultures céréalières et industrielles résistent davantage : les effectifs de chefs d'exploitation diminuent plus modérément (- 0,7 % et - 0,9 %). En résumé, selon les statistiques MSA, 20,6 % des chefs, soit 96 400 individus, pratiquaient l'élevage laitier en 2015, 17,7 % (82 600 personnes) cultivaient des céréales et autres plantes industrielles, 11,9 % élevaient des bovins viande (55 800 personnes). S'ajoutaient à ceux-ci 48 500 chefs viticulteurs (10,4 %), et 45 250 polyculteurs-éleveurs (9,7 %).En 2015, 17 875 nouveaux cotisants ont fait leur entrée au régime des non-salariés agricoles en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles. Alors que 24 146 personnes l'ont quitté. Soit un taux de remplacement des départs de 74 %, en repli par rapport aux années précédentes

Agriculture plurielle et collective.

En 2015, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles s'est établi à 48,9 ans, en légère hausse par rapport à 2014, aussi bien pour les hommes (48 ans) que pour les femmes (51,6 ans). La pluriactivité des chefs d'exploitation se développe (+0,3 point). Elle touche désormais 16 % des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles. Cette accélération met en exergue la recherche accrue d'une autre source de revenu pour suppléer à celui de l'exploitation. En outre, en 2015, 56,2 % des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles exerçaient leur activité dans un cadre sociétaire, ce qui représente 262 960 associés dans 171 260 exploitations/entreprises. Une évolution en constant progrès chaque année.

COMMUNIQUÉ FRSEA

▸PRI info

Côte d'Or Le Point Info Transmission Association vous accompagne
Le Point Info Transmission Association est l'un des premiers contacts à avoir pour préparer son projet de transmission, cessation et recherche d'associé. Il possible de prendre rendez vous sans aucun engagement par la suite et permet de lister les principales étapes, les interlocuteurs et le planning de votre projet. Parce que c'est une étape clé dans la carrière d'un exploitant, il est nécessaire d'anticiper 5 à 10 avant l'arrêt d'activité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54

Nièvre Pour vous aider à travailler en société
L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle MARTIN ou Anne Marie SENNEPIN (Chambre d'Agriculture) au 03.86.93.40.38

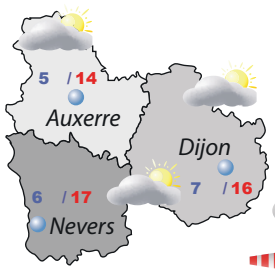
Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc ABONNET, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03.86.94.21.95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 1er avril au 10 avril 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 1er Avril

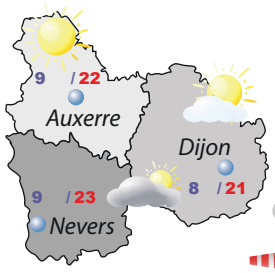


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Est-Nord-Est 30 km/h

St Hugues
Soleil : 07:24 - 20:16
Lune : 03:40 - 13:20

Samedi 2 Avril

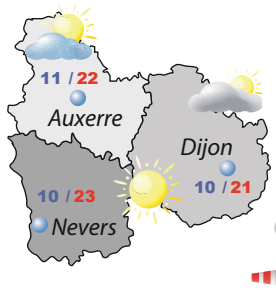


Éclaircies
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages localement.

T° mini : 7 à 9 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Sud 20 km/h

Ste Sandrine
Soleil : 07:22 - 20:18
Lune : 04:24 - 14:23

Dimanche 3 Avril



Beau temps
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce, avec quelques nuages par endroits. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Sud 20 km/h

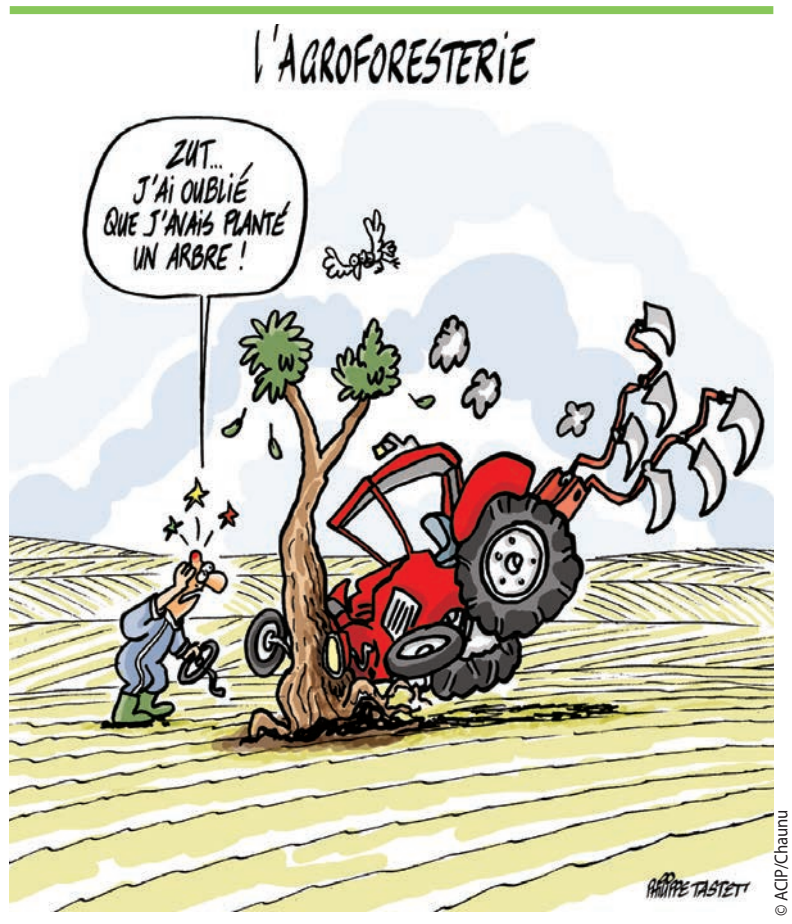
St Richard
Soleil : 07:21 - 20:19
Lune : 05:04 - 15:32

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 au Mercredi 6 Avril :
De belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord à 30 km/h
T° mini. : 4 à 14 °C T° maxi. : 19 à 21 °C

Jeudi 7 au Dimanche 10 Avril :
Le soleil sera présent jeudi et vendredi. Des averses sont attendues pour ce week-end.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 2 à 6 °C T° maxi. : 13 à 15 °C

clin d'œil



© ACIP/Chaunu

Conjoncture

L'économie française va mieux mais...

L'Insee vient de publier sa première note de conjoncture pour l'année 2016. Certains espoirs sont permis au premier semestre. Tour d'horizon entre dynamique intérieure et contraintes extérieures.



Réussir/gutner archives

En ce début d'année 2016, la croissance française semble s'affirmer. On comptera encore sur la consommation pour soutenir l'économie. D'un point de vue global, les économies émergentes continuent d'inquiéter.

Sous l'intitulé *«Inflation nulle, pouvoir d'achat dynamique»*, l'Insee a publié, le 17 mars, sa première note de conjoncture de l'année 2016. Si plusieurs bons points et bonnes tendances émergent ou se confirment par rapport à la note de décembre 2015, il convient de rester prudent et d'avoir bien présent à l'esprit un certain nombre de facteurs qui peuvent peser négativement.

Positif

Pour la France, le début de l'année, et il devrait en être ainsi pour l'ensemble du premier semestre, est plutôt positif. Les attentats meurtriers de Paris en novembre 2015 avaient perturbé le cycle économique. *«Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, et, à l'exception des postes les plus affectés par les attentats pour lesquels le redressement serait progressif, la consommation des ménages rebondirait nettement. Elle serait portée par un pouvoir d'achat de nouveau en hausse, car les revenus d'activité resteraient dynamiques»* peut-on lire en introduction de ce document. De plus, l'inflation, déjà à un niveau très bas, le reste en raison la nouvelle reculade des prix des matières premières en général et du pétrole en particulier.

Un autre indicateur de tendance fait croire à une amélioration de la situation économique du pays: les dépenses d'investissement en logement. Ces dernières, tout en dégradation ces deux dernières années, continuent de baisser mais à un rythme moindre. Côté des entreprises, plusieurs signaux positifs sont également constatés: le taux de marge des entreprises, déjà fortement redressé en 2015, reviendrait dans les zones de celui d'avant crise. En clair, les entreprises tricolores renforcent leur capacité à autofinancer leurs investissements. Et le financement externe (emprunt auprès des banques) reste *«facile»*, la politique monétaire de la Banque centrale européenne conservant à un niveau très bas les taux d'intérêts.

Au final, on se retrouve avec une économie française qui pourrait afficher +1,1% de croissance pour ces six premiers mis de l'année, soit autant que pour toute l'année 2015. Sauf énorme catastrophe, le +1,5% comme objectif de progression fixé par le gouvernement pour l'ensemble de l'année devrait être atteint. Même si l'on peut discuter de la nature des mesures prises par le gouvernement pour améliorer la situation de l'emploi en France, une autre bonne nouvelle émerge : l'emploi s'améliore. Les emplois marchands continueraient sur le même rythme qu'en 2015 et l'emploi total progresserait plus vite que la population active. En clair, cela implique une baisse mécanique du taux de chômage, sans toutefois chanter cocorico (on a vu des chiffres particulièrement mauvais dans ce domaine en février), à 10,2 pour l'ensemble de la France fin juin 2016. C'est notamment les mesures liées à la baisse du coût du travail qui pèserait favorablement sur cet indicateur.

Alimentation

Les prix à la consommation dans l'alimentation feraient preuve de stabilité au cours de ce premier semestre, après avoir progressé en moyenne de 0,5% en 2015. C'est particulièrement vrai pour les produits frais. Les conditions météos clémentes pour la production fin 2015 ont joué un rôle dans cet état de fait. *«Les prix des produits alimentaires (hors produits frais) seraient freinés par les baisses de prix de nombreux produits : ceux des viandes, en particulier, suivraient en partie les baisses des cotations nationales. En outre, dans un contexte de «guerre des prix» des grandes surfaces, la dépréciation passée de l'euro ne se diffuserait que légèrement aux prix de ces produits»* écrivent les spécialistes de l'Insee.

Côté consommation même, on assisterait à un rebond net pendant ce premier semestre (+0,8% et +0,4%, soit +1,2% au total) contre des hausses inférieures à 1% les deux années précédentes. Dans ce contexte, la consommation de produits alimentaires augmenterait de 0,5% de janvier à mars et de +0,2% d'avril à juin, un rythme inférieur à la moyenne globale mais plus soutenu qu'aux deux premiers trimestres comparables de 2014 et sensiblement identique à ceux de 2015.

Contexte et freins

Le contexte international jouera un rôle important sur la bonne santé de l'économie nationale durant ce premier semestre. *«Début 2016, le climat des affaires mondial s'est altéré. La croissance resterait modérée aux États-Unis et au Royaume-Uni, au regard du rythme atteint jusque mi-2015, car la demande des entreprises est en nette baisse de régime. Dans la zone euro, l'activité retrouverait un peu de tonus avec l'accélération de la consommation et la reprise de l'investissement, mais le commerce extérieur pèserait sur la croissance»* note l'Insee.

Autre donnée non négligeable, les économies des pays émergents : une fois de plus, elles manquent à l'appel et leur croissance n'est pas attendue en accélération pour ces six premiers mois. Au mieux, elles maintiennent leur rythme actuel - par exemple en Chine mais grâce à des mesures intérieures de stimulation fiscale. Pour le Brésil et la Russie, c'est toujours l'heure de la récession.

Pour ce qui concerne la zone euro, à part l'Espagne qui continue sur un bon rythme, les autres grandes économies voient leur écart de croissance se resserrer. Ce qui signifie que l'Allemagne a moins le vent en poupe même si le rythme actuel de progression de son PIB reste supérieur à celui constaté en moyenne sur le long terme. Dans les pays à économie avancée, le pouvoir d'achat progresserait sur la période considérée mais il faudra attendre pour analyser l'effet de cette bonne nouvelle.

Matières premières

Seul critère qui reste stable, la continuité de la faiblesse des cours des matières premières industrielles (caoutchouc, cuivre, aluminium, plomb, nickel...) et de ceux du pétrole. En moyenne, le baril qui affichait 45 dollars en fin d'année 2015 a poursuivi sa descente aux alentours de 40 dollars. Tout indique que ce cours pourrait rester sur cette ligne-là au cours du premier semestre. Pour la France, la baisse des cours de l'or noir représente une économie de 23 milliards d'euros en 2015 par rapport à 2013.

Il faudra donc gérer des mouvements contraires pour l'ensemble des forces économiques du pays. D'un côté, une demande intérieure plutôt dynamique, de l'autre des économies tiers à plusieurs facettes.

THIERRY MICHEL

Focus

Et l'Iran dans tout ça ?

Avec la fin des sanctions économiques contre l'Iran, un double phénomène apparaît. D'une part, son retour sur le marché export du pétrole ne contribuera pas à un raffermissement des prix du brut. Ce qui est globalement une bonne nouvelle pour les consommateurs intermédiaires et finaux de la plupart des économies avancées, dont la France. D'autre part, les marchés se rouvrent pour les exportations européennes en direction de ce pays. À titre d'exemple, la France pourrait retrouver des opportunités commerciales avec l'Iran notamment dans le domaine de l'aéronautique et de l'automobile. Des contrats ont déjà été signés dans ce sens. Si la France arrivait à retrouver le même niveau d'exportations vers l'Iran qu'avant les sanctions, cela signifierait + 0,05% de croissance en plus pour l'économie de l'Hexagone. Il demeure que l'Allemagne reste le premier partenaire commercial européen de l'Iran, notamment dans le secteur de la machine-outil mais aussi des produits alimentaires.

T. M.



▸ Agenda

09/04 Le Trait Auxois en assemblée

L'union nationale du Cheval de Trait Auxois se réunit en assemblée générale samedi 9 avril à partir de 10 heures au CFPPA de Beaune. Au programme notamment : le calendrier des manifestations en concours de l'année en cours.

08-04 Journée annuelle des Cuma

L'antenne Côte d'Or de la Fédération Cuma Bourgogne se réunira vendredi 8 avril à la salle polyvalente de Barges. Le thème de cette journée annuelle sera l'optimisation technique et économique des chantiers de semis. Au programme à 9 heures : bilan des activités, 10 heures : résultats d'essais comparatifs de 11 semoirs TCS et semis direct réalisés dans l'Yonne, résultats de l'étude sur l'optimisation des chantiers de semis réalisée en Bourgogne, 11h30 : présentation par les concessionnaires des nouveautés en semis et semis simplifié, 12h30 : repas buffet.

16-17/04 Marché fermier à Beaune

Le réseau de producteurs fermiers de Bienvenue à la ferme organise un marché aux halles de Beaune samedi 16 avril de 17 heures à 21 heures et dimanche 17 avril de 9 heures à 18 heures. L'entrée sera gratuite. Les animations seront nombreuses à l'occasion de cette septième édition. Plusieurs éleveurs amèneront des animaux.

Point de vue

MAEC végétales, un scandale !

Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21 livre son point de vue sur la part budgétaire allouée aux productions végétales et notamment aux MAEC.

Sur une maquette financière de la région Bourgogne de 556 millions d'euros au titre du second pilier, seuls 4 millions d'euros reviendront aux producteurs céréaliers avec, en plus, un cahier des charges inbuvable. Les promesses de Stéphane le Foll tenues à l'Hôtel de la Région puis à Hauteville-lès-Dijon devant le préfet, le Draaf et les responsables agricoles semblent bien loin. Rappelons que notre ministre nous avait annoncé que tous les céréaliers pourraient souscrire une MAE sur leur exploitation et qu'il réabonderait le budget si celui-ci était insuffisant. Que nenni ! Faisons les calculs : 14 000 euros sur 5 ans donnent 70 000 euros. Si l'on divise 4 millions par 70 000, nous arrivons à 57. Seules 57 exploitations céréalières de la région Bourgogne peuvent donc souscrire une MAE à la vue du budget ! Une honte ! Ce n'est pas avec cela que nous améliorerons les bonnes pratiques agro-environnementales. Alors il va falloir cibler. Mais ne comptez pas sur la profession agricole pour cibler. La FDEA de Côte d'or demande à tous les céréaliers du département de souscrire et de s'engager sur une MAE !

Que Stéphane Le Foll tienne ses promesses et ses engagements en envoyant la monnaie. Depuis 2008, nos exploitations céréalières subissent une réduction drastique de leurs soutiens, une véritable spoliation ! Nous sommes sans cesse les victimes de la Pac au profit d'autres. Il faut ramener de l'argent sur nos zones, le ministre s'y était engagé, maintenant il faut assumer. Dans le courant de l'année, nous allons rouvrir le dossier des zones défavorisées simples, je ne vois pas pourquoi les exploitations céréalières à faibles potentiels ne pourraient pas en bénéficier ! Leur handicap est aussi important que les exploitations d'élevage ! On ne peut pas subir une baisse des aides tel que nous la subissons, ni nous obliger à réduire l'emploi des produits phytosanitaires de 20% dans le cadre d'Écophyto 2, ni nous imposer un inventaire de contraintes à la Prévert, sans aucune compensation. La coupe est pleine. Il faut obtenir la réouverture du dossier



de la Pac en 2017 pour améliorer la situation des exploitations agricoles céréalières situées en zones intermédiaires, que cela plaise ou non à certains responsables de l'élevage du Massif central et des zones de montagnes.

Fabrice Faivre,
président de la FDSEA 21

Indemnisation de dégâts de gibier

La réglementation clarifiée !

Depuis l'application de la nouvelle réglementation sur l'indemnisation des dégâts de gibier, le réseau FNSEA se mobilise pour que les règles applicables soient conformes à l'esprit de la réglementation. Ainsi, la Commission Nationale d'Indemnisation a clarifié différents points, notamment sur le seuil d'éligibilité.

Les dégâts sont éligibles à indemnisation si :
leur surface représente plus de 3 % de la surface de la parcelle culturale
OU
si leur montant représente plus de 230 € pour les cultures et 100 € pour les prairies (il n'y a plus de condition de cumul de parcelles pour les prairies).
Ces seuils (en surface ou montant) s'appliquent tant pour les remises en état ou resemis que pour les pertes de récoltes. Le seuil en € est examiné en cumulant travaux de remise en état et perte de récolte.
Remarques : pour les remises en état, la surface prise en compte pour l'examen des 3% est la surface concernée par les travaux de remises en état (= surface travaillée par l'agriculteur qui sert de base de calcul à l'indemnisation).
Attention à bien vérifier le franchissement de ces seuils avant toute demande d'indemnisation définitive (confirmation de réalisation de travaux ou demande d'expertise définitive).
La réglementation prévoit également que les frais d'estimation puissent être mis à la charge de l'exploitant :
Pour moitié, si les quantités déclarées détruites par l'exploitant sont plus de 5 fois supérieures aux dommages réels (= quantité définie lors de l'estimation des dégâts) ;
En totalité, si les quantités déclarées détruites par l'exploitant sont plus de 10 fois supérieures aux dommages réels.
La réglementation nous impose donc de déclarer les dégâts au plus juste lors de la déclaration définitive (= pertes en quintaux pour les prairies, ou pour les cultures sur la déclaration définitive).
Pour toutes questions, contactez le service Dégâts de gibier de la FDSEA21.

FDSEA21 - SG



Groupements d'employeurs Le GEIQ, une alternative pour l'embauche d'un apprenti

Le Groupement d'employeurs GEIQ Agri 21 (statut associatif) a pour vocation de recruter et former des jeunes et des demandeurs d'emplois aux métiers de l'agriculture et de la viticulture. Ainsi il sélectionne, recrute et met à disposition de ses adhérents des salariés en contrat d'alternance. Pour une exploitation ou un domaine qui souhaite embaucher un apprenti, le GEIQ Agri 21 représente une alternative intéressante. Le GEIQ est l'employeur de l'apprenti et se charge ainsi de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat Cerfa, bulletins de salaires, dérogations...). En parallèle il accompagne ses adhérents afin qu'ils soient en conformité avec à leurs obligations d'employeurs (affichage obligatoire, durée du travail...) et intervient en tant que médiateur en cas de conflit entre l'adhérent et l'apprenti. Le groupement d'employeurs permet également de partager le temps de travail d'un apprenti entre plusieurs exploitations pour permettre à chacun d'en bénéficier quand il en a vraiment besoin. Un même apprenti peut ainsi être mis à disposition d'un céréalier et d'un éleveur selon leurs besoins liés aux saisons. Les adhérents sont facturés mensuellement des heures de mise à disposition et de formation selon leur utilisation. Les aides perçues dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sont déduites du coût de mise à disposition ce qui permet aux adhérents de ne pas en perdre le bénéfice. Si vous souhaitez vous simplifier l'apprentissage en 2016, contactez le GEIQ Agri 21 au 03.80.68.67.68 ou par mail : geagricoles21@gmail.com

Établissements scolaires

Une très belle fréquentation

Les portes ouvertes des dernières semaines ont enregistré une affluence très intéressante. Retour sur l'évènement dans différentes écoles du département.



Un marché de producteurs était organisé à la MFR de Quetigny.

L'enseignement agricole de Côte d'Or peut se réjouir de ses journées portes ouvertes des 12 et 19 mars. Du beau monde a répondu présent pour ces moments si importants dans la vie des établissements. Les visiteurs ont pu découvrir les structures de leur choix, rencontré les équipes éducatives et demandé des dossiers d'inscription pour la prochaine rentrée. Preuve du succès rencontré : pas moins de 120 familles se sont déplacées à la porte ouverte du Legta la Barotte, près de Châtillon-sur-Seine. *«C'est 15% de plus qu'en 2015. Les efforts de communication commencent à porter leurs fruits et l'image de La Barotte évolue très positivement»* se réjouit le directeur Jean-Philippe Lachaize. Toutes les filières de l'établissement étaient sollicitées. La nouvelle salle de simulateurs de conduite d'engins, unique en France, a constitué un pôle d'attraction très important. L'établissement organisera une nouvelle manifestation samedi 21 mai avec une dimension plus équine. Un concours de saut d'obstacles se tiendra le lendemain.

A Liernais et Semur

La journée du 19 mars a été également très satisfaisante à Liernais, où la maison familiale rurale a reçu une trentaine de *«nouvelles»* familles : une affluence dix fois plus importante qu'en 2013, édition qui n'avait attiré que trois familles... La grande nouveauté cette année était la présentation du nouveau BTS Acse, formation qui sera proposée dès la prochaine rentrée sur le second site de l'établissement, à Pouilly-en-Auxois. *«Avec notre Bac pro agroéquipement, cela nous permet de proposer un cursus complet de la classe de Quatrième au BTS»* commente le directeur Alain Banon. La MFR de Semur-en-Auxois a elle aussi connu une belle fréquentation avec plus de 90 familles. *«C'est 15 à 20 familles de plus que l'an passé»* indique la directrice Magali Rivière, relayant la satisfaction des visiteurs d'avoir pu rencontrer différents professionnels, dont plusieurs anciens élèves salariés. *«Notre porte ouverte était associée à un salon de l'orientation sur les métiers de la filière canine, féline et des services associés, notamment le commerce de petits animaux. Des professionnels de tous ces métiers étaient représentés»* poursuit Magali Rivière. La MFR de Semur-en-Auxois organisera une nouvelle porte ouverte le 28 mai.



Rencontre : Aurélien Juret, élève en terminale Bac pro CGEA à la MFR de Quetigny, participait à la journée porte ouverte de son établissement. Ce jeune de 19 ans résidant à Chenôve avait amené un tracteur, une vache et son veau de l'exploitation de son maître de stage, Fabrice Poyer à Champagne-sur-Vingeanne. Ce jeune côte d'orien désirant s'installer deux ou trois années après le bac a été actif dans le marché de producteurs locaux.

A Quetigny et Baigneux

Une cinquantaine de personnes ont été reçues à la MFR de Baigneux-les-Juifs : *«Une vingtaine de familles sont venues s'informer ou s'inscrire pour les formations de l'année prochaine»* relève le directeur Philippe Joly, *«cette porte ouverte est positive, son attractivité reposait sur la rencontre avec des professionnels des métiers en service à la personne (infirmière, aide soignant, animateur, direction de maison de retraite...) pour permettre aux jeunes d'avoir un échange et une meilleure représentation des métiers du secteur. Les élèves de la MFR se sont très impliqués»*. La prochaine porte ouverte de la MFR de Baigneux se tiendra samedi 30 avril. Une journée *«De la fourche à la fourchette»* s'est tenue le même jour à la MFR de Quetigny, avec une belle participation des élèves de Bac Pro. *«Nous avons profité de ces portes ouvertes pour présenter notre projet conduit dans le cadre de notre module d'éducation socio-culturelle. Celui-ci avait pour but de valoriser la filière agricole et la formation, tout en animant ces portes ouvertes»* communiquent les élèves. Des animaux de la ferme (vaches, brebis, dindes, lapins...) étaient présents, tout comme du matériel agricole de 1950 à nos jours qui avait été prêté par les différents maîtres de stage et d'apprentissage. Une dizaine de producteurs locaux avaient même fait le déplacement. Les jeunes en ont profité pour présenter leur film *«Ma vie d'apprenti»*, réalisé à partir de séquences tournées dans les exploitations. Pas moins de 250 personnes ont été recensées.

Même conclusion à Chamblanc

Catherine Thevenin-Damas, directrice du lycée d'enseignement agricole privé du Val de Saône, se réjouit elle aussi de la fréquentation enregistrée le 12 mars dans son établissement à Chamblanc : *«Nous avons reçu environ 30 familles sur une demi-journée, soit plus de 50% d'augmentation par rapport à l'ordinaire. C'était un vrai plaisir d'accueillir des familles en recherche, de surcroît des familles ouvertes et sympathiques. Elles voient dans notre établissement une taille humaine et un côté familial rassurants. Elles apprécient les aspects concrets, réels des formations, les temps de stage, l'encadrement, l'accompagnement... La visite réalisée avec les élèves volontaires est aussi un moment privilégié. Les familles voient le «vivre» de l'établissement. Nos équipes et nos jeunes ont partagé leur expériences. Notre prochaine porte ouverte aura lieu le 30 avril de 9 heures à 13 heures»*.

AURÉLIEN GENEST



La salle des simulateurs de conduite des travaux publics a attiré l'attention du public à La Barotte. Celle-ci a été inaugurée mercredi 16 mars en présence, notamment, du Pôle d'excellence des travaux publics de Bourgogne, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, du proviseur du lycée et de nombreuses entreprises du Châtillonnais. Le CFPPA de La Barotte est le second établissement en France, après le CFA TP d'Egletons en Corrèze, a être équipé d'une plateforme composée de huit simulateurs de conduite, dont quatre sont dynamiques. Les moins de quinze ans dont l'accès aux engins est interdit peuvent ainsi s'exercer sur les simulateurs.

Rendez-vous demain à Quetigny

Toujours à Quetigny, mais cette fois-ci au lycée Olivier de Serres, une journée porte ouverte aura lieu demain, samedi 2 avril, de 9 heures à 17 heures. Les différentes formations seront présentées au public et des entretiens individualisés seront proposés aux familles. La visite des installations et de nombreuses animations sont au programme, avec notamment un marché de producteurs, la présentation de travaux pratiques d'aménagements paysagers, de physique et de biologie, ainsi qu'une projection des courts métrages réalisés par les élèves de l'option cinéma.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

► Rendez-vous

Accompagnement à la télédéclaration

La télédéclaration PAC 2016 sera ouverte de début avril au 17 mai. La DDT de Côte-d'Or organise une série de trois réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2016, sur le département, au démarrage de la période de dépôt des demandes d'aides «surface»:

- Pouilly-en-Auxois (salle polyv.), lundi 04/04 à 14h
- Quetigny (amphithéâtre, lycée agricole), mardi 05/04 à 14h
- Châtillon-sur-Seine (salle ERL), mercredi 06/04 à 14h

Une réunion adressée aux techniciens des OPA aura également lieu le jeudi 31 mars à 14h à la DDT – salle canal de Bourgogne.

Les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à Télépac par la DDT et qui ont répondu au questionnaire en février, recevront un rendez-vous.
Il est fortement conseillé de préparer votre déclaration avant de vous rendre au rendez-vous : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, examen des formulaires de transfert de DPB, ...

Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre un rendez-vous préalablement.
Un Numéro Vert est à votre disposition pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371

► Formation

Sauveteur Secouriste au Travail – Recyclage

11 avril à Beaune
Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Soigner ses animaux avec l'homéopathie : initiation

26 et 27 avril à Créancey
Aurore Gérard, CA 21 - 03.80.90.68.72 - aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

MSA

À l'initiative des délégués MSA de l'échelon local de Chenôve, Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges, la MSA de Bourgogne organise une formation (1,5 jour) sur le D.U.E.R.P (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - obligatoire depuis 2002), le mercredi 13 avril 2016 (09h00 – 17h00) et le mercredi 27 avril 2016 (09h00 – 12h00). S'incrire impérativement au 0689538387 ou 0380629580

Aropa 21

Retraités mais pas passifs

L'Association des retraités des organismes professionnels agricoles de Côte d'Or s'est réunie en assemblée générale le 24 mars à Dijon.



Le président Jean-Claude Gantner, ici au micro.

Dynamique, utile et engagée, l'Aropa 21. Un bilan plus qu'intéressant a été dressé la semaine dernière lors de la réunion annuelle de l'association au Parc Valmy. Le président Jean-Claude Gantner s'est réjoui d'une augmentation de 10% du nombre d'adhérents, passé à 467 au 31 décembre 2015.

Cette hausse fulgurante est principalement due à l'action *«assimilés»*. *«Il s'agit d'une prospection systématique des futurs retraités, c'est plus de 200 nouveaux retraités à qui nous offrons la première année d'adhésion pour découvrir notre association»* indique Jean-Claude Gantner, qui ne compte visiblement pas s'arrêter là : *«Vous connaissez un retraité ou futur retraité, ou le directeur ou un dirigeant d'une entreprise agro-alimentaire ? Vous pouvez nous servir d'intermédiaire pour rentrer en relation avec cette entreprise. Chacun est acteur du développement, il n'y a que des gagnants»*.


L'association comptait 467 adhérents fin décembre.

Peser dans la société

«Plus nous serons nombreux et plus nous serons écoutés et efficaces» rappelle le président, en évoquant plusieurs actions engagées par la fédération nationale des Aropa. *«Les grands dossiers comme la représentativité des retraités, les retraites complémentaires ou la loi santé sont toujours d'actualité»* poursuit-il, *«on parle de plus en plus de réforme et on le voit bien, les projets de réforme peuvent évoluer en fonction des rapports de forces existants. Les retraités doivent réussir ce challenge de se regrouper et de montrer leur force pour ne pas être les variables d'ajustement de certains dossiers»*. Aropa 21 est déjà très active sur le plan local et travaille depuis plusieurs années au sein du Coderpa (Comité départemental des retraités et personnes âgées). *«La politique départementale pour les personnes âgées est définie au sein de cette instance, il est donc important d'y être»* insiste Jean-Claude Gantner. Aropa 21 entretient un partenariat avec la fédération d'aide aux personnes âgées (Fapa) pour participer à la promotion des *«ateliers du bien vieillir»*. Plusieurs membres du conseil d'administration sont même devenus animateurs de certains ateliers. Avec le soutien d'Agrica et de la MSA, plus de 150 personnes ont pu bénéficier d'un test auditif l'an passé.

Des voyages

AROPA 21 se veut plus que jamais *«utile»* pour ses adhérents, également au travers d'offres privilégiées des partenaires. Les ateliers *«nouvelles technologies»* ont connu un vif succès lors de leur mise en place en 2015. A titre d'exemple, plus d'une trentaine de personnes ont pu découvrir ou se perfectionner sur leur smartphone. Les projets pour l'année en cours ne manquent pas avec un groupe dédié à l'utilisation des ordinateurs qui sera lancé ces prochains jours. La partie conviviale est également de mise à Aropa 21 : après des excursions aux Dombes (Ain), Rome, Milan, Madrid et La Castille en 2015, les adhérents pourront prendre la direction des Châteaux de Bavière puis du sud de l'Italie cette année, avant de rejoindre Barcelone et Prague en 2017, le tout à des tarifs privilégiés grâce au soutien de nombreux partenaires.
Une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée à l'issue de cette réunion. Les statuts de l'association ont été modifiés pour permettre l'adhésion des retraités de l'agroalimentaire. Aropa 21 est devenue Aropa 21-71 afin d'accueillir les retraités de Saône-et-Loire.

Aurélien Genest



Circuits courts

«Passer à la vitesse supérieure»

Marc Frot souhaite multiplier les produits locaux dans les collèges et Ehpad de Côte d'Or.

Le Conseil départemental organisait un café-débat sur la restauration collective le 10 mars. Destiné aux agriculteurs, ce rendez-vous s'est tenu au collège de Sombernon et a réuni la bagatelle de 23 producteurs. Marc Frot a exprimé la volonté du Conseil départemental de faire *«davantage travailler»* les agriculteurs dans l'approvisionnement alimentaire des 47 collèges du département et de la vingtaine d'Ephpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) que compte la Côte d'Or. *«Ce qu'il se fait aujourd'hui reste trop ponctuel. Parfois, c'est une semaine de bio ou deux jours de viande bourguignonne, mais on en reste malheureusement là. Nous voulons passer à la vitesse supérieure pour que cet approvisionnement local soit plus régulier, la part des produits locaux doit devenir majoritaire dans ces établissements»* souligne le président de la commission agricole. Marc Frot indique avoir sensibilisé le personnel des collèges et des Ehpad, établissements qui dépendent du Conseil départemental : *«chacun reste un peu le chef chez lui mais il faut savoir qu'en grande majorité, ils veulent travailler avec les circuits locaux»*.

Prendre rendez-vous !

Le café-débat s'est intéressé aux différentes démarches à suivre pour les chefs d'exploitation. Luc Delahaye, formateur chez Restau'Co, réseau des professionnels de la restauration collective en gestion directe, a invité les agriculteurs à prendre *«directement contact»* avec les collectivités : *«Il ne faut pas hésiter à rencontrer les chefs de cuisine et les intendants, c'est le message que je souhaite faire passer aujourd'hui. Une première visite en présentant les produits va nouer des liens. Des tests pourront être réalisés. De fil en aiguille, il y aura peut-être moyen de travailler sur le long terme. Un cuisinier ne va pas aller chercher l'agriculteur, il faut bien le savoir. Ce qu'il lui faut, c'est une ligne produits et une ligne prix»*.

S'organiser

Marc Frot, lui-même agriculteur, n'a pas occulté les différents freins à la démarche : *«vendre sur marché est relativement faisable. Approvisionner un collège, c'est autre chose. Un petit collège, c'est 150 repas, un gros collège, on monte à un millier chaque jour… Si un producteur de viande reçoit une commande de 500 steaks, que va-t-il faire des avants ? Ensuite, un problème de logistique peut se poser : un maraicher d'Auxonne a assez de salades pour approvisionner le collège des Laumes, mais il ne va pas traverser le département deux fois par semaine pour livrer 300 salades… Il lui faut trouver un transporteur qui va livrer autre chose»*. La solution, pour Marc Frot, est une solide organisation : *«on ne peut qu'inviter les agriculteurs à se réunir et effectuer un travail en commun. Une vingtaine de producteurs dans le Pays beaunois le font déjà très bien. Il faut passer des contrats, les petits producteurs ont leur chance. Oui, vraiment, c'est possible. Du côté des collèges et Ehpad, acheter des bons produits ne veut pas forcément dire payer plus cher. Nous l'avons vu lors de ce rendez-vous, il y a moins de pertes à la cuisine pour la viande de qualité. C'est un point important, c'est la preuve que tout le monde peut y trouver son compte»*.

AURÉLIEN GENEST



Le président de la commission agricole du Conseil départemental s'est entretenu avec 23 producteurs à Sombernon.

"Un savoir-faire à développer"

Mathilde Schryve, conseillère diversification à la Chambre d'agriculture, intervenait également lors de cette réunion. L'approvisionnement de la restauration collective peut offrir des débouchés importants pour des produits des fermes de Côte-d'Or. Les cuisiniers et les intendants sont de plus en plus sensibles à cette offre. Mais il faut que producteurs et établissements apprennent à se connaître. D'une part, ils doivent comprendre leurs contraintes respectives (rapidité de livraison, calibre des produits, équilibre alimentaire, régularité des prises de commande, équilibre carcasse…) D'autre part, s'ils travaillent en direct, agriculteurs et établissements doivent accepter de se répartir le travail fait traditionnellement par les intermédiaires : prise de contact, commande, livraison, suivi de la qualité, facturation,…
Tout un savoir-faire et des outils à développer !

Rendez-vous

La Fête du Bœuf, c'est le 23 avril

La nouvelle version du concours du Bœuf de Pâques revient au pôle agricole de Créancey.

Les animaux de boucherie feront leur retour à Créancey samedi 23 avril. Il faudra désormais parler de la *«Fête du bœuf»*, comme l'ont décidé les membres du conseil d'administration de l'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, organisatrice de l'évènement. Ce dernier a été décalé d'une semaine par rapport au calendrier de l'an passé (18 avril), pour ne pas être en concurrence avec d'autres concours. Un courrier a été envoyé aux éleveurs début mars pour annoncer la tenue de la manifestation. Les premiers inscrits avaient tous participé à l'édition 2015, preuve du succès de la délocalisation de la manifestation, organisée au Parc des expositions à Dijon jusqu'en 2014.

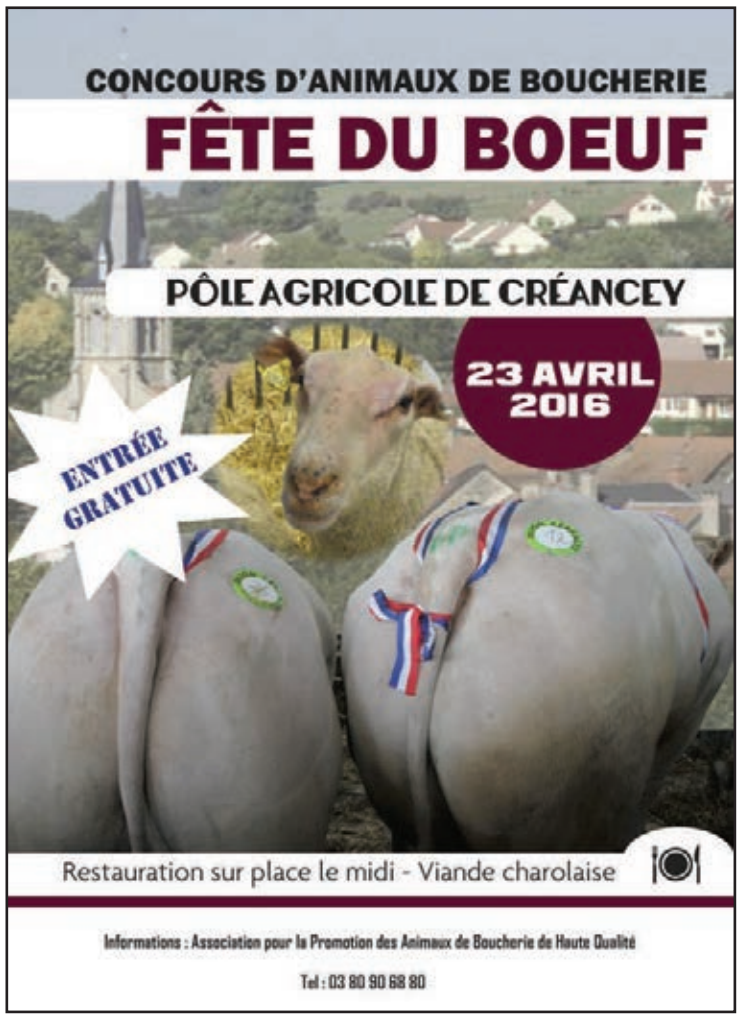
Interrogations sur le commerce

Le concours de boucherie organisé pour la première fois à Créancey avait connu un vif succès l'an passé de par son ambiance et sa fréquentation. Le monde agricole s'était déplacé en masse, contrairement aux dernières éditions dijonnaises. D'un point de vue commercial, le résultat était resté quelque peu timide malgré un taux de vente de 85%. Pour 2016, de *«meilleures transactions»* seront espérées, même si cela s'annonce particulièrement compliqué au vu des derniers concours qui se sont tenus. Le bilan du concours d'Autun, en Saône-et-Loire, était particulièrement morose mi-mars avec un certain reflet de la conjoncture (taux de vente de 75% pour 315 animaux, prix inférieurs à 2015). Le concours de Romenay (120 bovins) affichait des scores similaires trois jours plus tard dans le même département. *«Les frigos des gros abatteurs sont pleins et la demande générale est en baisse»* soulignaient les organisateurs.

Des places vacantes ?

Les inscriptions pour Créancey se sont terminées vendredi dernier mais les retardataires sont tout de même invités à se faire connaître, *«au cas où»* il reste quelques places. Les organisateurs n'iront quoiqu'il arrive pas au delà des limites fixées, en l'occurence 140 places pour les bovins, comme en 2015. Vingt-quatre lots d'ovins seront également disponibles ce samedi 23 avril, avec les mêmes modalités d'inscriptions que les bovins. Côté organisation, un chapiteau sera accolé au bâtiment pour augmenter la place disponible au public et la restauration. Renseignements : 03 80 90 68 80.

AURÉLIEN GENEST



► Agenda

01/04 Visite bout de champs à Narcy

Les CETA et GDA, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Terres Inovia organisent une visite bout de champs, ce vendredi 1er avril à 14h, chez Christian Violette à Narcy, sur le site de l'essai variété. Delphine de Fornel, ingénieure régionale de Terres Inovia, interviendra pour commenter les résultats. Programme : point sur les insectes d'automne et évolution de la résistance, visite de l'essai variété et présentation des nouveautés variétales 2016, point fongicide, stratégies herbicides, questions diverses.

02/04 Portes ouvertes au lycée de Cosne-sur-Loire

Le Lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire (66 rue Jean Monnet, 58200 Cosne-sur-Loire) ouvre ses portes le samedi 2 avril, de 9h à 17h, afin de présenter ses formations (4è et 3è EA, Bac pro CGEA option vigne et vin, option système à dominante élevage, CAP option vigne et vin). Au programme : exposition de matériel, dégustations, repas sur place. Contact : 03 86 26 67 67 ou par mail à legta.cosne@educagri.fr.

► Formations

5-6/04 Manipulation et contention de bovins

Le CFPP du Morvan organise une formation sur la manipulation et contention de bovins, sur deux jours, les 5 et 6 avril prochains, à Château-Chinon. Destinée aux salariés d'élevage, cette formation est prise intégralement en charge par le FAFSEA. Contact : Pascal Clément, au CFPPA, au 03 86 79 49 30.

7/04 Optimiser sa production fourragère

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une série de formations sur le thème Mieux gérer ses ressources en herbe. La troisième formation s'attachera à savoir Entretenir ses prairies pour optimiser sa production fourragère. Elle aura lieu le 7 avril prochain. Renseignements et inscriptions auprès de Francis Bougarel au 03 86 93 04 16 ou par mail à francis.bougarel@nievre.chambagri.fr.

12/04 La bio d'hier à aujourd'hui

Le CFPPA du Morvan organise une formation d'une journée, le 12 avril, sur la bio d'hier à aujourd'hui, qui passe en revue l'histoire, les acteurs et le contexte et la réglementation ainsi que des témoignages. Tout public. Renseignements et inscriptions au 03 86 79 49 30.

18-19/04 Initiation à l'homéopathie à Nevers

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation Initiation à l'homéopathie, sur deux jours, les 18 et 19 avril prochains (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h), dans ses locaux à Nevers. Financée par le Vivea, cette formation est gratuite et sera animée par le docteur homéopathe-vétérinaire Paul Polis. Les objectifs visés sont d'apprendre à connaître les principes généraux de l'homéopathie, à faire face aux situations quotidiennes, à savoir observer les symptômes pour préparer une consultation chez un homéopathe et à savoir utiliser des remèdes courants. La méthode pédagogique s'appuie sur des apports théoriques et des études de cas concrets, une mise en commun des expériences de chacun et la mise à disposition des participants du répertoire et du livre des matières médicales. Une attestation de formation sera adressée à chacun à l'issue du stage. Contact et inscription auprès de Laurence Evers, responsable de stage, au 03 86 93 40 36 ou par mail à laurence.evers@nievre.chambagri.fr.

21/04 et 12/05 Dressage de chien de troupeau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le thème initiation au dressage et à l'utilisation de son chien de troupeau, les 21 avril et 12 mai prochains. Ce stage s'adresse aux éleveurs qui possèdent un jeune chien âgé au minimum de 4 mois et qui n'a pas encore reçu d'éducation. Il aborde l'aspect obéissance (écoute, rappel, marche au pied avec et sans laisse) et les premiers éléments de dressage du chien en mettant celui-ci en présence d'un lot de brebis. Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.



Interview

Une agricultrice, présidente du GDA Bourgogne nivernaise

Le nouveau président du GDA Bourgogne nivernaise est une présidente. Blandine Calandre succède à Éric Lauseur et compte bien poursuivre l'effort engagé par son prédécesseur pour redynamiser le groupe Interview.

Pourriez-vous vous présenter, pour ceux qui ne vous connaissent pas encore ?
Blandine Calandre : «*Je suis agricultrice depuis plus de 20 ans à Surgy, où j'ai repris la ferme de mes parents. Mon père était agriculteur mais moi j'ai fait des études d'ingénieure et donc je ne connaissais pas du tout la pratique. Avec le recul, le GDA m'a apporté des réponses techniques, des connaissances et m'a permis d'être relativement autonome vis-à-vis des coop et du négoce. Et puis, cela m'a permis de construire un réseau avec des collègues qui, dans ma position de femme (mon mari est cadre chez Duc), m'a été très utile. Et aujourd'hui, je souhaite m'investir dans le GDA, d'autant plus que j'ai plus de temps parce que mes quatre enfants sont désormais grands*».


Blandine Calandre est la nouvelle présidente du GDA Bourgogne nivernaise.

Quelles sont vos ambitions pour le GDA ?
B.C.: «*Nous avons constaté un ralentissement de notre activité. Notre cœur de métier, ce sont les tours de plaine, les réunions techniques morte saison, et le tour des essais en juin. Suite à l'assemblée générale mais dès 2014, sous la présidence d'Eric Lauseur, nous avons souhaité chercher les moyens de redonner une dynamique au groupe, autour de trois axes : l'appui technique, l'appui économique et le développement de la convivialité entre les adhérents. Parmi les premières actions, nous avons par exemple créé un sous-groupe, avec Céline Beauvois, de la Chambre d'agriculture, qui se penche sur la performance économique, la définition des marges brutes et des marges nettes... Plus le contexte économique est difficile, plus on a besoin d'appui technique, de repères économiques et de ne pas s'isoler : c'est un tout, une logique vertueuse que nous voulons relancer...*»

Et dans la vie du GDA, cela se matérialise comment ?
B.C.: «*Beaucoup d'adhérents sont partie prenante dans cette dynamique mais nous voulons convaincre plus de membres actifs, notamment parmi les plus jeunes, ceux qui ont le plus à gagner à s'approprier le savoir. Et aussi parce que cela permet de confronter les points de vue, ce qui est toujours utile pour avancer collectivement et individuellement. La force du groupe, c'est l'échange d'idées, la présentation d'actions de chacun que d'autres peuvent enfin appliquer à eux-mêmes en fin de compte*».

Au sein du conseil d'administration, quels sont les axes prioritaires ?
B.C.: «*Il y en a trois : un travail sur les compétences, avec un partage d'expériences entre agriculteurs et l'appui technique indispensable des techniciens/animateurs de la Chambre d'agriculture qui doivent être encore plus forces de propositions, une convivialité au sein du CA avec des temps d'échanges ponctuels en après-midi ou en soirée et la volonté d'être attentifs à l'accueil des nouveaux dans le groupe. Nous formaliserons la démarche. Enfin, le Conseil d'administration se doit d'être dynamique et de montrer l'exemple, par exemple par la communication et les outils internet. Nous allons aussi accroitre la fréquence des réunions de CA, de 3 à 5 par an. Et puis, personnellement, j'ai insisté pour que je ne sois pas seule, que chaque membre du conseil prenne part à la vie du groupe. Je sais que je serai épaulé par mon vice-président Guy Robail*».

> Blandine Calandre : "Le GDA m'a permis d'être autonome"

Et les relations avec la Chambre d'agriculture ?
B.C.: «*Nous sommes accompagnés par la Chambre et nous souhaitons le rester avec plus de moyens humains et techniques. Le principe, c'est que les GDA sont assez autonomes dans leurs vies et leurs fonctionnements. C'est toujours la Chambre qui met ses techniciens à disposition et je sais qu'elle a la volonté de développer les groupes dans le département, sous l'impulsion des Actrices nivernaises, mais nos activités, nous en décidons seuls*».

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

Rallye reproduction

Jérôme Svarovsky atteint 26% de taux de renouvellement des génisses

La Chambre d'agriculture vient de boucler un rallye «reproduction», en six visites chez des éleveurs du département. Le 23 mars, le rallye faisait étape chez Jérôme Svarovsky, à l'EARL de l'Autrevelle, à Crux-la-Ville.


Jérôme Svarovsky accuellait une étape du rallye reproduction de la Chambre d'agriculture, le 23 mars, sur son exploitation de Crux-la-Ville.

Pourquoi un rallye reproduction ? En introduction de la visite, Christophe Dagouneau, le technicien de la Chambre d'agriculture qui l'a organisé, l'a justifié : *«Notre ambition est de réunir des situations très concrètes plutôt que de vous faire asseoir en salle et de vous apporter des recommandations. Le point fort est de vous offrir le témoignage d'un éleveur. Et le thème de la reproduction s'impose parce que c'est un paramètre qui impacte directement l'économie de l'exploitation et qu'il n'y a pas qu'une solution»*. Cette année, le thème, au cours des six visites, était particulièrement ciblé sur *«la reproduction des primipares, une catégorie importante, qu'il convient de bichonner, puisqu'il s'agit de vaches qui vont vêler pour la première fois»*. L'attention doit être particulière, techniquement, sur la reproduction mais aussi sur la conduite alimentaire et sanitaire, le pâturage, les bâtiments, selon Frédéric Mongeville, l'invité de la Cecna, qui est intervenu sur l'insémination artificielle en fin de réunion, même si Jérôme Svarovsky, lui, pratique à 100% la monte naturelle...

Pour lancer la visite, dans le bâtiment où se reposaient les génisses, Christophe Dagouneau avait apporté des panneaux de présentation technico-économique de l'EARL de Jérôme Svarovsky. Et, l'éleveur pouvait commenter ses pratiques, au fur et à mesure...

Taux de renouvellement de 26%

C'est ainsi que les invités ont pu constater les bonnes statistiques de l'élevage de Crux-la-Ville. Installé en 2009 sur la ferme familiale, puis ayant racheté ses parts à son père, Jérôme assure aujourd'hui 130 vêlages avec 195 ha d'herbe (mais pas de prairies temporaires). *«J'ai la chance d'avoir un parcellaire assez groupé»* dit-il puisque qu'il n'a que deux sites, distants de 7 km, et que le principal, où avait lieu la réunion, se situe sur place, c'est-à-dire 120 ha d'un seul tenant autour de la ferme. *«Toutes les vaches à veaux sont sur le site»* explique-t-il, les 18 mois étant mises sur celui plus distant. Le jeune éleveur produit des broutards repoussés, pas d'engraissement, et il achète de la paille et des aliments. 150 femelles par an sont mises à la reproduction et les statistiques sont avantageuses : *«le taux de renouvellement est de 26%, soit 32 génisses à vêler par an, ce qui est au-dessus de la moyenne (22%), pour un taux d'élimination entre le 1er et le 2ème vêlage de 12%, c'est-à-dire celles qui n'ont pas réussi»* informe Christophe Dagouneau. Les veaux naissent à 80% entre mi-janvier et mi-avril. L'objectif est de 130 vaches fécondées, *«pour que ça rentre dans les bâtiments»* ajoute l'éleveur.

Taux de réussite de 100% en 2013

D'autres chiffres plaident pour la qualité du travail de Jérôme Svarovsky. 90% de taux de gestation (sur 150), cela fait 135 vaches gestantes (1er tri) et un taux de mortalité *«maîtrisé»* de 7%, contre 8 à 9% en moyenne. Cela représente une perte de 10 veaux. Peut-être aussi parce que le cheptel reste le plus jeune possible : *«les vaches ont 10 ans maximum, car sinon les vêlages se passent moins bien et si elles étaient plus vieilles, cela nécessiterait plus d'entretien»* indique-t-il. 90% des vêlages se font sur 100 jours (en tardif), ce qui est tout aussi maîtrisé, selon le conseiller de la Chambre. Et, pas moins intéressant, le taux de réussite des veaux nés sur l'exploitation tutoie le maximum, un des objectifs visés par l'éleveur: *«100% en 2013 !»*. Et même si ce n'est pas tous les ans aussi parfait, le taux oscille toujours entre 95 et 99% les autres années... Parmi les secrets de Jérôme, *«au vêlage, avant le lâcher, on fait toujours très attention aux vaches qui ont des problèmes de délivrance»*. L'éleveur pratique aussi le pâturage tournant, au minimum sur trois parcelles et après du déprimage *«mais il n'y a pas de parcelle attribuée à un lot de vaches»*. A la saison qui arrive, le chargement atteint 60 ares par UGB et l'été, 1 ha par UGB, *«ce qui est largement suffisant»* souligne Christophe Dagouneau. L'exploitant n'oublie pas de prévoir 70 ha de foin et 8 ha pour l'enrubannage, soit une fauche d'au moins 40%, pour les stocks en rendements normaux.

E.C.


Des panneaux avaient été conçus par Christophe Dagouneau, l'organisateur du rallye, pour préciser les points-clés de la conduite de l'élevage.

▸ Formations

Avril L'agriculture biologique, pourquoi pas ?

Le CFPPA du Morvan organise en avril une session de formation de 126 heures visant à appréhender la complexité de l'agriculture biologique pour envisager une conversion et à analyser et raisonner la conduite technique et économique des productions en agrobiologie. Cette formation est ouverte aux producteurs et se déroule à la fois en présentiel et à distance.
Contacts et inscriptions au 03 86 79 49 30.

Avril Mise en place de productions bio

Le CFPPA du Morvan organise une session de formation de 70 heures, en avril, sur la mise en place de productions en agrobiologie (techniques en maraîchage, plantes médicinales et/ou transformation laitière). L'objectif est d'étudier les potentialités de l'exploitation et de l'environnement socio-économique et d'analyser et raisonner la conduite technique et économique des productions en agrobiologie.
Contacts et inscriptions au 03 86 79 49 30.

Avril Vendre en magasin bio

Le CFPPA du Morvan organise une session de formation de 70 heures, en avril, sur le thème vendre en magasin bio, qui vise à connaître les techniques de vente et d'agencement d'un point de vente et la production en agriculture biologique pour conseiller ses clients.
Contacts et inscriptions au 03 86 79 49 30.

Avril Vendre par internet

Le CFPPA du Morvan organise une session de formation de 70 heures, en avril, sur le thème et qui vise à connaître les techniques de vente par internet et être capable de concevoir et mettre à jour ses outils de vente.
Contact et inscriptions au 03 86 79 49 30.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Syndical

Besoin de perspectives

Depuis mi-mars, la FDSEA arpente les routes du département pour aller à la rencontre de ses adhérents. Après une bonne dizaine de réunions cantonales, et malgré la crise durable qui frappe les productions départementales, les agriculteurs Nivernais ne se laissent pas aller à la résignation. Face aux contusions des derniers mois, ils ont besoin de perspectives.

Rarement, pour ne pas dire jamais, le contexte n'avait était aussi dégradé au sortir d'une année à oublier au plus vite. Sécheresse, crise sanitaire, prix en berne : un cocktail explosif pour les revenus et pour le moral des paysans, pour lesquels croire en des lendemains meilleurs relève, selon la vindicte populaire, de l'inconscient personnel plus que de la raison collective. Pour parler un peu cru, 2015 aura été une année de *«m…»* Et pas la moindre personne censée ne pourra affirmer le contraire. Mais lorsque se présente un écueil, deux options s'offrent à celles et ceux qui en font les frais : mettre la tête dans le sable et attendre la prochaine salve, ou mettre les bouchées doubles et tenter de rebondir.

Certains demeurent droit dans leurs bottes !

Il y en a néanmoins, dont l'action influe largement sur le quotidien des exploitations, et qui ne fléchissent pas. On pense en l'occurrence à l'Etat qui, en réponse au malaise agricole, a fait son choix : les SNA, les SIE, les prorata-prairies. Droit comme un I dans ses bottes ! Depuis Paris, les sacoches de technocratie pleuvent à tel point que plus personne n'y comprend quoi que ce soit. Même les agents de l'administration y vont de leur commentaire acerbe pour tenter d'expliquer l'intérêt d'une démarche ou d'une contrainte qui n'en a pas ! On aurait presque envie de les inviter à manifester à nos côtés.

Alors pour limiter la grogne, on nous envoie quelques rustines au travers du plan de soutien à l'agriculture. Bien qu'importantes, les enveloppes demeurent insuffisamment calibrées. Et même si mises bout à bout, les diverses mesures représentent plus de 5,6 milliards d'€ arrachés par le syndicalisme pour le département, les paiements tardent à venir. Pour retrouver des perspectives, il faudra donc plus que des aides conjoncturelles.

Activer tous les leviers influençant la dynamique des exploitations

C'est sur ce postulat et sur les actions mises en œuvre pour redonner une visibilité aux agriculteurs que se sont attardés, au cours de ces réunions, les adhérents FDSEA. Au travers aussi, de la présentation synthétique du rapport d'orientation que la FDSEA dévoilera dans quelques jours à l'occasion de son assemblée générale. Avec en bout de chaîne une seule et unique obsession, celle du revenu.

Pour la filière allaitante, la section bovine de la FDSEA, en appui à la dynamique impulsée par la FNB, s'est engagée dans une double stratégie. Celle de la valorisation de l'origine France, de la restauration hors-foyer, et de la restauration d'un *«socle qualité»* articulé autour de la segmentation et de la maturation. Le tout pour contrarier la casse du segment race à viande voulue et initiée par Bigard. En parallèle, et pour tendre l'offre sur le marché intérieur, toutes les opportunités sont saisies sur le marché export. Et le travail mené en 2015 sur ce dossier doit perdurer pour peser sur les cours. Les résultats sont néanmoins encourageants avec une croissance d'export d'animaux vifs sur pays-tiers de + 155 % en 2015 par rapport à 2014. Enfin, et dans l'objectif de pouvoir également accompagner les éleveurs dans la maîtrise des leviers internes à leurs entreprises, la FDSEA a contracté une convention avec la Chambre d'agriculture pour permettre à ses adhérents de bénéficier de diagnostics économiques et d'un accompagnement visant à optimiser leurs revenus. Neuf réunions de terrain sur ce sujet se dérouleront d'ici la fin du printemps.

Grandes cultures : les zones à moindre potentiel reconnues

Même dynamique du côté de la section grandes cultures de la FDSEA, qui au côté de l'AGPB, s'est attachée à faire reconnaître les problématiques propres aux zones à potentiel limité : rendement, accompagnement de la Pac, sensibilité accrue à la volatilité des cours. Sur chacun de ces paramètres, dans la Nièvre comme sur toutes la zone intermédiaire, la fragilité des systèmes d'exploitations céréaliers est importante et nécessite des mesures d'accompagnement spécifiques, tant sur le plan structurel (plafonnement du prélèvement opéré pour la surmajoration des 52 premiers hectares, mises en place d'une Maec zones intermédiaire au cahier des charges accessible) que sur le plan conjoncturel, où après deux années consécutives de revenu négatif, les céréaliers ne peuvent plus faire les frais des jugements tronqués portés par les politiques sur leurs comptes. Ainsi, au cours des dernières semaines, la mesure année blanche a été ouverte aux scopeurs tout comme l'accès à certaines mesures du plan de soutien. Enfin, et parce que les fermes céréalières Nivernaises ne peuvent plus seulement se contenter d'implanter des productions à faible niveau de rentabilité, des scénarios prospectifs doivent être construits pour trouver les voies de retour vers des revenus stabilisés et dignes. Le tout sans tabou : le blé à 190 € est une option, les cultures dites marginales, sur lesquelles des groupes de développement réalisent des essais, en est une autre (chicorée coriandre, trèfle incarnat, tout comme une approche renouvelée de son système de production. Sans oublier de regarder ce que pourrait apporter la valorisation des céréales par la consommation animale sur les exploitations. Là encore, le seul et unique objectif recherché, c'est le revenu. Un enjeu, une problématique réelle, qui sera au cœur des échanges et des débats lors de l'assemblée générale de la FDSEA qui se déroulera le 15 avril prochain, en présence de Xavier Beulin, président de la FNSEA, à la salle des fêtes de Cours, à Cosne-sur-Loire

S.L – FDSEA 58



Des réunions cantonales à nouveau suivies en ce début de printemps 2016.

70ème assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre

Vendredi 15 avril 2016

La FDSEA de la Nièvre tiendra cette année sa 70ème assemblée générale à Cosne-Cours-sur-Loire (salle des fêtes de Cours) sur le thème : *"Dynamisme et performance : Notre projet économique pour les agriculteurs Nivernais".* En présence de Xavier Beulin, président de la FNSEA, la matinée se déroulera à huis clos (strictement réservé aux adherents) avant l'ouverture au public à compter de 14h00. Pour vous inscrire, merci de prendre contact avec la FDSEA au 03 86 93 40 92.

Formation Duer

Un vrai succès

Comme l'an passé, la FDSEA de la Nièvre a renouvelé ses sessions de formation concernant le Duer.

2 sessions début 2016 : afin de pouvoir répondre aux besoins des agriculteurs, la FDSEA de la Nièvre a programmé 2 sessions pour réaliser votre Duer. La première a eu lieu les 16 et 17 Mars à la Chambre d'Agriculture à Nevers et la seconde se déroulera les 10 et 11 Mai 2016 au CFPPA de Challuy.

Comment ça se passe ?

La première matinée de formation est consacrée à la méthodologie du Duer.

Par quoi commencer, quels sont les dangers sur votre exploitation,



comment y remédier ? L'après-midi est dédiée à la prise en main du logiciel et au démarrage du Duer sur des thématiques communes.

La seconde journée est complètement dédiée à votre Duer et les spécificités de votre exploitation. Vous êtes aidé par un animateur FDSEA 58, qui sera là en cas de problème ou d'interrogation.

En fin de journée, vous repartez avec votre Duer fait et imprimé, tout en ayant la possibilité de le modifier et de le mettre à jour de chez vous.

La session du mois de Mars

Pour ce début d'année, 5 agriculteurs ont suivi la première session et sont repartis avec un Duer complet et adapté à leur exploitation. Les nouvelles horaires de la formation s'adaptent aux journées des exploitants agricoles c'est-à-dire de 9h30 à 16h.

Rejoignez- nous pour la prochaine session

La FDSEA reprogramme une session de formation les 10 et 11 mai prochain. 3 agriculteurs sont déjà inscrits et seulement 8 pourront participer et rédiger leur Duer avec le logiciel crée sur mesure pour le monde agricole. N'attendez plus pour vous inscrire. Contactez dès à présent Marianne Save ou Clément Villain à la FDSEA 58. La formation est prise en partie par Vivea

▶ Formation

Avril «l'agriculture biologique, pourquoi pas?» au CFPPA du Morvan

Le CFPPA du Morvan organise en avril une session de formation de 126 heures sur *«l'agriculture biologique, pourquoi pas ?»* visant à appréhender la complexité de l'agriculture biologique pour envisager une conversion et à analyser et raisonner la conduite technique et économique des productions en agrobiologie. Cette formation est ouverte aux producteurs et se déroule à la fois en présentiel et à distance. Contacts et inscriptions au 03 86 79 49 30.

Bac Plaine du Saulce

De la luzerne pour améliorer la qualité de l'eau

Le projet de produire de la luzerne sur les aires de captage de la plaine du Saulce et d'en assurer le débouché par le biais d'une contractualisation collective entre éleveurs et céréaliers se dessine un peu plus, suite à la réunion du 21 mars dernier, mais il reste encore à faire.



Céréaliers, éleveurs, élus, partenaires, se sont réunis le 21 mars dernier pour dresser un état des lieux du projet



La luzerne suscite l'intérêt des agriculteurs, mais ils y associent quelques conditions pour sécuriser cette nouvelle culture.

La problématique azote sur le Bac de la plaine du Saulce, au sud d'Auxerre, ne date pas d'hier, puisque dès 1993, l'on observait les premiers pics de dépassements. Plusieurs actions préventives ont été mises en place depuis les années 2000, mais en dépit d'une mobilisation importante des agriculteurs concernés, les résultats ne sont toujours pas significatifs.

Des expertises réalisées en 2006 et 2012 par un comité scientifique ont conduit à proposer plusieurs orientations pour améliorer la qualité de l'eau, comme : l'agroforesterie, la mise en place de semis sous couverts ou encore, l'installation d'un élevage ovin bio, pour plus de fourrage sur le bassin et l'augmentation des rotations, tout en diminuant les intrants.

Aujourd'hui, deux axes complémentaires se dessinent, pour assurer des débouchés en luzerne : l'un porté par JA 89, visant à installer sur la zone un jeune éleveur, l'autre, de dimension départementale, initié par la FDSEA 89 et l'Association de la Plaine du Saulce, qui impliquerait un plus grand nombre d'éleveurs, en partenariat avec des céréaliers. C'est dans le but de dresser un état des lieux de ce projet de contrat collectif, que se sont réunis le 21 mars dernier, les différents acteurs en présence : agriculteurs, éleveurs, élus, partenaires…

Deux enquêtes réalisées

Nombre d'initiatives personnelles et de contrats individuels se sont soldés en la matière par un échec dans le passé. D'où ce projet, d'offrir un débouché durable à la production de luzerne sur les Aires d'Alimentation de Captage de l'Auxerrois, par le biais de contrats collectifs entre des éleveurs de l'Yonne et des céréaliers de la zone.

Avec l'idée de créer une association intermédiaire pour en assurer la gestion et servir d'interface entre acheteurs et producteurs. Initié en juin dernier, le projet a donné lieu cet hiver à deux enquêtes, dont l'une réalisée par des étudiants d'AgroSup Dijon, auprès de 22 agriculteurs concernés par la zone de captage, installés pour 75 % d'entre eux en grands cultures et 25 % en polyculture élevage. S'ils déclarent en majorité adhérer à l'idée d'introduire du fourrage dans leur rotation, ce n'est pas sans conditions : créer des débouchés pour assurer la vente de la récolte, sécuriser la prise de risque par des aides financières, assurer un rendement par des conseils agronomiques.

L'enquête réalisée par la FDSEA de l'Yonne auprès des éleveurs du département, a reçu en retour 23 réponses, dont une majorité, se disent intéressés, mais sous conditions eux aussi.

Ils sont une douzaine, sur les éleveurs à avoir répondu, à intégrer régulièrement de la luzerne dans leurs rations, avec pour intérêts principaux : les protéines, la qualité fourragère, un meilleur état de santé des animaux et une baisse d'utilisation de correcteurs azotés. Mais ils sont 9 à déclarer ne pas être intéressés par une démarche collective d'achat de luzerne, avec pour principaux freins mis en avant : la gestion, la complexité et la fluctuation de la demande.

Une étude technico-économique sera réalisée prochainement, afin notamment de mesurer l'impact de l'introduction de fourrage dans une rotation et le retour sur investissement pour un éleveur, suite à la substitution de luzerne dans l'alimentation par rapport à du tourteau. Parallèlement, sera mené un travail de rédaction du contrat collectif à mettre en œuvre. Mais le temps presse si l'on veut respecter le calendrier pré-établi : premières implantations en août prochain, pour une première récolte au printemps 2017. Les participants à la réunion se sont quittés en se donnant rendez-vous mi-juin au plus tard, pour un nouveau point d'étape.

DOMINIQUE BERNERD



Prochaine réunion prévue en juin prochain

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Phytoaromatéhrapie en élevage (initiation).
4 avril en Puisaye avec herbaliste. Contact : Marthaimée Laurier (ALYSE), 03 86 92 36 39

Désherbage mixte : quand mécanique et chimique se combinent. Les 2 et 11 mai 2016 (2 jours), avec Mickael Geloën, CA 58 et Patrice Cote, CA 89. Contact : Sarah Gonzalez, 03 86 94 28 46

Je créé ou j'entre en société : je réussis mon projet d'association. 7 et 12 avril avec Cyrille Fournier et Nathalie Vallière (FDSEA – CER France). Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Bien régler et mieux utiliser son pulvérisateur pneumatique en viticulture.
1,5 jours de formation en 3 ½ journées : 1ère demi-journée le 3 mai 2016, 2nde mi-mai et dernière en juillet. Avec Richard Wylleman et Guillaume Morvan. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24

Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière.
12 et 19 mai avec Guillemette Allut (Centre fromager de Bourgogne).
Contact : 03 85 35 89 40

ASSURANCES AGRICOLES ET VITICOLES DEPUIS 15 ANS
Nos clients sont notre meilleure publicité
AUBE - COTE D'OR - YONNE

« En 2013, deux tempêtes ont endommagé la toiture de mon corps de ferme. M. BEAUVOIR s'est tout de suite rendu disponible et s'est déplacé pour voir les dégâts. Il m'a ensuite aidé dans les démarches. Mes dommages ont été indemnisés en valeur à neuf à l'identique, je recommande l'agence Gan assurance de Bar-sur-Seine (10) à tous mes confrères. » M. GUYARD YOHAN Agriculteur en Côte d'or (21)
Anthony BEAUVOIR
Agent général
2 rue des maquisards
BP 3
10110 BAR-SUR-SEINE
03 25 29 82 17
bar-sur-seine-poste@gan.fr
gan ASSURANCES
Document publicitaire à jour au 9/01/2016
*Interview 17/11/2015
Gan assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 109817739 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg—75383 PARIS CEDEX 08
n° orias : 07015159

Agriculture biologique

Une exploitation engagée en bio depuis 15 ans

Organisée conjointement par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le Sedarb, la Cocebi et d'autres partenaires, une visite de la ferme de la Bilouterie à Dollot, a permis de présenter les pratiques de l'exploitation engagée en bio depuis une quinzaine d'années.



Démonstration de herse étrille.

C'est en 1999, que Jean-Bertrand Brunet a commencé la conversion de l'exploitation familiale en bio. Un processus qui a duré 4 ans : *«nous étions passés au non labour en 1996, mais très rapidement sont apparus des problèmes d'enherbement et les terres étaient très sales, ce qui nous a obligé à racheter une charrue en cours de conversion»*. Profitant de son installation, pour créer un atelier de volailles de chair avec vente directe, ainsi qu'une fabrique d'aliments à la ferme. Aujourd'hui, la SAU de l'exploitation est entièrement en bio et totalise 110 ha, se partageant en : 35 ha de blé, 15 ha de colza, 15 ha de maïs, 15 ha de luzerne en déshydratation et autant en féveroles et triticale. Un assolement orienté pour apporter un maximum d'autonomie à l'élevage et avoir le moins possible recours à une alimentation extérieure, en auto-consommant au mieux les céréales produites sur l'exploitation. D'autres cultures aussi, comme l'avoine, le sarrasin ou le tournesol, pour des rotations les plus longues possibles : *«mais le système a ses limites car chacune nécessite des matériels, des réglages et des stockages spécifiques et on en a réduit le nombre»*.

70 % des céréales autoconsommées

La rotation sur l'exploitation : de la luzerne pendant deux ans, suivie de blé et derrière, un colza : *«avec l'avantage d'être assez tôt dans la rotation pour bénéficier de l'effet anti-salissement des luzernes et de récupérer une partie du reliquat azoté»*. Viennent ensuite maïs et féveroles : *«tout le maïs est gardé et séché et contribue à la formulation volaille, avec des rendements s'échelonnant de 40 à 85 q/ha»*. Aucun engrais organique extérieur, uniquement du fumier de cheval collecté dans le voisinage et du fumier de volailles. Depuis la réintroduction du colza il y a 6 ans, les rendements vont de 15 à 20 q/ha : *«on sème à 50 en monograine, avec du binage derrière. Tout est vendu directement en huile après avoir fini de le sécher, car en bio, pas de protections fongicides. Pour une maturité de commercialisation à 7% d'humidité, on le ramasse entre 9 et 11%, ramené à 6,5% d'humidité après 2 à 3 jours de séchoir et on le trie»*. Moyenne des rendements en blé : 45 q/ha. Quant au triticale : *«on mélange presque systématiquement du pois avec car on en a la valorisation sur l'élevage»* Des céréales ont été réintroduites en mélange avec les féveroles : *«l'intérêt est que ça fait une couverture pour la gestion des adventices, surtout quand la féverole commence à perdre ses feuilles, ça refait vite de l'herbe et sert aussi de tuteur»*. Près de 70% des céréales sont autoconsommées selon les années, le reste étant valorisé directement auprès de meuneries et huileries.

Deux outils indispensables

La herse étrille est l'outil de désherbage mécanique le plus utilisé par les agriculteurs bio, avec une plage d'utilisation très large, allant du faux semis au sursemis de prairie temporaire. D'un coût intermédiaire entre les herses étrilles et les bineuses à guidage numérique, la houe rotative est pour sa part, un outil efficace et polyvalent. Elle détruit les adventices encore jeunes, en les sélectionnant au stade filament et en les déchaussant. L'effet de recouvrement lié à la projection de la terre complétant le travail : *«la houe, je l'emprunte à un collègue. En maïs, en général, on fait deux binages, le problème étant d'avoir des levées assez homogènes pour pouvoir passer l'outil au bon moment. En terme de désherbage, on fait souvent deux passages de herse étrille sur les céréales, le plus tôt possible, cette année, au 15 novembre. Mais faut pas rêver, dans les limons un peu battants, on ne fera jamais de miracle»*. Attention aux fenêtres d'intervention, prévient Olivier Bouilloux, du Sedarb, que ce soit avec la herse ou la houe : *«en moyenne sur l'année, on totalise une quinzaine de jours d'intervention possible, car il faut compter sur les jours d'ensoleillement avant, pour essuyer et des jours après, pour finir de sécher et d'arracher»*. La houe rotative peut être aussi utilisée pour casser la croûte de battance pouvant se former en fin d'hiver, sur sols limoneux : *«à condition toutefois qu'elle ne soit pas trop épaisse et toujours avec une vitesse d'avancement d'au moins 20 km/h pour bien la faire pénétrer et qu'elle explose tout»*.

Une fabrique de granulés de luzerne sur la ferme

Une unité de déshydratation de la luzerne et de granulation a été installée sur l'exploitation en 2008. Un séchage entièrement naturel, au principe simple, même s'il exige de la rigueur et une parfaite planification. Le bâtiment fait 700 m² avec une toiture en fibrociment pour éviter la condensation et peinte en noir, pour capter la chaleur, avec en dessous, une couche isolante, l'air passant entre les deux.
Capté sur le pignon nord, l'air circule sur les 55 mètres de longueur du bâtiment, avant d'être récupéré sur le pignon sud par un ventilateur extérieur et soufflé ensuite sous les caillebotis sur la base d'un volume de 25 000 m³/heure. Avec une différence de température entre l'entrée et la sortie d'air, de l'ordre de 3°. Une fois passée dans un épierreur, la luzerne est conduite dans un broyeur à marteau, entraîné par un moteur de 220 cv, avec à la sortie, des fibres de 7 à 8 mm, avant d'être redirigée dans une mélangeuse. Pour un débit de 3 tonnes de luzerne à l'heure. La valorisation plus importante en bio, permettant de vendre des granulés à un prix supérieur de plus de 30% par rapport à de la luzerne conventionnelle, soit de l'ordre de 250€/tonne, pour un coût de fabrication global estimé à 110 €. Avec pour particularité, de n'y rajouter aucun additif.

DOMINIQUE BERNERD



Présentation par Jean-Bertrand Brunet, d'une bineuse 12 rangs



Le bâtiment de séchage, avec sur l'un des pignons, le système de ventilation soufflant l'air sous les caillebotis



L'unité de granulation est polyvalente et peut aussi bien fabriquer des granulés de luzerne, de paille, de bois ou… d'oignons !



Jardins de la Croisière

Un travail de qualité, qui finit par payer

Des résultats comptables positifs, un fonds de roulement qui s'améliore, l'activité entretien espace rural qui ne cesse d'augmenter… L'association a le vent en poupe, en dépit d'un contexte difficile, qui ne favorise guère le retour à l'emploi et l'insertion.



L'assemblée générale des Jardins était accueillie comme à l'accoutumée, par la MFR de Gron.

«Dans un contexte difficile pour l'emploi, les challenges sont nombreux et il nous faut les relever». Le président des Jardins de la Croisière, Michel Jouan le reconnaît : *«les résultats d'insertion, à l'issue de l'exercice 2015, ne sont pas exceptionnels, avec un taux de sorties dynamiques, que ce soit vers l'emploi ou vers une formation qualifiante, à 48 %, là où on espérait 60%»*. Mais les résultats économiques sont au rendez-vous, avec pour la première fois en six ans, le retour à un bénéfice comptable et l'activité entretien espace rural dépassant la barre des cent mille euro. Créée il y a plus de vingt ans, l'association des Jardins de la Croisière a vu son chiffre d'affaires doubler en quatre ans, grâce notamment au démarrage de cette seconde activité économique. En contrepartie, l'activité production légumière en 2015, aura diminué de 18 % par rapport à l'année précédente : conséquence d'un climat très sec en juin et juillet, à une période sensible de la saison et des difficultés à recruter, au moment des mises en place de cultures.

Un chiffre d'affaires à l'ha de 35 900 €

L'exploitation biologique de 3 ha est équipée de 10 tunnels de production et les légumes vendus en circuit court par le biais de quatre circuits de distribution. Premier d'entre eux : les marchés et foires qui avec 115 par an, représentent 31 % du chiffre d'affaires global 2015. Une part de marché qui se maintient, grâce à la fidélité des clients et un excellent support d'insertion, pour les salariés. Suivent les paniers, avec 28% du CA, pour 1 900 paniers vendus, soit une moyenne de 38 par semaine. L'objectif de renforcer ce circuit de distribution, devrait être facilité par la participation des Jardins à la mise en place d'un Drive Fermier dans le Sénonais dans les mois prochains. On note une baisse des ventes en secteur demi-gros (magasins et cuisines collectives). La marge pour l'association y est plus faible et d'autres circuits sont privilégiés. En complément des paniers, la vente à la boutique voit sa part de marché progresser, à 17%. L'objectif pour 2016, étant de poursuivre l'amélioration de la fraîcheur des légumes, avec la création d'un poste de *«magasinier»*, supervisant la qualité des produits mis en vente. Mais l'activité légumière se voit désormais devancer par les chantiers d'entretien d'espace rural, avec un chiffre d'affaires de 80 368 € (- 18%) en 2015, contre 101 830 € (+ 3 %). Ramené à l'hectare, le chiffre d'affaires de vente de légumes autoproduits (une fois le montant des achats de légumes retirés), avoisine toutefois près de 36 K€, bien au delà de la moyenne du Réseau Cocagne, à 25 K€

Une seconde activité qui ne cesse de progresser

Démarrée en 2009, l'activité *«entretien d'espace rural»*, continue sa progression, avec 258 interventions enregistrées en 2015, sur tout le territoire du bassin d'emploi sénonais. Une activité qui complète la gamme des gestes techniques proposés aux salariés en insertion et d'une grande utilité pour les collectivités et associations du nord de l'Yonne. La gamme de services proposés est large : nettoyage, débarras, entretien de berges de rivières, taille haie, tonte, taille d'arbres fruitiers, entretien de propriétés, nettoyage espace public, etc. Un partenariat a notamment été engagé avec la SNCF, pour réaliser l'entretien des cinq gares périphériques du Sénonais, de Villeneuve sur Yonne à Villeneuve la Guyard. Le développement de ce second volet d'activité des Jardins de la Croisière, passera par des modifications dans l'organisation du travail et l'acquisition de matériel, les chantiers entraînant un certain nombre d'usure et de casse. L'équipe des Jardins s'est beaucoup investie depuis ces dernières années sur les deux activités économiques proposées et les résultats sont au rendez-vous, mais pour son directeur, Erik Polrot, *«il est important de trouver un subtil équilibre entre l'économique, qui est notre quotidien, et notre support d'insertion pour remettre les gens à l'emploi. Faire que les charges ne soient pas trop lourdes, pour pouvoir continuer à accompagner, redire les choses, réexpliquer et on sait qu'il y a des limites. S'interroger pour savoir à quel moment on est sur de l'économique ou sur notre cœur de métier qu'est l'insertion. Chaque personne ici est différente et accueillie comme telle»*.

Un accompagnement social important

L'objectif final de l'association est bien le retour à l'emploi pour les personnes passant par les Jardins. Un public en provenance de l'ensemble du bassin d'emploi du Sénonais et dont le recrutement répond à une logique de mixité la plus large possible : femmes/hommes, urbain/rural, jeunes/plus âgés, français/étrangers. Avec la volonté affichée de recruter en majorité des personnes bénéficiant de minimas sociaux. En 2015, 58 personnes sont passées par les Jardins de la Croisière, dont 36% de femmes. L'accompagnement social reste une des clés de voute du dispositif, avec parmi les freins majeurs à l'insertion : le logement (24 salariés étaient en logement précaire ou temporaire), la santé (14 personnes concernées), mais surtout, la mobilité : plus de 50% des salariés sont limités dans leurs recherches et leurs démarches par ce problème. Pour y faire face, différentes mesures sont mises en œuvre, grâce notamment aux dispositifs qu'offre le territoire, comme *«Mobil'éco»* ou la présence d'une auto école associative. En terme de résultats, 13 sorties dynamiques ont été enregistrées sur un total de 27 salariés, soit : 3 sorties vers l'emploi durable, 4 vers l'emploi de transition et 6 sorties positives en formation. Un chiffre un peu en deçà des 60% attendus, mais la conjoncture est difficile, particulièrement en matière d'emploi. Depuis 1998, l'association des Jardins de la Croisière accueille également des personnes en TIG (Travail d'intérêt Général), pour des périodes de 30 à 210 heures, en partenariat avec les services judiciaires. En 2015, 13 personnes ont bénéficié du dispositif et le bilan est positif, avec peu d'abandons.

DOMINIQUE BERNERD


5 ruches ont été installées aux Jardins de la Croisière en 2015.

Fermes et Caves Ouvertes

La meilleure personne pour parler de votre métier, c'est vous !

Il n'est pas trop tard, pour s'inscrire à l'opération *«Fermes et Caves Ouvertes»*, qui se déroulera cette année dimanche 15 mai et contribuer à changer la vision de la société sur l'agriculture.

Lors de l'Assemblée Générale de 2015, les adhérents de la FDSEA ont mis en exergue l'importance de communiquer sur le métier d'agriculteur ou de viticulteur et de changer la vision de la société sur l'agriculture.
Les réunions cantonales ont également été le lieu de débats autour de ce sujet.
L'opération *«Fermes et Caves Ouvertes»* que la FDSEA organise depuis plusieurs années peut être un des outils pour répondre à cette problématique. Véritable fenêtre ouverte sur votre exploitation, c'est l'occasion d'expliquer au grand public votre manière de travailler mais également de rappeler des choses aussi simples *«qu'une vache doit faire un veau pour faire du lait»*, *«à quoi ressemble un grain de blé»*, *«les périodes d'activité dans les vignes en dehors des vendanges»*.
Nous pouvons vous aider à réaliser des éléments de communication, à organiser quelques animations. Notamment la FDSEA communiquera aux adhérents de sa commission diversification la liste des exploitations inscrites à cette journée : vous pourrez par ce biais organiser des marchés de producteurs, si vous le désirez. La FDSEA mettra en place les éléments de communication collective pour faire connaître notre opération directement auprès du public (affiches, tracts, communiqués de presse). Une diffusion départementale est prévue mais à vous également de faire une diffusion plus locale pour signaler autour de vous l'opération.
Vous pouvez prévoir pour l'accueil du public un repas convivial, des grillades.
Pour que cette journée soit réussie et chaleureuse, mobilisez voisins et amis.
Devenez maître de votre communication, Inscrivez-vous à cette opération ! Ouvrez votre exploitation le Dimanche 15 Mai 2016
Si vous êtes intéressé(e), merci de nous contacter au plus tard le 4 avril et de nous préciser votre projet d'ouverture. Les délais sont courts mais cela vous permettra d'être inclus dans la communication globale que nous ferons.

Vous avez un message à faire passer ? N'hésitez plus, participez !
Contact : Clarisse Bachelay, 03 86 49 48 10

CLARISSE BACHELAY
FDSEA DE L'YONNE


L'occasion pour le grand public de partager entre autres, un verre avec les viticulteurs.


Ou de se découvrir peut-être une passion pour les chèvres !

MFR de l'Yonne

Quels financements pour demain ?

La Fédération Départementale des MFR de l'Yonne a tenu son assemblée générale le 17 mars dernier à Gron. Des interrogations demeurent, suite à la fusion entre la Bourgogne et la Franche-Comté, au premier rang desquelles le montant de l'enveloppe budgétaire à venir

De l'aveu même du directeur de la MFR de Villevallier, *«les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne se sont bien tenues en terme d'effectifs. C'est même en pourcentage, le département qui a le plus recruté en Bourgogne…»*

À la rentrée 2015, le nombre d'élèves pour les trois MFR que compte le département, s'élevait à 359 jeunes inscrits au titre du contrat avec le Ministère de l'Agriculture, contre 351 l'année précédente. Un chiffre auquel il faut rajouter les vingt apprentis inscrits à Villevallier, ainsi que les stagiaires de la formation continue, de plus de trois cent heures.
Même s'ils sont un peu plus faibles qu'en 2014, les résultats aux derniers examens restent globalement satisfaisants dans les MFR du département, avec une moyenne, tous niveaux et tous diplômes confondus, de 80 à 77 %.
De bons chiffres également pour la fédération départementale, sur le plan financier, avec un montant de charges à la baisse et un résultat final excédentaire.

Une enveloppe départementale revue à la baisse

Concernant le rapprochement avec la Franche-Comté et pour reprendre les propos de l'un des participants à l'assemblée générale : *«pour l'instant, nous sommes rentrés dans la même chambre mais pas encore dans le même lit !»* L'heure est aux interrogations, pour les quatorze MFR de Bourgogne et leurs seize homologues de Franche-Comté, même si, souligne Sylvie Logette, présidente de la fédération de l'Yonne : *«Nous ne pouvons que suivre ce rapprochement et essayer de formaliser au sein de nos fédérations régionales cette fusion. Des rencontres et échanges avec nos partenaires franc-comtois ont eu lieu afin de mieux nous connaître et de pouvoir construire ensemble une nouvelle région. Nous attendons que celle-ci prenne forme, pour voir demain comment continuer d'avancer au sein de nos fédérations départementales…»*
Alors que la future enveloppe budgétaire allouée par la nouvelle région BFC au réseau n'est pas encore connue (jusqu'alors, la région Bourgogne versait 60 % des investissements réalisés), les trois MFR icaunaises doivent faire face à une baisse significative des subsides traditionnellement alloués par le Conseil départemental, qui étaient depuis de nombreuses années, de l'ordre de 20 % des investissements déclarés. Pour 2016, l'enveloppe allouée serait ainsi de 20 K€, à partager entre les trois MFR et le lycée Sainte Colombe, alors que le besoin en investissement s'élève pour les seules MFR, à 50 K€, en appliquant le principe habituel d'un soutien à hauteur de 20 %. Une rencontre avec le président départemental sera de nouveau sollicitée et les conseillers départementaux de chacun des cantons d'origine des MFR ont été alertés de cette situation. Le sujet est d'autant plus préoccupant, explique le directeur de la MFR de Villevallier, Yannick Villain, *«que faute d'accord et quoiqu'il arrive, ces investissements de sécurité devront être réalisés. Si le Conseil départemental ne vient plus abonder, ce sont les familles qui auront à le faire…»*

DOMINIQUE BERNERD



Parmi les actions communes menées par les trois MFR du département, la tenue d'un forum de l'orientation au Phare à Auxerre, pour découvrir les formations en alternance proposées. Comme ici, avec des représentants de la MFR de Villevallier

Les anciens de la MFR de Chichery se mobilisent

De sa création en 1958, jusqu'à sa fermeture, à l'orée des années 80, la MFR de Chichery a formé nombre d'agriculteurs. Les élèves, en majorité originaires du département, y suivaient une formation initiale conduisant au Brevet d'Apprentissage Agricole (BAA), un diplôme aujourd'hui disparu. Faute d'effectifs suffisants, la Maison Familiale et Rurale de Chichery ferma ses portes au début des années 80. Aujourd'hui, une équipe de copains, anciens élèves de l'établissement, se mobilise, pour organiser une rencontre autour d'un repas amical, rassemblant tous ceux passés par la MFR de Chichery, de 1958 à 1979. Une occasion unique de se retrouver et partager des souvenirs communs. Pour tout renseignement, contacter le 03 86 96 97 91 ou 06 48 75 92 66. DB


Guy, Jacques, Patrick, Jean-Louis, Michel et Patrick (de gauche à droite). Une bande de copains, tous «*anciens*» de Chichery, à la bonne humeur contagieuse

▶ Agenda

09/04-20/04 - Portes Ouvertes dans les MFR
Journées Portes Ouvertes dans les Maisons Familiales et Rurales de l'Yonne : MFR de Villevallier : samedi 9 avril, de 10 h à 17 h
MFR de Toucy : samedi 20 avril, de 10 h à 17 h

17/04 Randonnée à Bléneau
Randonnée des étangs à Bléneau, dimanche 17 avril. Départ entre 8 h et 10 h, de l'étang de la Cahauderie - RD 64 - Dir. Champoulet. Parcours de 6, 11 et 15 kms. Tarif : 4 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Ravitaillement. Renseignements au 06 24 36 55 49 ou 03 86 74 81 08



Opérations tous azimuts pour Groupama PVL

Deux opérations à 24 heures d'intervalle, signées Groupama Paris Val de Loire. La première en date s'est déroulée le 15 mars dernier, au Centre Centaure de Réau, en Seine-et-Marne, où une dizaine de Chefs d'Entreprise et journalistes de la presse écrite et radio, avait répondu à l'invitation de Jacques Blanchot, directeur de l'Établissement de l'Yonne et de Philippe Renoux, Président de la fédération des Clama de l'Yonne et administrateur de Centaure IDF. Sous un soleil printanier, les stagiaires d'un jour ont pu s'adonner à la conduite extrême en toute sécurité sur les pistes du Centre. Et le constat est unanime : ce type de conduite ne s'improvise pas ! La connaissance du véhicule ainsi que les bons réflexes sont essentiels. Au final, une journée de découverte très appréciée par l'ensemble des participants.



Chacune des associations a reçu la somme de 1 000 €

Bis repetita le lendemain, à la Mairie de Villiers-Saint-Benoit cette fois, où la Caisse Locale de Puisaye Forterre, lauréate du 2ème prix du Challenge DUO 2014, a alloué sa dotation de 2 000 € à deux associations icaunaises, porteuses de projets d'intérêt général. La première, Emeraude, œuvre dans l'insertion de demandeurs d'emploi, au travers de chantiers d'insertion en Puisaye. La seconde, Cap Saint Martin, aide les malades atteints du cancer, à retrouver goût à la vie au travers de différentes activités (peinture, poterie, maquillage, etc.), en les accueillant dans la maison d'Hélène, à Saint-Martin-Sur-Ouanne. Un cocktail a clos cette cérémonie.

DOMINIQUE BERNERD


Pas facile de maîtriser sa conduite, quand un mur d'eau se dresse subitement devant vous…

Aires urbaines BFC

Des axes de développement pour une région en quête de métropole

En Bourgogne-Franche-Comté, les aires urbaines de Dijon et Besançon sont au cœur d'un réseau d'échanges et participent au développement économique. Chalon sur Saône, Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier, Montceaux les Mines, le Creusot, Beaune et Pontarlier, mais aussi Montbéliard, Belfort... représentent autant d'aires urbaines qui participent au dynamisme régional.

Les seize aires urbaines de Bourgogne-Franche-Comté tissent des relations entre elles, mais aussi avec des aires urbaines extérieures à la région. Ces échanges, évalués à travers la mobilité des personnes et les liens économiques qu'entretiennent entre eux ces territoires, favorisent les mises en réseau. Ces seize aires urbaines définies comme les aires d'influence de pôles urbains offrant au moins 10 000 emplois, regroupent 61% de la population et 67% de l'emploi.

Près de 320 000 actifs se déplacent chaque jour au sein de leur aire urbaine, de leur commune de résidence à leur commune de travail. Plus de 36 000 actifs sont aussi appelés à travailler dans une autre aire urbaine que de celle de leur résidence, 11 600 viennent d'une autre région et 19 200 sortent de Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, l'aire industrielle de Montbéliard est très liée à celle de Belfort, plus tertiaire, qui échange également avec Mulhouse. Sens et Auxerre sont davantage tournée vers Paris, Mâcon vers Lyon, Nevers entretient des liens avec Paris et Clermont-Ferrand, Pontarlier et Montbéliard ont par ailleurs des relations économiques fortes avec la Suisse. 7 200 actifs habitant une aire urbaine de la région travaillent en Suisse. Ces déplacement quotidiens constituent de fait des leviers de développement économiques en rapprochant actifs et emplois et en infuant sur l'offre de services.

De nombreux échanges de population entre aires urbaines

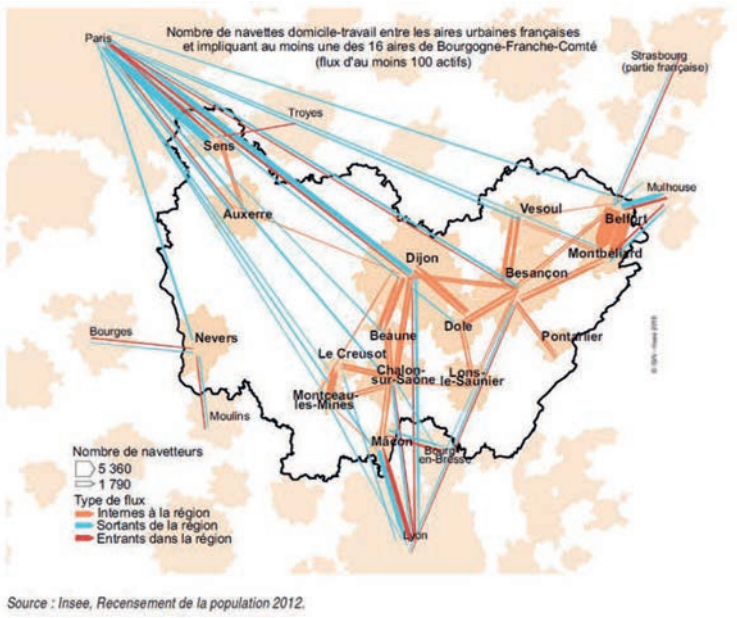
Les aires urbaines de Dijon et Besançon sont les plus peuplées de la grande région BFC. Elles constituent aussi les deux pôles économiques majeurs de la Région, avec de nombreux actifs. Une zone d'échanges préférentiels interconnecte Dijon, Beaune et Chalon-sur-Saône, trois aires urbaines qui résistent plutôt bien à la crise économique ; où la population est en croissance et les emplois nombreux et diversifiés. Dans le sens Beaune-Dijon, comme dans l'autre sens, les migrations alternantes concernent environ 1 400 personnes. Entre Beaune et chalon-sur-Saône, elles sont plus limitées : 750 dans le sens Nord-Sud, 600 en sens inverse. Au total, 12% des emplois de l'aire urbaine de Beaune sont occupés par des actifs résidant dans les deux aires urbaines voisines, avec 33% d'emplois qualifiés, donc porteurs de croissance.

Du fait des distances à parcourir, la voiture est le mode de transport privilégié dans les échanges avec l'aire de Beaune. Les transports en commun sont plus sollicités entre Dijon et Chalon-sur-Saône (28%). Les liens sont plus lâches entre Dijon et les aires plus éloignées de Nevers, Sens, Mâcon et Auxerre. L'aire urbaine de Besançon anime un réseau en étoile avec celle de Vesoul, Dole, Pontarlier et Lons-le-Saunier. Plus d'un millier d'actifs se déplacent ainsi chaque jour dans un sens comme dans l'autre entre Besançon et Vesoul, entre Besançon et Dole. Ces déplacements domicile-travail dessinent des liens économiques quotidiens entre les aires urbaines.

Un réseau métropolitain de dix aires urbaines

Des infrastructures de transport développées s'appuyant sur un axe autoroutier, un réseau TER cadencé et une ligne ferrée grande vitesse permettent de relier rapidement Dijon à Besançon. Les migrations alternantes sont pourtant limitées entre les deux villes, de même que les liens économiques entre entreprises multi-établissements. Pourtant, renforcer les liens entre Dijon et Besançon revêt une importance stratégique en Bourgogne-Franche-Comté. La région n'a pas de métropole, au sens d'une agglomération de taille suffisante pour insuffler une dynamique économique lui permettant de se positionner à l'échelle nationale et à l'échelle européenne.

Un fonctionnement en réseau permettrait d'atteindre cette taille critique, de développer une économie de l'innovation s'appuyant sur des partenaires économiques, sociaux, scientifiques et universitaires. Le pôle de compétitivité Vitagora, préfigure une telle dynamique, comme la communauté d'universités et d'établissement «*Université Bourgogne-Franche-Comté*».



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

Les déplacements domicile-travail dessinent des liens économiques quotidiens entre les aires urbaines

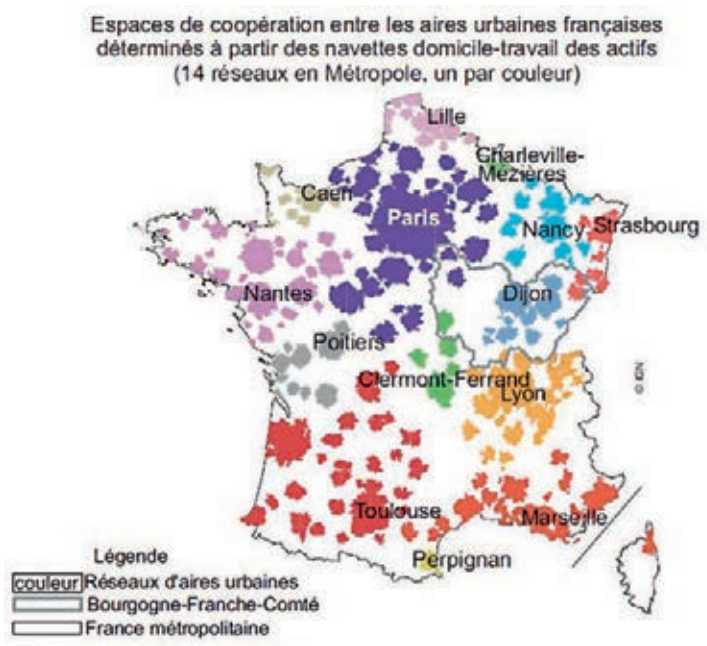
Un réseau métropolitain prenant appui sur les aires urbaines de Dijon et Besançon se profile : le système régional apparaît comme une structure ramifiée de l'aire urbaine de Besançon, elle-même associée à Vesoul, Pontarlier et Lons-le-Saunier, par son réseau en étoile à celle de Chalon-sur-Saône et par l'axe Dijon-Beaune. À ce réseau se raccroche les aires de Montceau-les-Mines et Le Creusot, connectées à Chalon-sur-Saône, pour au final, former un système métropolitain constitué de dix aires urbaines peuplées d'un million d'habitants, soit plus du tiers des habitants de la région, concentrant plus de 470 000 emplois.

Au Nord-Est, les échanges sont importants entre Belfort et Montbéliard, mais ces deux aires urbaines ont été très touchées par la crise économique, impactant cette dynamique économique.

Les autres aires urbaines de Bourgogne-Franche-Comté, assez excentrées géographiquement, sont plus tournées vers l'extérieur et donc déconnectées des aires urbaines régionales. Sens et Auxerre se tournent vers Paris, Mâcon vers Lyon et Nevers entretient encore moins de liens avec les autres aires urbaines régionales.

Les mobilités domicile-travail s'effectuent en direction de Paris, Moulins et Bourges, mais elles concernent de faibles effectifs (150 à 400 personnes). L'aire de Pontarlier bénéficie de sa proximité avec la Suisse. En dépit de leur position centrale au sein de la région, les aires de Dijon et Besançon sont aussi tournées vers l'extérieur, subissant l'attractivité de Paris et de Lyon. Les tissus économiques dijonnais et bisontins sont très dépendants des sièges sociaux parisiens.

SOURCE INSEE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Déplacements domicile-travail : 10 aires urbaines de la région forment un réseau d'échanges à l'échelle française
Source Insee,recensement de la population 2009

Qu'est-ce qu'une aire urbaine ?

Une aire urbaine est un ensemble de commune composé d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine. Le Pôle urbain est constitué de communes présentant une continuité du bâti et comprenant au moins 10 000 emplois. La couronne périurbaine regroupe les communes qui sont sous l'influence économique du pôle urbain : son étendue est déterminée par les déplacements domicile-travail des actifs, de sorte qu'in fine, au moins 40% des actifs d'une aire urbaine résident et travaillent dans celle-ci.



Société

Changement d'époque pour les notaires

Déstabilisés par la Loi Macron, les notaires de Bourgogne-Franche-Comté se sont réunis à Dijon pour réfléchir à de nouvelles modalités d'exercice de leur profession et envisager l'avenir de façon constructive.



Ils étaient nombreux à avoir fait le déplacement à Dijon, venus de toutes les études de Bourgogne-Franche-Comté

La société évolue, les notaires s'adaptent... Déstabilisés par la loi Macron qui bouscule leur régime tarifaire et instaure de nouvelles règles d'installation et d'exercice, les notaires de Bourgogne-Franche-Comté, après avoir manifesté leur inquiétude et pour certains leur colère, ont décidé de repenser leur action, leur fonction et leurs pratiques, à l'aune de cette nouvelle donne.

Si la fonction bénéficie d'un capital confiance important, elle reste aussi associée à quelques stéréotypes qui ont la vie dure : images d'offices rétro, de charges en héritage familial, etc. La réalité est toute autre et l'avenir se construit avec les outils du XXIème siècle. C'est le message transmis par Pascal Massip et Marc Renard, notaires en charge de la communication professionnelle, en marge d'un congrès réunissant tous les notaires de la grande région à Dijon, appelés à tracer de nouvelles voies de développement pour la profession.

Redessiner l'exercice de la profession

«Il faut imaginer de nouvelles structures, des regroupements de cabinets, il faut redessiner l'exercice de la profession» explique Pascal Massip, afin que l'ensemble de la corporation puisse construire un nouvel avenir en dépit *«du caractère anxiogène de la loi Macron»*. Premier sujet d'inquiétude, la baisse des tarifs qui pourrait bouleverser l'équilibre économique de certains offices, en zone rural notamment où les actes de faible valeur sont les plus nombreux. *«L'État a augmenté ses taxes, mais baisse la rémunération des notaires»*, la pilule a donc du mal à passer... Mais la profession réagit en imaginant de nouvelles structures, des regroupements permettant de rentabiliser les offices en augmentant le nombre d'actes. Par la force des choses, *«le notaire va devoir rechercher une certaines rentabilité»* et certains offices vont passer du stade de l'artisanat à celui d'entreprise économique *«cherchant à faire des gains de compétitivité»*.

Autre thématique d'importance : la digitalisation des actes et des pratiques. 80% des actes authentiques sont déjà numérisés, le papier disparaît sans que les clients s'en aperçoivent. *«L'acte authentique n'existe plus sur papier et la signature est désormais électronique»*. En parallèle, des data-centers hautement sécurisés se multiplient, car le notaire qui est aussi collecteur de taxes, voient transiter des sommes considérables. Télé-travail et visio-conférences investissent aussi petit à petit les offices qui entrent dans l'ère numérique à marche forcée depuis cinq ans, grâce à un formidable *«bond technologique»*.

Le notaire reste un généraliste du droit, mais les demandes le poussent aussi à apporter des réponses de plus en plus techniques et spécialisées, d'où l'idée de créer des pôles de spécialistes référents, permettant d'améliorer le service rendu au client. Un service qui ne serait plus tout à fait gratuit, mais tarifé en fonction du niveau d'exigence du client et des compétences requises. Le notaire reste un officier ministériel astreint à un devoir de service public. La loi Macron définit les contours d'un conseil forcément gratuit quand il est associé à un acte, en préalable et à la conclusion. En revanche, la possibilité reste offerte de proposer des consultations payantes en dehors des actes juridiques (conseil en stratégie patrimoniale par exemple). L'activité traditionnelle d'une étude pourrait être ainsi *«découplée»* sur une partie conseil juridique, valorisée en tant que telle.

La mutualisation des ressources techniques et humaines fait aussi partie des réflexions, le travail en réseau permettant de croiser les spécialisations et les compétences. A mesure que la réflexion avance, de nouvelles synergies apparaissent comme possibles voire souhaitables. Le choc de la loi Macron dépassé, la profession reprend la main et *«organise son rebond sans s'arcbouter sur le passé !»*.

ANNE-MARIE KLEIN

▶ Repères

Ce qui change au titre de la loi Macron
La loi étant forcément générale ce sont les décrets d'application qui en déterminent les contours. Certains se font encore attendre. Pour ce qui concerne la loi :
- Les tarifs des petits actes seront fixes. Les tarifs proportionnels des transactions de moyenne importance (lors des ventes immobilières par exemple) pourront donner lieu à des remises déterminées par voie réglementaire. Seul le ministère de la Justice peut arrêter les tarifs de la profession, pas le ministère de l'Economie.
- Le principe de la liberté d'installation est posé. Le ministère de la Justice a la compétence pour établir la carte délimitant les zones où l'implantation de nouveaux offices est libre. Cette nouvelle carte permettra de répondre à un manque de service ou de proximité.
- Le nombre de notaires pouvant exercer en qualité de salarié dans un office est limité à 2.
- L'autorité de la concurrence disposera d'un pouvoir d'avis et d'un d'un pouvoir de proposition, plus conforme à ses attributions.
- La possibilité d'habiliter un clerc de notaire dans un office est supprimée. Pour les clercs actuels, mise en place de la possibilité de devenir notaire par la VAE(validation des acquis d'expérience).

Le notariat en région BFC

363 notaires pour 178 offices notariaux.
287 points d'accueil au public.
1573 collaborateurs.
143 895 actes conclus en 2015.

Tourisme BFC: Un Comité Régional unique

Le nouveau Comité Régional du Tourisme, présidé par Loïc Niepceron, conseiller régional délégué, vient d'être officiellement lancé avec l'ensemble des partenaires des territoires des huit départements de la grande région : Côte d'or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire-de-Belfort et Yonne. Ce Comité régional du tourisme dispose de deux sites, l'un à Dijon et l'autre à Besançon. Cette fusion permettra d'économiser au moins 200 000 € dès 2016. Gastronomie, oenotourisme, patrimoine, nature authentique et préservée, loisirs familiaux ou plus actifs, mais aussi tourisme urbain ou d'affaires, l'offre touristique de la nouvelle grande région répond aux aspirations actuelles des touristes français et étrangers.



Grands jours de Bourgogne

Une édition 2016 qualitative



Tous les deux ans depuis 1992, les Grands Jours de Bourgogne réunissent professionnels du vin, prescripteurs et journalistes au cœur du vignoble bourguignon. De Chablis à la Côte Chalonnaise en passant par la Côte de Beaune et la Côte de Nuits, les visiteurs parcourent les vignobles via 11 sites de dégustation, sans toutefois descendre dans le Mâconnais, qui se déguste à Beaune, avec les crémants de Bourgogne. Ce rendez-vous offre la possibilité aux professionnels de la filière de rencontrer plus de 1 000 vignerons et de découvrir près de 10 000 vins. Autour du millésime 2014 et de vins plus anciens, il a été question de business, de prises de contacts et de rencontres. Emanation du BIVB, l'association organisatrice a souhaité privilégier des inscriptions «qualitatives». Cette année, 2 500 prescripteurs se sont inscrits, dont 1 000 n'avaient encore jamais participé à l'évènement. 39 % des visiteurs annoncés sont français et 61 % viennent de l'étranger, de 56 pays différents, qui ont participé à 14 dégustations et 6 soirées Off. Retour.



Les tonneliers sortent du bois

C'était une première - fort bien réussie - pour la Fédération des Tonneliers de Bourgogne. Lundi soir à Beaune, en off, le syndicat a proposé une dégustation pour découvrir les vertus de l'élevage sous bois. Après avoir présenter leur savoir-faire, de façon très pédagogique, une cinquantaine de prescripteurs dégustait des Meursault, Saint-Véran, Mercurey, Saint-Aubin… provenant d'un même Domaine et d'une même cuvée. Prélevés le matin même sur fûts, les échantillons permettaient de comprendre l'apport aromatique, selon l'origine des bois, la chauffe (durée, intensité) ou encore le temps de séchage des douelles. Et évidemment selon la tonnellerie. *«Un vin identique peut changer du tout au tout selon les choix et les critères des vignerons»* en terme de fûts, réaffirmait Jean-Marie Rousseau, le président de la Fédération régionale. La tonnellerie bourguignonne pèse pour près de 650 emplois qui fabriquent annuellement 180.000 fûts dont une large part pour l'export.

L'occasion aussi de passer quelques messages sur l'approvisionnement en bois. Dirigeant la tonnellerie de Mercurey, Sébastien Cossin présentait les deux études menées par l'IGN et l'ONF, commandées en 2013, pour analyser les ressources en bois et ses perspectives. Résultat : *«la forêt grandit (+50 millions de m³) mais la qualité diminue (15 millions m3 de disponibles)»*. La Fédération nationale a engagé un dialogue avec les propriétaires privés pour inciter à *«stabiliser les ressources»* d'ici 2030, même si d'ici là, un *«basculement»* de la production - de futaie à taillis sous futaie - semble inévitable.

CM

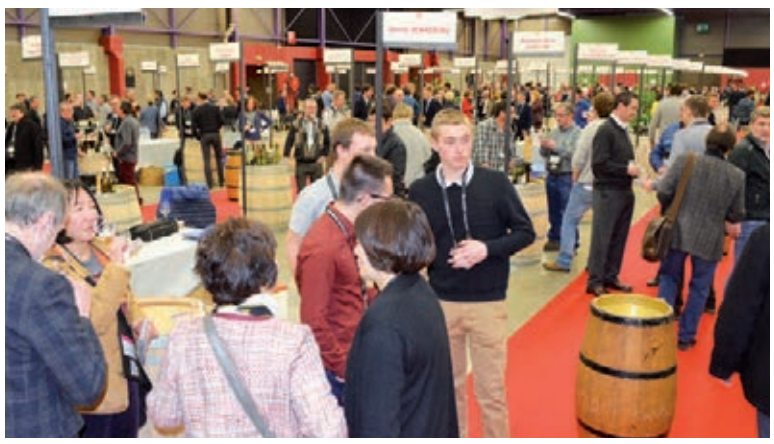
Les négociants réaffirment vouloir gérer la production

Jeudi soir, l'Union des Maisons de vins de Bourgogne (UMVB) invitait au Clos de Vougeot 180 journalistes et prescripteurs du monde entier pour fêter les 160 ans de leur fédération. Après une dégustation du millésime 2012, lors du diner, le président de l'UMVB, Frédéric Drouhin a redit la volonté régionale et nationale des Maisons de négoce de participer à la gestion de la production, autour des plantations et des VCI. *«Après des faibles récoltes, des caves vides, des épisodes de grêles…aujourd'hui, nous avons retrouvé le sourire. Les millésimes 2014 et 2015 vont nous permettre de reconquérir des positions sur les marchés (UK, USA). Les hausses de prix brutales sont à relativiser avec les prix en hausse aussi des autres vignobles»*, reconnaissait-il avant. Mais pour lui, la baisse des rendements - liée aux maladies, dépérissements et coûts d'entretien des vignes - font craindre à l'avenir que *«les surfaces manquent»*, argumentait le négociant beaunois. Il appelait donc *«à arrêter ce clivage des deux familles qui n'est plus»*. *«Aujourd'hui, nous sommes un négoce terrien enraciné en Bourgogne»* expliquait-il en mettant en avant les Domaines appartenant aux Maisons de négoce. Pour dire que l'inverse est possible aussi, il citait le chiffre de 600 *«viticulteurs négoces»* dénombrés, selon l'UMVB, en Bourgogne. Un appel du pied qu'il élargissait à la Grande région. La *«fusion»* des interprofessions Bourgogne-Beaujolais pouvant se faire, selon lui, *«dans deux ans»*.

Enfin, interpelé par les négociants à propos du projet de Cité des vins de Bourgogne à Beaune, le Député-Maire Alain Suguenot a semblé bien embêté pour répondre et s'est contenter d'annoncer la *«première pierre pour décembre…2017!»*

CÉDRIC MICHELIN

Symphonie Mâconnaise



Lors de la Symphonie Mâconnaise, 1 160 prescripteurs du monde entier sont venus déguster les vins de l'appellation du Sud de la Bourgogne et ses communales, Pouilly-Fuissé, Pouilly-Vinzelles, Pouilly-Loché, Mâcon, Saint-Véran et Viré-Clessé. A l'entrée de la salle du Parc des expositions de Beaune, les crémants de Bourgogne mettaient en valeur leurs deux nouveaux segments, Eminent et Grand Eminent, avec leurs pictogrammes.

GIRARD drainage
Depuis 60 ans
21220 Gevrey-Chambertin - Tel.03 80 52 13 32
Drainage viticole avant plantation
NOUVELLE TECHNIQUE
Draineuse avec gravillonnage intégré
en un seul passage.
Rapport qualité/prix imbattable.
INTERVENTION RAPIDE
Alain Troussard
Tél. 06 07 78 11 95
GARANTIE 15 ANS
drains norme NF

► Formations

30/03 Évaluer la valeur de mon exploitation dans une perspective de transmission

Il existe plusieurs manière de calculer la valeur de son exploitation. Le Point Info Transmission Association (PITA) vous propose une journée de formation afin de vous donner les bases pour l'évaluation de votre ferme. Durant cette journée, un intervenant spécialisé vous expliquera les méthodes existantes puis des cas pratiques vous seront présentés. Cette journée se déroulera le 30 mars à Saint Seine l'Abbaye.

10/04 Optimiser la gestion du troupeau avec Ovitel

- se perfectionner notamment en valorisant au mieux les données saisies au quotidien
- acquérir les bonnes méthodes d'utilisation du logiciel

Lieux et dates : Pôle Agricole - Créancey, le 10 avril
Formation proposée par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or
Contact : C. France - Chambre d'agriculture Côte d'Or - 03 80 90 89 09

En savoir plus: CA21, Centre de formation au 03 80 68 66 40 ou www.cote-dor.chambagri.fr pour connaître les programmes de formation, les tarifs et conditions générales.

19/04 Aides Pac : réalisation et engagements

- Faire sa télédéclaration 2012 en toute autonomie,
- Identifier les engagements qui en découlent,
- Connaître la procédure et les méthodes de contrôle pour s'y préparer.

Lieux et dates : Au choix, formation d'une journée à Auxonne, le 19 avril ; Baigneux, le 13 avril et CFPPA de Quetigny, le 18 avril ou formation de 1,5 jour avec un module complémentaire «Conditionnalité» à Châtillon sur Seine, les 12 avril et 3 mai ; Ruffey les Beaune, les 17 avril et 9 mai et Venarey, les 11 avril et 15 mai.
Formation proposée par la FDSEA de Côte d'Or.

10/05 Santé - alimentation - parasitisme des ovins

Le GDS21 organise une formation «Santé - alimentation - parasitisme des Ovins» le 10 mai. Ouvert à tous les éleveurs Ovins de Côte d'Or. Pour tous renseignements contactez Virginie Pabiou 03 80 68 67 35 - 06 09 14 55 07. De plus amples informations vous serons communiquées ultérieurement.

22/04 Aides Pac : réalisation, engagements

- Faire sa télédéclaration 2012 en toute autonomie,
- Identifier les engagements qui en découlent,
- Connaître la procédure et les méthodes de contrôle pour s'y préparer.

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Pénibilité, coût du travail, complémentaire santé, nous ne lâchons pas le morceau !

Lors d'une récente rencontre organisée par la FDSEA de Côte d'Or avec les députés et sénateurs du département, à laquelle participait notamment Laurent Grandguillaume, co-président du Conseil de la simplification pour les entreprises, nous avons fait état, entre autres, des réelles difficultés que pose l'affiliation à la complémentaire santé de tous les salariés (y compris les saisonniers) dès le premier jour d'embauche.
En effet, cette mesure (généreuse, mais encore une fois sur le dos des entreprises !) engendre non seulement un surcoût important pour nos exploitations, mais également un supplément de paperasse et de difficultés administratives dont nous n'avions évidemment pas besoin.
Et nous n'avons pas manqué de rappeler qu'à cela est également censée s'ajouter la gestion du compte pénibilité, une usine à gaz de plus. Nous avons déjà obtenu la suppression des fiches pénibilité, mais le compte reste en vigueur, nous n'avons de cesse de démontrer sa complexité et son inapplicabilité, à l'heure où nos entreprises auraient plutôt besoin de préserver leur compétitivité.
Un rapport commandé par le Gouvernement lui-même montre en effet que le coût du travail en agriculture en France est parmi les plus élevés d'Europe, notamment en comparaison des pays les plus directement concurrents de la France au niveau des matières premières agricoles.
Le climat agricole tendu le démontre : l'heure n'est plus aux vagues annonces politiques, les agriculteurs attendent du concret.
C'est bien sur cette ligne que nous sommes également en ce qui concerne les problématiques en lien avec l'emploi de salariés.
Nous multiplions les actions et les rencontres avec les politiques au niveau national et au niveau local. Tant que nous n'obtiendrons pas d'avancée, nous maintiendrons la pression.



Olivier Gallien
Président de la commission emploi de la FDSEA 21
de la commission régionale emploi de la FRSEA Bourgogne



Laurent Cornu
Président de la commission emploi de la FDSEA 58



Bernard Moreau
Président de la commission emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission emploi de la FDSEA 89

► Le chiffre du trimestre

45 jours, c'est la nouvelle durée de la période durant laquelle un contrat d'apprentissage peut être rompu sans indemnité par l'apprenti ou le maître d'apprentissage

Auparavant, cette période était de deux mois mais ne tenait pas compte du temps réellement passé par l'apprenti dans l'entreprise, ainsi une partie de cette période pouvait s'écouler durant les périodes passées au CFA. Désormais, la nouvelle période de 45 jours se décompte en fonction des jours effectivement passés par l'apprenti dans l'entreprise. Elle permet donc une meilleure évaluation, de part et d'autre, de l'intérêt de poursuivre ou non le contrat.

Actualité sociale généraliste

Encore une nouvelle aide à l'embauche

Annoncée le 18 janvier dernier par le Président de la République, l'embauche PME est une nouvelle aide à destination des petites et moyennes entreprises.
Son montant maximum est de 4 000 € sur 2 ans, à raison de 500 € par trimestre, pour toute entreprise de moins de 250 salariés, qui embauche un salarié dont le contrat prend effet entre le 18 janvier 2016 et le 31 décembre 2016, avec une rémunération ne dépassant pas les 1.3 fois SMIC.
Le bénéfice de l'aide est réservé aux embauches en CDI, CDD d'au moins 6 mois, transformation d'un CDD en CDI et contrat de professionnalisation d'au moins 6 mois.
Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs de réduction de charges, notamment la réduction FILLON et le CICE.
L'entreprise éligible à cette aide, doit se procurer le formulaire de demande de prise en charge via cette adresse (HYPERLINK «http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/embauchepme» \n _blankwww.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme), l'imprimer, le signer et l'envoyer à l'Agence des services et de paiement (ASP), dont elle dépend.

Actualité sociale propre à la profession :

La carte Campagne, des avantages pour vos salariés

La carte campagne permet aux salariés des petites entreprises de la production agricole, dépourvues de comité d'entreprise, de bénéficier d'un catalogue d'offres et d'activités en lien avec la culture, les loisirs et les vacances.
Cette carte est attribuée aux salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté et travaillant dans une exploitation agricole, une exploitation forestière, une entreprise du paysage, une entreprise des travaux agricole ou une CUMA. Elle a pour objet de renforcer l'attractivité de la branche agricole et de favoriser la fidélisation des salariés en leur proposant des avantages similaires à ceux des autres secteurs d'activité.
Pour connaître plus précisément les avantages liés à la carte campagne, rendez-vous sur le site : HYPERLINK «http://www.carte-campagne.fr/»www.carte-campagne.fr

Actualité sociale propre à la région :

L'agriculture se dote d'un observatoire de l'emploi

A l'occasion de sa 7ième campagne de gestion prévisionnelle de l'emploi, la FNSEA a choisi de se doter d'un véritable observatoire de l'emploi agricole.
Il s'agit, grâce à des enquêtes réalisées auprès des employeurs agricoles, d'avoir une meilleure vision de l'évolution des emplois et des besoins en compétences.
Cette année deux enquêtes vont ainsi être réalisées en Bourgogne Franche Comté : l'une sur les emplois saisonniers et la seconde sur les compétences des salariés agricoles.
Si vous êtes volontaire pour participer à ces enquêtes, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre FDSEA.

► Formation

Dispositif AEF (Accompagnement à l'Effort de Formation/Emploi) : le tester c'est l'adopter !

Votre entreprise compte moins de 10 salariés et vous souhaitez embaucher ? N'hésitez pas à vous faire accompagner pour que cette embauche soit une réussite.
Via le dispositif AEF Emploi du FAFSEA, les FDSEA de Bourgogne peuvent vous accompagner lors de votre recrutement, ainsi que dans l'établissement et le suivi d'un plan de formation interne pour votre nouveau salarié. Les objectifs : faciliter l'intégration du nouveau salarié, augmenter ses compétences ou ses aptitudes et le rendre efficace plus rapidement sur le contexte local de l'exploitation.
Grâce à la participation du FAFSEA sur ce dispositif AEF, cet accompagnement vous reviendra à un coût financier de 0 en fin de cycle, donc vous avez tout à y gagner !
Retrouvez les informations sur l'AEF Emploi du FAFSEA à l'adresse suivante : http://www.fafsea.com/docs/divers/AEF_EMPLOI_plaquette.pdf

► Question / Réponse

Si mon salarié est absent durant la période d'essai, est-ce que cela en repousse le terme ? OUI, toute suspension du contrat de travail pendant l'essai (maladie, congés…), prolonge d'autant la durée de la période d'essai. La durée de prolongation est calculée en jours calendaires.
Exemple : un salarié engagé le 5 septembre, avec une période d'essai allant jusqu'au 4 octobre. Il est absent du 2 au 4 octobre, la durée de sa période d'essai est prolongée de 3 jours et prendra donc fin la 7 octobre.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- **FDSEA 21 : 03.80.68.67.68 /sje.fdsea21@orange.fr**
- **FDSEA 58 : 03.86.93.40.92 /fdsea58@wanadoo.fr**
- **FDSEA 71 : 03.85.29.56.50 /service.emploi@fdsea71.fr**
- **FDSEA 89 : 03.86.49.48.10 /fdsea.yonne@fdsea89.fr**

En direct de la MSA

Prime d'activité
Cap sur les jeunes actifs et internet.

La Prime d'activité, c'est quoi ?

Jean-Luc Thevenot, agent d'accueil MSA de Bourgogne
Informer et orienter vers une demande en ligne.

Marie-Odile Morin, agricultrice à Cronat
« *Pas de honte à la demander !* ».

Les caisses de retraite s'engagent.

Application mobile "ma MSA & moi"
Une nouvelle version disponible.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA de Bourgogne

La vie de l'institution

Soutien aux agriculteurs

Les nouvelles mesures d'aide en pratique

Le 17 février dernier, le Gouvernement a annoncé la baisse de 7 points des cotisations sociales* des exploitants. Pour ceux en difficulté, un dispositif de report de paiement des cotisations 2016 est aussi mis en place.



Baisse de 7 points des cotisations

En quoi consiste la mesure ?
La baisse concerne la cotisation d'assurance maladie-maternité Amexa. Son taux passe de 10,04 % à 3,04 %*. La baisse est immédiate, pérenne et prend effet au 1er janvier 2016. Elle s'applique sur des cotisations sociales dues au titre de 2016.

Pourquoi cette mesure ?
Dans ce contexte difficile, cette mesure vise à réduire les charges personnelles des exploitants, afin de leur permettre de regagner en compétitivité.

Suis-je concerné ?
Oui, si :
▸ vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal,
▸ vous exercez votre activité professionnelle en France métropolitaine,
▸ vous êtes domicilié fiscalement en France.
Cette baisse de la cotisation AMEXA s'applique également aux membres de la famille qui vous sont rattachés (aides familiaux et associés d'exploitation).

Comment en bénéficier ?
La MSA se charge de mettre en place cette mesure. La diminution de vos cotisations interviendra immédiatement en fonction de votre situation :

Appels provisionnels	Minoration du 2e appel provisionnel
Mensualisation	Suppression de la mensualité d'avril ou de mai

Report des cotisations 2016

En quoi consiste la mesure ?
La mesure prévoit, pour les agriculteurs dont les revenus sont très faibles, un report automatique du paiement de leurs cotisations à 2017, reconductible dans la limite de trois ans, sans pénalités ni majorations de retard.
Sont concernées les cotisations et contributions sociales dues en 2016 au titre :
▸ des appels provisionnels,
▸ des échéances mensuelles,
▸ de l'émission annuelle,
▸ des régularisations sur les années antérieures,
▸ des plans de paiement en cours.
Sont cependant exclues :
▸ les cotisations qui font l'objet d'une procédure contentieuse,
▸ les charges sociales dues en qualité d'employeur,
▸ les cotisations et contributions forfaitaires et provisoires des nouveaux installés à compter du 2 janvier 2015,
▸ les cotisations d'adhérents ne déclarant pas leur revenu professionnel en 2016 et faisant l'objet d'une taxation provisoire.

Pourquoi cette mesure ?
Dans ce contexte difficile, cette mesure vise à aider les exploitants en difficulté, en agissant immédiatement sur leur trésorerie.

Suis-je concerné ?
Oui, si :
▸ vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou cotisant de solidarité,
▸ vous exercez votre activité professionnelle en France métropolitaine,
▸ vous vous êtes installé avant le 2 janvier 2015,
▸ vos revenus 2015 ou vos bénéfices agricoles forfaitaires 2014 déclarés sont inférieurs à 4.248 euros, soit 11 % du plafond annuel de Sécurité sociale.

Comment en bénéficier ?
Si vous estimez remplir les conditions de report et que vous souhaitez rentrer dans ce dispositif :
▸ informez votre MSA de votre volonté de suspendre tout paiement intervenant en 2016, notamment vos paiements provisionnels et mensuels relatifs à l'ensemble de vos cotisations et contributions sociales. Pour cela, un formulaire est disponible sur le site Internet de votre MSA,
▸ ne tenez pas compte des appels fractionnés, vos prélèvements automatiques ne seront pas effectués.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier immédiatement de ce dispositif, sachez que ce report sera mis en œuvre automatiquement à l'automne 2016 par votre MSA, sans pénalités ni majorations de retard, lors de l'appel du solde annuel définitif. ■

** sous réserve de la parution d'un décret à venir.*

Le report n'est pas une obligation, vous conservez la possibilité de vous acquitter du paiement de vos cotisations et contributions sociales dues en 2016.

Éditorial



Alors que notre centre de contact remplissait pleinement sa mission avec un taux d'appels aboutis compris entre 85 et 90 % fin 2015, des incidents techniques majeurs (bruits "stridents" et chocs acoustiques) survenus pendant la période des fêtes ont perturbé et perturbent encore son bon fonctionnement, entraînant le retrait médical de plus de la moitié de nos téléconseillers et générant de multiples mécontentements tout à fait légitimes de la part de nos ressortissants souhaitant joindre nos services.
Paradoxalement, alors que nos capacités d'accueil téléphonique se réduisaient, les questionnements de nos adhérents augmentaient du fait de la crise agricole toujours présente, des évolutions législatives multiples en tout genre et dont les modalités font souvent l'objet d'informations complémentaires voire contradictoires.
Le Premier ministre a annoncé une baisse de 7 points sur la cotisation d'assurance maladie et maternité à l'ensemble des agriculteurs exerçant à titre exclusif ou principal pour réduire le coût du travail et donc regagner en compétitivité.
Les mesures annoncées ne concernent nullement les cotisations retraite et n'auront donc aucun effet sur le dispositif d'acquisition des droits retraite des agriculteurs.
Un report automatique d'un an, reconductible dans la limite de 3 ans, des cotisations sociales dues en 2016 pour les exploitants le plus en difficulté (revenu de référence pour le calcul des cotisations sociales 2016 inférieur à 4.248 €). Ce report sera mis en œuvre sans pénalités ni intérêts de retard par les caisses de MSA.
Le dispositif optionnel (n-1) mis en place pour les cotisations sociales de l'année 2015 reste toujours en vigueur pour 2016 et devra s'intégrer aux mesures nouvelles.
Le Conseil d'Administration de la MSA de Bourgogne reviendra, dans sa séance du mois d'avril prochain, sur ces mesures et étudiera les aménagements possibles et souhaités pour accompagner au mieux l'agriculture bourguignonne sous réserve de la confirmation par les décrets d'application, non parus ce jour.
Une enveloppe de 50 millions d'euros, au niveau national, de prise en charge de cotisations sociales, dont la répartition par filière et par caisse de MSA, fera l'objet de la publication d'un arrêté ministériel dans les prochains jours, mais déjà officieusement connue, ne permettra pas d'accompagner toutes les situations difficiles.
Autre dossier d'actualité, l'obligation pour les employeurs de mettre en place une complémentaire santé dès le 1er jour pour leurs salariés. Cette mesure complètement inadaptée pour les contrats de courte durée devrait faire l'objet d'un dispositif permettant de distinguer les CDI et CDD de plus de 3 mois soumis au dispositif dès le 1er jour et les CDD inférieurs à 3 mois qui en seraient exonérés.
La mise en œuvre de la prime d'activité au 1er janvier nécessite aussi beaucoup d'explications et d'ajustements même si le bien-fondé de cette mesure, surtout pour les jeunes de 18 à 25 ans, est indéniable.
Tous ces dossiers seront repris lors de notre Assemblée Générale le 29 avril prochain à Beaune en présence de notre Président national, Pascal Cormery, lequel ne manquera pas de préciser les orientations stratégiques de notre Institution pour les 5 années à venir à horizon 2020.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

La Prime d'activité

Zoom

Cap sur les jeunes actifs et internet

Responsable régionale du service Prestations Familiales à la MSA de Bourgogne, Martine Perceau explique les avancées et enjeux de la nouvelle Prime d'activité. Jeunes actifs et dématérialisation sont les principales nouveautés du dispositif.



En quoi consiste le dispositif Prime d'activité ?
Martine Perceau : la Prime d'activité remplace, au moyen d'un seul et même dispositif, le RSA activité –qui était géré par la MSA ou la CAF– et la prime pour l'emploi, dispositif jusqu'alors intégré à l'impôt sur le revenu. Elle cible tous les travailleurs modestes dès lors qu'ils sont en activité. Cela recouvre les travailleurs salariés ou bien non salariés, agriculteurs par exemple. L'une des avancées importantes du dispositif est d'intégrer les jeunes actifs de 18 à 25 ans (jeunes travailleurs et étudiants salariés). Ils étaient jusqu'alors très peu pris en charge dans l'ancien système. L'autre grande nouveauté est la dématérialisation totale des démarches. Les demandeurs de la Prime d'activité doivent obligatoirement effectuer toutes leurs démarches sur internet. La personne n'a plus besoin de se rendre dans un lieu d'accueil MSA et peut obtenir sa Prime d'activité depuis son domicile. Elle n'a plus à fournir non plus de justificatifs puisque tout repose désormais sur une déclaration sur l'honneur. L'autre avantage de la démarche en ligne est un paiement beaucoup plus rapide. Internet permet une intégration des données directement dans nos bases, sans besoin d'intervention humaine, d'où l'accélération des procédures et un paiement avancé.

La dématérialisation ne risque-t-elle pas de soulever des difficultés auprès d'une population rurale et modeste ?
M. P. : à travers ses gains en simplification et en rapidité de traitement, la dématérialisation est un enjeu très fort pour la MSA et son territoire. Mais nous sommes également conscients des difficultés engendrées par ces nouvelles technologies dans des zones rurales où certains n'ont pas d'internet, d'autres ne le maîtrisent pas ou habitent en zone blanche… Pour cela, nous avons sensibilisé nos accueils qui sont en mesure d'accompagner les personnes qui le demandent (lire interview de Jean-Luc Thevenot). Nos travailleurs sociaux guideront les publics en précarité. Nous sensibilisons également le réseau des Relais de Service Public ainsi que nos élus pour qu'ils promeuvent la dématérialisation sur le territoire (voir carte des Relais de Service Public et Maisons de Services Au Public ci-contre). Nous venons d'effectuer une campagne d'appel en direction des bénéficiaires de l'ancien RSA activité. Ils avaient l'habitude chaque trimestre de déclarer leurs revenus par papier. Avec la nouvelle Prime d'activité, cette déclaration de revenus trimestrielle se fait désormais via un téléservice du site MSA.

Comment se passent les débuts de cette Prime d'activité ?
M. P. : opérationnelle depuis début janvier, la Prime d'activité connaît un bon démarrage sur le plan technique et les demandes arrivent même plus vite que prévu au niveau national. En Bourgogne, nous recensons près de 11.000 bénéficiaires potentiels. Nous avons lancé une campagne en direction des non salariés agricoles –les exploitants– à l'occasion de l'envoi des factures de cotisations. L'objectif est de leur faire connaître le dispositif Prime d'activité auquel ils peuvent prétendre selon leurs revenus. La Prime d'activité sera également présentée aux centres de gestion et de comptabilité. Les demandes effectuées jusqu'au 31 mars rétroagiront au 1er janvier. ■

Pour mieux comprendre

La Prime d'activité, c'est quoi ?

Mise en place depuis le 1er janvier 2016, cette nouvelle prestation remplace deux dispositifs de soutien à l'activité des travailleurs modestes : la Prime pour l'emploi et le RSA Activité. Il s'agit d'une aide pour compléter les revenus afin de renforcer le pouvoir d'achat et de favoriser le retour à l'emploi.

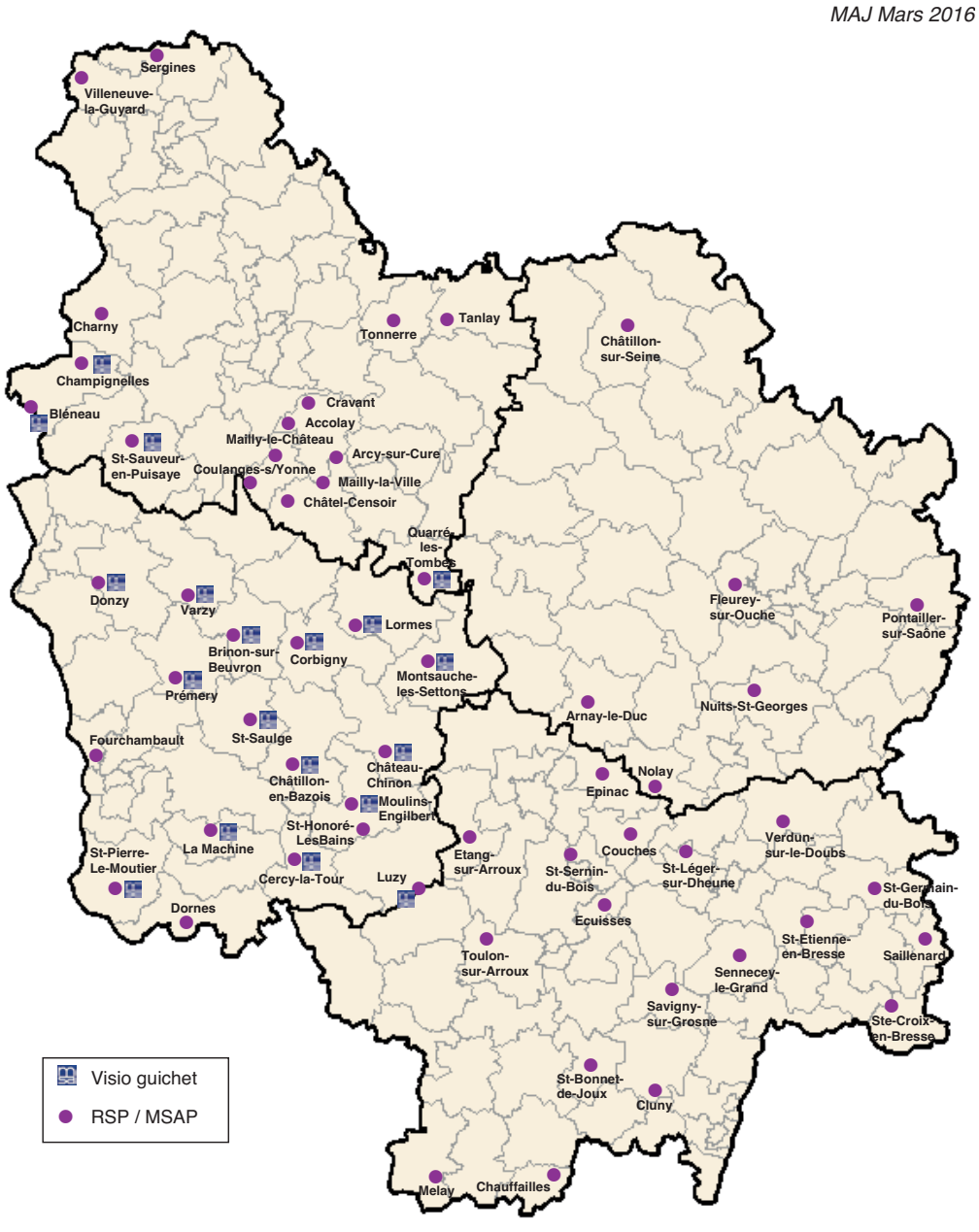
Ouverte à tous les travailleurs, dès 18 ans (salariés, exploitants, étudiants salariés ou apprentis), son calcul trimestriel tient compte de la composition du foyer et de ses ressources. Elle est ensuite versée mensuellement si son montant est au moins égal à 15 €.
Les revenus pris en compte pour le calcul de la prime sont les revenus d'activité professionnelle ou de remplacement (indemnités chômage, indemnités maladie…) déclarés au cours du trimestre précédent, ainsi que les prestations, aides sociales ou encore les revenus imposables.



Conditions d'éligibilité

Salariés : les revenus d'activité professionnelle doivent être inférieurs à 1.500 € nets par mois,
Exploitants : les bénéfices agricoles annuels ne doivent pas dépasser 16.330 € (pour une personne seule). En cas de résultat déficitaire, il est possible de bénéficier du RSA (socle).
Étudiants salariés et apprentis : ils doivent justifier de revenus d'activité professionnelle compris entre 890 € et 1.500 € nets sur chaque mois du trimestre.
Pour les allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), une évolution réglementaire prévue en juin 2016, permettra le réexamen des demandes déjà réalisées avec effet rétroactif au 1er janvier 2016. Il est cependant conseillé à ceux qui n'ont encore pas fait leur demande de Prime d'activité, d'attendre le mois de juin.
La Prime d'activité s'adapte aux nouvelles technologies car la demande doit obligatoirement être réalisée en ligne à partir de "Mon espace privé" sur le site de la MSA www.msa-bourgogne.fr. En quelques clics, toutes les formalités administratives sont effectuées, les informations transmises systématiquement à la MSA, sans justificatifs papier à joindre et la réponse immédiate concernant le droit et le montant de la prestation. C'est simple et rapide !
C'est sur les chapeaux de roue qu'a démarré la Prime d'activité : près de la moitié des personnes pouvant y prétendre ont déjà déposé une demande. L'objectif de départ était d'y parvenir fin 2016 !
Alors pourquoi pas vous ? ■

MAJ Mars 2016



Sur le vif

Jean-Luc Thevenot, agent d'accueil MSA de Bourgogne

Informer et orienter vers une demande en ligne

Agent d'accueil à la MSA de Bourgogne, Jean-Luc Thevenot reçoit les adhérents à l'agence MSA de Dijon et il assure régulièrement des rendez-vous au relais de services publics de Semur-en-Auxois. Depuis le 1er janvier, Jean-Luc Thevenot informe les adhérents MSA sur la nouvelle Prime d'activité. Son rôle est de les guider sur la démarche à suivre, laquelle se fait désormais exclusivement en ligne.



Dans les accueils MSA de Bourgogne, des adhérents viennent chercher des informations sur la Prime d'activité. Le dispositif est encore méconnu et les gens veulent connaître la procédure pour en bénéficier. La première chose que nous leur expliquons, c'est que la démarche se fait désormais en ligne sur le site internet de la MSA, sachant que l'informatisation raccourcit les délais de traitement et permet de tout accomplir de chez soi. Avant qu'ils ne réalisent directement leur dossier sur internet, nous les orientons d'abord vers un outil de simulation en ligne, présent sur le site, qui donne une première réponse sur les droits de l'intéressé. Cette simulation est un préalable indispensable avant de déposer un dossier car elle permet d'être fixé tout de suite sur ses chances de toucher la Prime d'activité et évite la surcharge des services. Nous examinons aussi certains cas particuliers que l'outil en ligne ne sait pas traiter. Nous incitons tous les demandeurs de la Prime d'activité à s'inscrire sur internet s'ils ne l'ont jamais fait. Mais nous avons quelques ressortissants qui n'ont pas internet chez eux, sont en zone blanche ou ont une mauvaise connexion… Alors nous les orientons vers les relais de service public ou centres sociaux afin qu'ils puissent se créer une adresse mail qu'ils pourront utiliser sur place ou depuis un autre ordinateur. ■

Marie-Odile Morin, agricultrice à Cronat

« *Pas de honte à la demander !* »

Dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité, les agriculteurs –même chefs d'exploitation– ont droit, comme tous les travailleurs à revenus modestes, à la nouvelle Prime d'activité. Si pour bien des exploitants, solliciter un tel dispositif serait honteux, c'est une erreur de jugement. Car cette Prime d'activité est bien là pour encourager les actifs dont la rémunération n'est pas à la hauteur de leur bonne volonté. Éclairage avec Marie-Odile Morin, agricultrice en élevage bovins viande à Cronat en Saône-et-Loire.



Un exploitant agricole peut percevoir la Prime d'activité si ses derniers bénéfices agricoles annuels ne dépassent pas 16.330 €, pour une personne seule. Si l'on s'en tient aux chiffres régulièrement exposés par les uns comme par les autres, les exploitants sont nombreux, en Saône-et-Loire comme ailleurs, à être potentiellement éligibles à cette aide. Pourtant, ils sont très peu nombreux à la solliciter, tout comme ils étaient déjà fort peu nombreux à solliciter le RSA Activité qui, hier encore, leur était, lui aussi, ouvert.
Si l'on écoute les producteurs, qu'ils soient éleveurs ou céréaliers, ce serait honteux et dégradant d'en être réduit à demander une "aide sociale" pour boucler les fins de mois : « *je ne suis pas un mendiant…* », m'a glissé un éleveur l'autre jour dans un échange informel sur le sujet.
Si l'argument l'honore, il n'en demeure pas moins qu'il a le droit au bénéfice de cette mesure. Une mesure à laquelle, quand la conjoncture sera plus clémente, il n'aura plus droit par effet mécanique. Mais en attendant, il y a droit ! En attendant, il a même participé, par ses impôts passés et actuels, à son financement.
Et puisque la société n'est pas capable de payer au juste prix les productions agricoles, il appartient à cette dernière d'aider les producteurs –dans la période conjoncturelle difficile qu'ils traversent– de leur venir en assistance.
Ne pas en demander le bénéfice, ce serait mettre en danger une exploitation –quand ce n'est pas une famille– et se trouver dans l'incapacité de rebondir quand la crise s'éloignera et que, enfin, les prix deviendront rémunérateurs. ■

En bref

Dispositif PUMa



Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2016 renforce l'accès aux droits par la création de la Protection Universelle Maladie (PUMa) au 1er janvier 2016.
Il existait une pluralité de conditions ou de statuts permettant l'accès aux droits aux prestations de santé. Désormais, le fait d'avoir une activité ou de résider sur le territoire français de façon stable et régulière permet l'ouverture des droits aux frais de santé (prestations en nature) de l'assurance maladie.
Cette réforme, dont tous les décrets d'application ne sont pas encore parus, a pour conséquences :
▸ La suppression de la recherche des conditions d'ouverture de droits.
▸ La suppression de la Couverture Maladie Universelle.
▸ La suppression du dispositif de maintien de droits en cas de chômage ou cessation d'activité.
Le dispositif introduit aussi la disparition de la notion d'ayant droit majeur (ex : conjoint, enfants) au profit d'une logique de droits individuels. Il sera en outre possible de délivrer une Carte Vitale dès l'âge de 12 ans. Des contrôles d'activité et de résidence seront cependant menés.
Conséquence immédiate de la mise en place de la "PUMa", la date de fin de droits des assurés est prolongée sans limite…
Précaution utile : mettre sa Carte Vitale à jour !

Chutes de hauteur : le test en ligne

La MSA vous accompagne pour éviter les chutes de hauteur. Aujourd'hui, avec ses partenaires professionnels et de l'interrégime, elle vous invite à effectuer votre test de prévention en seulement dix minutes sur le Web.

Le test en ligne
Rendez-vous vite sur www.msa-bourgogne.fr/chute-de-hauteur ou sur www.chutesdehauteur.com pour effectuer ce test qui permet de situer votre niveau de prévention face aux travaux en hauteur. Il va vous fournir des clés de compréhension et des pistes d'action pour améliorer la prévention des chutes de hauteur dans votre activité et faciliter la rédaction de votre document unique.
Autre nouveauté sur le site dédié, la mise à disposition d'une documentation spécifique sur cette thématique.

Les situations de travail concernées
Dans le secteur agricole, de nombreuses situations de travaux en hauteur sont rencontrées : le travail sur les plates-formes (arboriculture, nettoyage d'engins agricoles...), l'accès à des zones de travail (escaliers et passerelles d'accès en caves vinicoles, en coopératives céréalières, montée et descente de tracteurs...), le travail sur les toitures des bâtiments agricoles ou sur les serres.

La prévention du risque de chute
Comme l'ensemble des risques, la prévention des chutes de hauteur doit être prise en compte dès la conception des lieux de travail, puis tout au long de la vie de l'entreprise, lors d'un changement organisationnel ou technique ou lors de l'arrivée d'un nouveau salarié. Ce risque est identifié lors de l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Pour vous aider, les équipes Santé Sécurité au Travail de la MSA de Bourgogne vous accompagnent dans une démarche d'évaluation et de recherche de solutions adaptées pour diminuer le risque de chute de hauteur, tout en faisant participer l'ensemble des acteurs de votre entreprise.

Contacts :
Côte-d'Or et Yonne :
03.80.63.23.13
Nièvre et Saône-et-Loire :
03.85.39.51.89



L'actualité MSA

Les caisses de retraite s'engagent

Appel à projets interrégime Bourgogne et Franche-Comté 400.000 € pour soutenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées

Ensemble, cinq caisses de retraite s'engagent à nouveau cette année autour d'un appel à projets commun pour financer des actions de terrain ayant pour ambition la prévention et la lutte contre l'isolement social des personnes retraitées.*

L'Action Sociale des caisses de retraite a pour objectif la prévention de la perte d'autonomie notamment à l'égard des retraités socialement fragilisés.
Le GIE IMPA (Groupement d'Intérêt Économique Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées), pour le compte de la Carsat Bourgogne et Franche-Comté, de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, de la Caisse MSA de Franche-Comté, du RSI de Bourgogne et du RSI de Franche-Comté, renouvelle l'appel à projets "Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées". Cette force de l'interrégime va permettre à davantage de retraités de bénéficier de projets innovants avec une dotation de 400.000 € à répartir entre les projets.

Les projets soutenus

Les porteurs de projets (associations, collectivités, établissements publics, entreprises, organismes privés chargés de missions de services publics...) doivent présenter des projets qui touchent en particulier les personnes isolées ou en risque d'isolement :
▸ pour les repérer et les accompagner
▸ pour former des bénévoles qui iront à leur rencontre.

Cette année une attention particulière sera portée aux projets :
▸ s'appuyant sur des partenaires locaux
▸ favorisant le bénévolat de retraités à retraités
▸ prenant en compte le développement de liens, de relations intergénérationnelles
▸ développant de nouvelles technologies.

Modalités pratiques

Les porteurs de projet ont jusqu'au 20 mai 2016 pour déposer leurs dossiers.
Le dossier de demande de subvention et le règlement de l'appel à projets sont disponibles sur le site du GIE IMPA : www.gie-impa.fr
Pour tous renseignements complémentaires : prevention.isolement@gie-impa.fr

Parlez-en autour de vous pour faire connaître cet appel à projets ! ■

** La Carsat Bourgogne et Franche-Comté, la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, la Caisse MSA de Franche-Comté, le RSI de Bourgogne et le RSI de Franche-Comté.*



À Savoir

L'appel à projets interrégime lancé en 2015 en Bourgogne Franche-Comté a permis de financer, à hauteur de 384.600 €, 41 initiatives à destination de retraités isolés :
✔ recrutement et formation de bénévoles pour agir localement
✔ mise en place d'actions à visées culturelles, sociales, artistiques
✔ organisation de visites à domicile
✔ aide à la mobilité
✔ actions intergénérationnelles
✔appels de convivialité…

Application mobile "ma MSA & moi"

Une nouvelle version disponible

La nouvelle version de l'application mobile "ma MSA & moi" est disponible au téléchargement. Elle propose à tous les adhérents particuliers de la MSA de retrouver des services de leur espace privé sur leur téléphone mobile.
Dotée d'une nouvelle ergonomie et d'un nouveau design, l'application propose de nouvelles fonctionnalités.

Les nouveautés

Les adhérents de la MSA peuvent dorénavant visualiser, télécharger et envoyer par mail leurs décomptes de remboursements santé ainsi que leur attestation de droit maladie qui peut être utilisée dans certains cas, en lieu et place, de l'attestation vitale.

Consulter ses paiements en temps réel

Les adhérents peuvent consulter depuis leur téléphone mobile tous les paiements concernant les remboursements santé, les indemnités journalières, les prestations famille, les prestations logement, la retraite, les prestations d'action sociale, les pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail.

L'accès aux droits sociaux

Une simulation, valable pour tous les publics, permet rapidement et simplement de connaître leur éligibilité à bénéficier d'une aide à la complémentaire santé (CMU-C ou ACS).

Suivre l'actualité de la MSA

L'application mobile "ma MSA & moi" permet de suivre l'actualité de la MSA : les messages de prévention, les nouvelles prestations, les échéances de paiement et informations importantes sont directement accessibles depuis la page d'accueil.
L'application "ma MSA & moi", gratuite, est disponible sur AppStore et Google play.
Les identifiants de connexion à "ma MSA & moi" sont identiques à ceux de Mon espace privé sur internet. Il suffit de quelques minutes pour créer son espace privé sur le site de la MSA : http://www.msa-bourgogne.fr ■





En bref

Information Carsat Bourgogne-Franche-Comté

La Carsat Bourgogne Franche-Comté organise des journées internationales d'information Retraite pour les assurés ayant exercé une activité en Suisse.
Dates : les 20 et 21 avril à Dijon en rendez-vous individuels sur inscription.
Si vous êtes intéressé par cette offre de conseil, contactez la Carsat au 39 60.

Cancer colorectal : un geste simple qui peut vous sauver la vie !

Vous avez entre 50 et 74 ans ? Vous êtes invités tous les 2 ans à participer au dépistage du cancer du côlon ou du rectum. Un nouveau test, plus simple d'utilisation et plus performant, est disponible. Parlez-en avec votre médecin traitant.

L'accueil MSA de Louhans change d'adresse

Depuis le 28 janvier dernier, la MSA de Bourgogne vous accueille, sur rendez-vous, dans les locaux communs avec la CPAM et la CAF, avenue Fernand Point.

La MSA accompagne ses adhérents en situation de souffrance

Mal-être, solitude, idées suicidaires… La MSA a mis en place un service d'écoute, accessible à tout moment, pour dialoguer anonymement avec des bénévoles formés aux situations de souffrance : Agri'écoute - 09.69.39.29.19 (prix d'un appel local).

J'adopte les bons réflexes santé avec les Ateliers du Bien vieillir

Alimentation, sommeil, équilibre… Préservez votre capital santé en modifiant vos habitudes quotidiennes. En participant à ces ateliers, vous profitez de conseils dans une ambiance conviviale. Accessibles dès 55 ans, ils sont organisés près de chez vous et en petits groupes.
Plus d'infos : www.pourbienvieillir.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Autonomie

Diversifiez vos ressources fourragères pour résister aux aléas climatiques

Les éleveurs sont de plus en plus confrontés à des épisodes trop secs ou trop pluvieux. Plusieurs leviers peuvent être mis en œuvre pour mettre en place des systèmes plus robustes.



Les températures estivales ont augmenté de 2°C en trente ans et le déficit hydrique au printemps s'est creusé de 100 mm. À l'avenir, le creux estival de production des prairies sera plus marqué.

Les experts estiment à au moins 2 °C le réchauffement en 2050. Les conséquences sur les cycles des végétaux vont être importantes. Elles sont déjà visibles aujourd'hui. De récentes études montrent que dans un contexte de réchauffement climatique, l'intensité des aléas et leur fréquence ne feront que s'accroître. Ces évolutions obligent dès à présent à revoir durablement les systèmes fourragers et à envisager des productions fourragères mieux adaptées. La sécurisation des systèmes d'alimentation est aujourd'hui posée un peu partout en France pour répondre aux aléas climatiques, mais également à la plus grande volatilité des prix des matières premières. Pour Pierre-Vincent Protin, responsable du pôle fourrages d'Arvalis, la meilleure stratégie est de faire le pari du long terme en se basant à la fois sur la sélection et la diversification dans ses choix d'assolement et de variétés.

Maintien des rendements en maïs

D'après les modèles, le maïs s'en sort mieux que ce qu'on peut imaginer. Les semis pourront se faire plus tôt avec des variétés plus tardives. Il y aura sans doute un maintien des rendements dans la plupart des régions, voire même une augmentation. Pour choisir sa variété de maïs, il vaut mieux privilégier les conditions agronomiques d'implantation (portance, structure de sol favorable), que vouloir anticiper la date de semis à tout prix. Pour la récolte, il faut surveiller les stades, et respecter les 33 % de matière sèche plante entière en observant le grain. Il pourra y avoir des évolutions très rapides des stades liées aux à-coups climatiques.

Pour les prairies, les impacts seront contrastés selon les régions. Le problème viendra plus de la répartition de la production d'herbe sur l'année. Il devrait y avoir plus d'herbe plus tôt et très brutalement. La bonne gestion de l'herbe au printemps va être primordiale. Le creux de production d'été sera plus précoce et plus marqué. La pousse d'automne sera plus importante. En hiver, la pousse va continuer, mais là encore, il faudra trouver les moyens de l'exploiter.

Adapter les espèces et variétés semées en prairie

Les voies de diversification des ressources fourragères sont nombreuses. Des travaux récents ont montré que l'augmentation de la diversité végétale au sein des prairies constitue une voie prometteuse qu'il s'agisse de la diversité intra-spécifique ou entre espèces. Alors que la diversité entre espèces améliore la production cumulée en cas de déficit hydrique, la diversité génétique intra-spécifique améliore la stabilité de production tout au long de l'année et cela quel que soit le régime hydrique.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour améliorer l'autonomie et ajuster l'offre et la demande. Le projet Perel (pérenniser l'élevage par l'autonomie fourragère) a élaboré des outils et des références pour les éleveurs. Sur le site www.perel.paysdelaloire.chambagri.fr, vous pouvez rechercher le fourrage adapté à votre contexte en deux clics, en sélectionnant l'hygrométrie et le type de sol. Cela donne accès aux fiches descriptives de 36 fourrages. Cet outil a été créé en Pays de Loire mais peut être utilisé partout. Des fiches présentant le coût de production détaillé de 14 fourrages sont également disponibles.

Parmi les solutions proposées pour sécuriser son système, Perel met en avant la valorisation des ressources (limiter les gaspillages, organiser son pâturage...) et la diversification des ressources fourragères. Sur ce deuxième levier, le projet Perel a agrégé les différentes ressources en fonction du sol (exigences agronomiques, itinéraire technique, potentiel de production, sensibilité au sec...), du mode de conservation et des besoins des animaux (valeurs, part dans la ration...).

VIRGINIE QUARTIER

▶ Zoom sur…

Des adaptations déjà mises en œuvre

Une enquête menée auprès d'éleveurs des Pays de la Loire suite aux sécheresses de 2010 et 2011 a permis de mettre en avant deux stratégies principales face à la pénurie de stocks. *«La première consiste à compenser les quantités normalement disponibles. Cela se traduit concrètement par l'utilisation de paille dans les rations, l'achat de fourrages extérieurs ou la récolte de céréales à un stade immature. La deuxième vise à optimiser l'existant. Les éleveurs ont ainsi eu recours à l'utilisation de cultures fourragères moins exigeantes en eau, ou ont modifié leurs pratiques de pâturage»* explique Stéphanie Guibert de la Chambre d'agriculture de Mayenne.

Foins : quel compromis entre quantité et qualité ?

En début de période de fauche, beaucoup se pose la question *«faucher ou ne pas faucher ?»* avec une part de risque plus ou moins bien assumée : *«faucher ?»* pour faire de la qualité et *«ne pas faucher ?»* pour assurer la quantité... Le matériel actuel permet de récolter des surfaces importantes en peu de temps, mais en fonction de la localisation (plaine, plateaux, sols profonds ou sols plus superficiels, réserve hydrique, etc.), les variations de précocité peuvent être importantes. Il y a trente ans, il y avait trop de fourrages récoltés tard et sans valeur alimentaire. Si on récolte trop tôt on court aussi le risque que des fourrages se comportent comme des concentrés. Pour la santé du troupeau il faut rechercher le meilleur équilibre et savoir que la qualité ne se définit pas seulement par les teneurs en énergie et en protéines. Les ruminants ont un système digestif capable de bien valoriser des fourrages grossiers, si ces derniers ont suffisamment de fibres pour favoriser la salivation et ralentir le transit. Concernant les prairies temporaires, elles peuvent être précoces, mais elle peuvent également perdre beaucoup plus rapidement leur valeur. Le nombre d'espèces et la complémentarité graminées/légumineuses joue fortement sur la vitesse de décroissance des valeurs énergétiques et protéiques. Des fourrages équilibrés ne permettent pas toujours des productions record, mais ils sont très proches de l'optimum économique ! (source Réseau herbe Franche-Comté)



Date N'Prairie.

Un outil pour assurez une production fourragère de qualité

Arvalis a développé un outil pour estimer la date du premier apport d'azote.

«*À la sortie de l'hiver, la fertilisation azotée des prairies à base de graminées doit permettre d'assurer une alimentation suffisante des plantes depuis le démarrage de la végétation jusqu'au premier cycle de croissance en fauche ou en pâture*» explique Pierre-Vincent Protin d'Arvalis. Pour éviter tout ralentissement de croissance qui pourrait diminuer la quantité d'herbe récoltée, l'apport d'azote pour le premier cycle de croissance ne doit pas être trop tardif. Il ne doit pas non plus être trop précoce au risque d'engendrer des pertes par volatilisation, dénitrification ou ruissellement. Afin d'aider les éleveurs et les conseillers d'élevage à déterminer la date optimale du premier apport d'azote, Arvalis a créé Date N'Prairie. Gratuit et en accès libre sur internet, il est disponible sur le site www.datenprairie.arvalis-infos.fr. Il suffit de renseigner son code postal, et on obtient instantanément sa date d'apport.

200 °C cumulés à partir du 1er janvier pour intervenir

À partir du 1er février, les plantes vont redémarrer sans même qu'on le voie. Pour les prairies, c'est plus compliqué de déterminer les stades et donc d'intervenir au bon moment. La somme des températures à partir du 1er janvier est une méthode précise pour déterminer le moment optimal du premier apport d'azote. «*Des travaux conduits dans les années 1980 ont été confirmés par des expérimentations d'Arvalis en 2008 et 2009. Ils ont montré que l'apport d'azote minéral ou organique sur des prairies à base de graminées à une date correspondant à une somme de températures de 200 °C depuis le 1er janvier est le meilleur compromis pour satisfaire les besoins des plantes dès la reprise de végétation.*»

«*Date N'Prairie calcule la date optimale du premier apport d'azote, correspondant à la date prévisionnelle à partir de laquelle 200 °C cumulés sont atteints. Il indique également si l'année est précoce ou tardive. Le calcul se base sur les données de la station météo la plus proche*» explique Pierre-Vincent Protin. Grâce à Date N'Prairie, ce positionnement précis de l'apport d'azote assure une production fourragère de qualité dès le premier cycle de croissance en fauche ou en pâture.

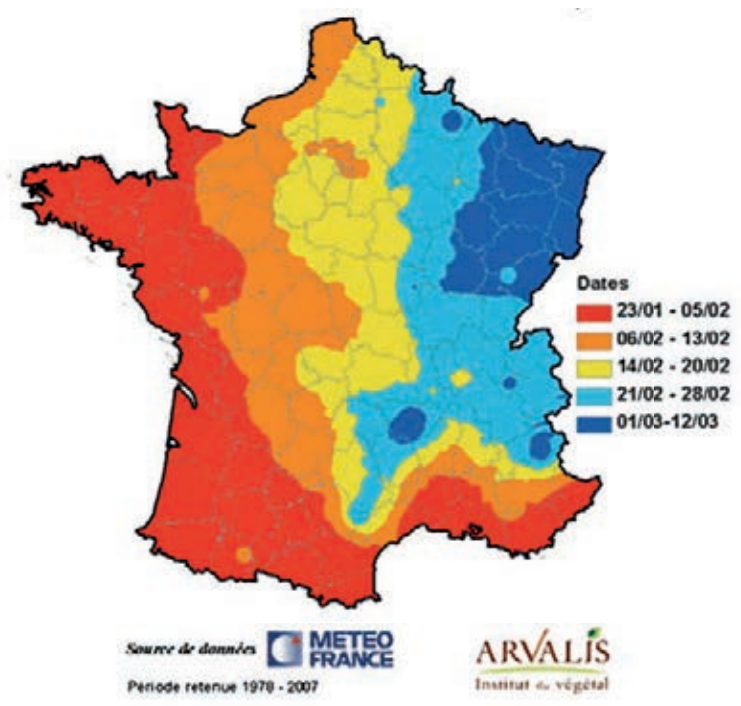
Attention à respecter la réglementation et à la portance des sols

«*Cette année, il y a un peu plus de marge de manœuvre sur la date d'apport parce que les températures élevées et l'humidité du début de l'hiver ont favorisé la minéralisation du sol et donc une première source d'azote disponible pour les plantes. À cela s'ajoutent des restitutions des animaux, grâce au pâturage tardif dans de nombreuses régions, une dizaine de kilos d'azote par hectare, à moduler selon les chargements pratiqués*» affirme Pierre-Vincent Protin. Un pâturage après le 1er janvier ne remet pas en cause les besoins à la reprise de la végétation.

Cette date est un indicateur, il faut bien sûr avant tout respecter les périodes d'interdiction d'épandage précisées dans les programmes d'actions régionaux relatifs à la directive nitrates. Vous devez aussi tenir compte des conditions de portance des sols pour ne pas dégrader les prairies. Il faut enfin s'assurer d'être suffisamment tôt, au moins trois semaines, avant la sortie des animaux dans le cas d'épandage de lisier. La dose apportée doit être en rapport avec le calcul de la dose totale annuelle calculée par la méthode des bilans du Comifer.

Pour les zones de montagne et de piémont, Arvalis précise que les prairies situées en altitude ont une croissance ralentie à cause des températures plus froides. Il est donc nécessaire de prendre en compte la différence d'altitude entre la station météo et la prairie en appliquant une correction de -0,6 °C pour 100 mètres d'élévation. L'outil Date N'Prairie, dans sa version actuelle, n'intègre pas cette correction.

VIRGINIE QUARTIER



Arvalis (données Météo France)

La date moyenne d'atteinte des 200°C cumulés à partir du 1er janvier varie d'une région à l'autre. Elle permet de déterminer la date du premier apport d'azote sur prairie: le 5 février à Caen, le 21 février à Lons Le Saunier par exemple.

Et pour les prairies multi espèces avec légumineuses ?

«*Les références ont été construites sur des prairies de graminées pures. Pour les prairies d'association de graminées et de légumineuses, il n'y a pas de réseau d'essai*» précise Pierre-Vincent Protin. Un essai conduit sur la station expérimentale Arvalis de La Jaillière en 2010 et 2011 a montré des gains de production et de qualité par la fertilisation azotée des prairies riches en légumineuses (ray-grass hybride, fétuque élevée, trèfle violet, luzerne). «*Cependant, dans ce type de prairies fertilisées à faibles doses (50 kg N/ha), il faut surveiller l'équilibre graminées/légumineuses. Date N'Prairie peut donc être utilisé pour des prairies multi espèces, mais il faut éviter les apports d'azote en première année et fractionner les apports.*»

«*Des travaux complémentaires devront être réalisés pour mesurer l'effet des apports d'azote en première année sur l'implantation de la légumineuse et sur l'effet du fractionnement des apports sur légumineuses en mélanges. Il faudra aussi évaluer l'effet d'un décalage du premier apport sur les mélanges à 300 °C jour, base premier janvier, au lieu des 200 °C jour préconisés, surtout pour les espèces ou variétés tardives*» conclut l'expert d'Arvalis.

Concentration accrue de CO2 dans l'atmosphère

Bon ou mauvais pour la production des prairies ?

Le changement climatique induit par l'accroissement de la concentration atmosphérique en CO2, a et aura des impacts sur la production fourragère et sa répartition saisonnière, sur la valeur alimentaire de l'herbe, sur la dynamique de végétation et sur l'utilisation des intrants (eau, azote). Des adaptations des pratiques de gestion doivent donc être envisagées.

Au cours du 21ème siècle, la production va certainement être affectée par les changements atmosphériques et climatiques. Des effets sur la production fourragère et sa répartition saisonnière, sur la valeur alimentaire de l'herbe, sur l'utilisation d'intrants (azote, eau) et sur la dynamique de végétation sont hautement probables. Il est donc utile d'explorer dès maintenant toutes les pistes qui peuvent conduire à une meilleure adaptation de la production fourragère et des élevage, au climat, à sa variabilité et à son évolution.

Parmi ses conclusions très probables (à plus de 95% de certitude) le GIEC envisage une augmentation des températures maximales et une augmentation de la fréquence des jours chauds, une diminution des températures minimales et de la fréquence des jours froids (ou encore des gelées). Les conclusions -avec une probabilité supérieur à 2/3- envisagent une diminution de l'amplitude thermique journalière, des précipitations plus fréquentes et plus intenses, des vagues de chaleur plus fréquentes et , inversement des vagues de froid moins fréquentes, une augmentation des épisodes de fortes pluies hivernales et une augmentation de la fréquence des sécheresses estivales dans les régions continentales, situées à des latitudes intermédiaires.

Nutrition azotée : redistribution des cartes

Un doublement de la concentration ambiante en CO2 augmente la production fourragère de 15 à 20%. Mais, s'il est combiné à un réchauffement de 3°, il n'y a pas d'amélioration de la production, malgré un allongement de la saison de croissance, car le déficit estival se trouvera accru. Sous forte teneur en CO2, la valeur énergétique de l'herbe augmente (teneur en sucres solubles), mais sa valeur azotée peut diminuer. À court terme, les sols répondent à l'augmentation de CO2 par un stockage accru de carbone. L'impact de l'enrichissement en CO2 sur la composition botanique des prairies varie selon le rythme de coupe. La question des interactions plante-sol dans la réponse de la prairie aux changements climatiques est posée du fait de leurs effets sur la nutrition azotée. Pour les prairies permanentes, cette même question de la dynamique de végétation sur fond de changement climatique se pose également. La difficulté de répondre à ces questions est d'autant grande que les effets du changement climatique ne s'évaluent qu'à posteriori et sur une longue période. Les études montrent que certaines espèces bénéficient plus ou moins que d'autres de l'enrichissement en CO2. L'équilibre entre espèces se déplace en faveur des légumineuses fixatrices d'azote lorsque la prairie est bien exploitée et en faveur des dicotylédones non fixatrices, lorsque la prairie est peu exploitée. Ces changements de composition botanique peuvent probablement affecter à la fois la productivité et la qualité de la prairie.

SOURCE JF SOUSSANA ET AL «IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATQUES ET ATMOSPHÉRIQUES SUR LA PRAIRIE ET SA PRODUCTION»

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS FRÈRES !



20 tonnes de stock disponible
21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage
JOURDAIN
N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

Plate-forme Artémis de Créancey (21)

L'autonomie alimentaire, un enjeu majeur

Au cœur du bassin d'élevage de la Côte d'Or à Créancey (21), une plate-forme agro-environnementale «*Artémis*», consacrée aux prairies naturelles et temporaires, permet de travailler sur les espèces prairiales et les pratiques permettant d'augmenter l'autonomie fourragère des exploitations.

L'autonomie alimentaire est au cœur de la réussite des élevages. Les prairies représentent donc un enjeu important pour les territoires d'élevage de Bourgogne et de Franche-Comté. Les deux régions cumulent 1,4 millions d'hectares de prairies naturelles et artificielles dévolus à la nourriture du bétail, ce qui représente un tiers du territoire agricole exploité. «*Un bon niveau de production des prairies est un levier économique pour la compétitivité des exploitations d'élevage. L'objectif c'est de parvenir à un maximum d'autonomie sur les fermes en matière d'apport protéique pour les troupeaux*», explique Frédéric Imbert, responsable du secteur R&D chez Dijon Céréales. Pour favoriser l'augmentation de la productivité fourragère, la plate-forme agro-environnementale Artémis, a mis en place depuis 2014 à Créancey un site d'expérimentation pluriannuelle consacré aux praires naturelles et temporaires. Rappelons qu'Artémis a été créée en 2010 par les coopératives de Bourgogne-Franche-Comté, sous l'impulsion de Vitagora, cette structure d'organisation collective rassemble aussi les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, les unions nationales InVivo et Sofiprotéol, la Recherche et l'Université, l'Inra.

S'adapter à la nouvelle donne climatique

«*Les prairies, comme les grandes cultures céréalières doivent s'adapter à leur environnement. Un des premiers enjeux est lié au changement climatique avec l'utilisation de variétés qui offrent une meilleure résistance au déficit hydrique et aux fortes températures*» précise Michel Duvernois, président d'Artémis. «*Plus largement, nous devons aussi répondre aux objectifs de l'agro-écologie, notamment au travers d'une bonne gestion des intrants dans le cadre de rotations allongées des prairies, mais aussi en introduisant des productions fourragères (pois, féveroles...) dans le cycle des grandes cultures colza-blé-orge*».

Les essais installés sur la plate-forme de Créancey, mis en place avec l'appui de Damier Vert, le service technique de Dijon Céréales, visent deux objectifs essentiels :
- augmenter l'autonomie fourragère et alimentaire des exploitations en cultivant les prairies temporaires et en optimisant la production des prairies naturelles ;
- introduire des espèces actuellement sous-utilisées, comme le dactyle ou la fétuque élevée, dans le cadre de rotations courtes ou longues et alternées avec des céréales.

D'autres essais menés concernent le désherbage, le sur-semis, le re-semis, le décompactage et la fertilisation.



Lors d'une visite de la plate-forme Artémis de Créancey, en juin 2015, les agriculteurs ont découvert ce nouveau site d'expérimentation pluriannuelle consacré aux prairies permanentes et temporaires.

Le point de vue de l'expert :

«On a tout à gagner à améliorer la production des prairies»

Technicien chez Dijon Céréales, en charge du suivi de la plate-forme Artémis de Créancey (21), Philippe Rozat, insiste sur le fait que «*l'on a tout a gagner à améliorer la production des prairies, l'herbe reste l'aliment le moins coûteux et une herbe produite en quantité et en qualité permet de limiter la consommation de concentrés.*» Pas de chance cette année concernant les prairies temporaires installées sur la plate-forme, elles ont dû être resemées du fait des dégâts occasionnés par les rongeurs. En revanche, les essais de désherbage chimique sur «*des prairies permanentes où la part de mauvaises herbes (surtout renoncules et chardons) impactaient 25% de la surface globale, a permis une augmentation de la productivité de 10 à 15%*». L'utilisation de la herse à prairie a amené le même gain de productivité. A terme, les essais en prairies temporaires conduits à Créancey, devraient aboutir à trouver une alternative à l'utilisation du ray-grass, en testant des espèces plus pérennes, mieux adaptées aux risques climatiques (stress hydrique et températures élevées au printemps notamment) auxquels nos régions sont désormais exposées.

En 2015, la sécheresse a impacté les regains

La campagne fourragère de 2015 a été globalement déficitaire en Bourgogne-Franche-Comté, observe, Agreste, le service statistique de la Draaf. La production d'herbe a atteint seulement 80% d'une année normale du fait de l'importante sécheresse qui a sévi durant l'été, après une pluviométrie printanière inférieure à la normale. Ainsi, la production des prairies a accusé un léger déficit au printemps et la seconde partie de la campagne n'a pas été plus favorable comme dans toutes les régions fourragères. La pousse estivale est restée très faible et il a fallu attendre le mois d'août et de septembre pour voir arriver des pluies suffisantes. En revanche, les températures douces en automne ont permis un pâturage plus tardif dans la saison. Le déficit concerne tous les départements et, si les premières coupes ont bénéficié de conditions météorologiques favorables à une bonne qualité, les regains n'ont pas toujours été possibles faute de production de biomasse pendant l'été. Seul le massif du Jura a pu réaliser des secondes coupes de qualité. Les zones les plus impactées s'étendent du Morvan à l'Est du charollais et au Clunysois. La Côte d'Or a enregistré dès les premières coupes le déficit le plus important (-16%). Sur la période s'étalant du 20 juin au 20 octobre, le déficit global dans la région s'élève à -46%, avec un rendement moyen de 1,1 t/MS/ha, mais on observe une grande hétérogénéité entre les régions. Septembre et octobre auront été les mois les plus profitables pour le pâturage ou des coupes avec enrubannage. Du fait d'un temps assez sec et des températures douces du mois de novembre, le pâturage tardif a permis de valoriser l'herbe.

Zoom
Maintenir un sol bien vivant et productif

Entretenir ses prairies pour les maintenir dans le temps, c'est éviter des retournements coûteux , émetteurs d'azote et de CO2. Mieux vaut donc commencer par éviter d'abîmer ses parcelles et entrenir la vie du sol. L'alternance fauche-patûrage favorise le bon équilibre de la prairies, couper l'herbe sous le pied des vaches permet de mieux pérenniser la production.
Mais il ne suffit pas que les éléments nutritifs soient présents dans le sol, encore faut-il qu'ils soient disponibles pour la plante. La vie microbienne, moteur de la vie du sol, dépend notamment de sa structure.

Comment savoir si son sol vit bien ? Pour y parvenir, on peut :
- Réaliser un profil de sol pour observer sa structure et les zones de tassement.
- Activer la vie biologique en apportant de la matière organique facilement dégradable (par exemple du fumier jeune) et en aérant le sol par un travail spécifique, en particulier si le profil indique des zones de tassement.
- Surveiller phosphore et potasse en fumure de fond via des analyses de terre.
- Limiter les refus et les salissements sur parcelle.
- Eviter les pratiques qui dégradent les prairies

fendt.fr
FENDT

Nouveau Fendt 300 Vario
La polyvalence redéfinie
Nouveau gabarit, nouvelles possibilités
Combinant tous les avantages des Fendt Vario de dernières générations de plus forte puissance, le nouveau 300 Vario stage 4 offre dans toutes les conditions des performances hors pair. Premier tracteur de sa catégorie à répondre aux normes Stage 4, ce nouveau Fendt 300 Vario saura vous faire profiter au quotidien de sa sobriété et de son avance technologique au travers de sa cabine VisioPlus, sa nouvelle motorisation ou encore ses performances hydrauliques inédites.
BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d' AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

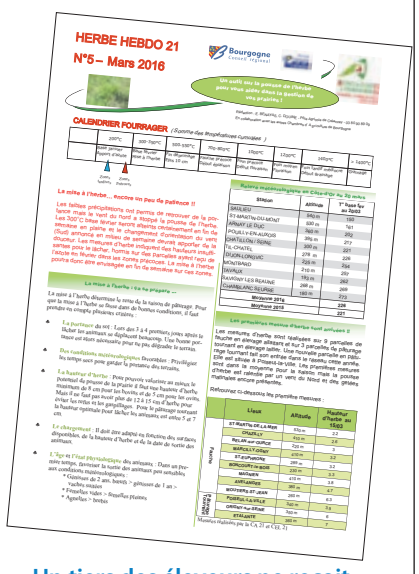
Herbe hebdo 21

Un outil au service des éleveurs

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or diffuse chaque année une vingtaine de bulletins d'informations sur l'herbe.

Ne cherchez pas le document dans vos classeurs, il n'existe que sous format informatique. Herbe Hebdo 21 est envoyé à près d'un millier de personnes dans le département. «*Les éleveurs sont très majoritaires, il y a aussi quelques techniciens*» indique Édouard Bénayas, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et responsable de la rédaction d'Herbe hebdo 21. Les destinataires augmentent régulièrement mais encore un tiers des éleveurs côte d'oriens n'y ont toujours pas accès. «*Nous ne disposons malheureusement pas de l'intégralité des adresses mail. Certaines ne sont plus valides et des éleveurs ne sont pas encore équipés d'internet*» poursuit Édouard Bénayas, qui invite les personnes intéressées à s'enregistrer sans plus attendre dans ce dispositif intégralement gratuit.

Pour ce faire, il suffit de contacter par téléphone l'antenne de Pouilly-en-Auxois ou bien se rendre directement sur le site internet de la Chambre d'agriculture et se laisser diriger. Créé en 2012, ce bulletin d'informations (que l'on retrouve également dans les autres départements) est très utile pour gérer au mieux les prairies. «*Les retours que nous avons sont très positifs. De plus en plus de professionnels en ont fait un véritable outil de travail*» se réjouit Édouard Bénayas. L'intérêt d'Herbe hebdo 21 est d'autant plus important que les dernières années sont atypiques d'un point de vue météorologiques : «*globalement, il manque de plus en plus de fourrages dans les exploitations. Herbe hebdo 21 renseigne sur les températures, la pluviométrie ou autres points techniques pour réaliser correctement plusieurs actions clés, comme le dernier en date : la mise à l'herbe qui a déjà commencé dans plusieurs secteurs du département*». Le dispositif compte une douzaine de parcelles de références en Côte d'Or et s'appuie sur les données des onze stations Météo France du département. Les élevages laitiers sont également concernés avec l'implication de Côte d'Or Conseil Élevage dans plusieurs numéros d'Herbe hebdo 21. L'équipe de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or n'hésite pas à agrémenter ses bulletins par la publication d'articles techniques, en collaboration avec les Chambres des départements voisins. Le temps consacré à la réalisation de chaque bulletin est financé par le Conseil régional et des fonds européens.



Un tiers des éleveurs ne reçoit pas encore Herbe hebdo 21. La Chambre d'agriculture les invite à lui communiquer leur adresse mail pour rentrer dans ce dispositif intégralement gratuit.

AURÉLIEN GENEST

Clôture électrique
le plus grand choix
de la région
horizont COMPEL LACME patura CREB
SAV - contrôle des postes d'électrification
PROMO
Jusqu'au
16 avril
Pile,matériel
de prairie,
nourrisseur

Nouriseur à veau 3 m peint

Ratelier 16 places
Arceaux 3,55 m x 2,05 m
L'Éleveur Bourguignon
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60
J.P. Clerget - 06 80 34 11 73

Organisation pâturage / fourrages

La mise à l'herbe idéale commencerait ce samedi 2 avril dans la Nièvre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a organisé des formations sur le thème de la gestion de la ressource en herbe. L'une d'entre elles s'attachait à perfectionner l'organisation du pâturage et des surfaces de fauche.



Les stagiaires qui ont suivi la 2ème formation de la Chambre sur le thème de la gestion de la ressource en herbe, ont passé la matinée du 23 mars en salle à Nevers, avant de se rendre le lendemain chez Denis Adam à Montapas.

Francis Bougarel, le conseiller de la Chambre d'agriculture, l'a dévoilé au détour d'une de ses interventions durant la formation, le 23 mars : «*la mise à l'herbe devrait débuter d'ici une dizaine de jours*». En comptant les jours, cela situerait donc le lâcher des animaux autour de ce samedi 2 avril, dans la Nièvre. Francis Bougarel n'est pas un sorcier ni un devin. S'il peut faire de genre de prévisions, c'est qu'il s'appuie sur des méthodes de calcul tout ce qu'il y a de plus rationnelles : celle du cumul de températures en l'occurence. Devant cinq jeunes agriculteurs ou en phase d'installation, il a donc délivré ses préconisations et ses connaissances sur l'organisation de l'herbe dans les trois secteurs du département. Le lendemain avait lieu la suite de la formation, en situation, chez Denis Adam, à Montapas, qui révise chaque année le plan de découpe de ses parcelles en fonction de ses besoins en pâturages et en stocks de fourrages. Cette approche technique, encore souvent négligée par des éleveurs qui préfèrent s'en tenir à leurs habitudes ou aux systèmes de leurs prédécesseurs, prouve, s'il en est besoin, que l'herbe est une véritable culture. Elle se gère et s'organise, tout au long de l'année, et permet d'anticiper les différentes interventions qu'y effectue l'éleveur. «*Pourtant, contrairement aux grandes cultures, nous n'avons pas de commerciaux de coopératives ou de sociétés qui viennent tous les trois quatre matins dans nos fermes pour nous délivrer du conseil «indépendant»*» ironise Bertrand Gibe, exploitant agricole et vétérinaire à Saint-Maurice.

Anticiper selon le cycle et les besoins

Selon la méthode des températures cumulées (et constatées depuis le 1er février), les agriculteurs sont donc en mesure de connaître le moment idéal pour la mise à l'herbe, puisque celle-ci a besoin de chaleur, de lumière, de disponibilités en eau et en minéraux pour se développer selon un cycle normal : croissance lente au début, croissance forte ensuite et ralentissement de la pousse enfin, et cela en fonction de l'année climatique et des secteurs géographiques. C'est ainsi que chaque semaine, le service élevage de la Chambre diffuse à tous les agriculteurs un bulletin, le Bulletin herbe, qui fait le point sur les stades du cycle et permet à chacun de déterminer ses décisions. On entre ainsi, d'ici début avril, dans une phase plus «*explosive*» mais, il est recommandé de ne pas couper, en moyenne, au-dessous de sept centimètre, pour ne pas perturber le cycle naturel. Le surpâturage est aussi déconseillé. Et, au-dessus de quinze centimètre, la digestibilité de l'herbe sera moins grande pour les animaux. Tout doit se jouer dans cet intervalle de pousse...

Par exemple, pour un centimètre d'herbe, on compte 200 kg de matière sèche par ha. Le stade de l'épiaison est donc crucial à cette époque de l'année et va conditionner, en fonction des interventions, le reste de la pousse, de même que la variété des graminées... Les foins, eux, seront récoltés en majorité au stade du début floraison, en ayant toujours à l'esprit, qu'à la première coupe, il faut réserver entre 50 à 60 des surfaces au pâturage et entre 40 à 50% à la fauche.

Le chargement de l'exploitation joue donc aussi un rôle important dans la répartition de l'organisation des surfaces en herbe. Et nécessite un vrai raisonnement technique, notamment dans le cas de pâturages tournants, pour anticiper les besoins des animaux au printemps et en été, et la gestion des stocks.

EMMANUEL COULOMBEIX



Alimentation

Diminuer les achats d'aliment avec de l'herbe enrubannée ou ensilée

L'introduction d'une part importante d'herbe dans la ration des animaux en engraissement permet le maintien de performances zootechniques élevées.


Crédit : C. Delisle

« Pour faire face à la volatilité des cours des différentes matières premières alimentaires, la valorisation des surfaces en herbe permet d'augmenter l'autonomie alimentaire, en diminuant les achats d'aliments. Nous avons réalisé une synthèse qui porte sur les essais zootechniques de vingt-deux régimes alimentaires d'engraissement de génisses et de jeunes bovins, de races charolaise et limousine, menés entre 2009 et 2015. L'objectif est de préciser les niveaux de performances technico-économiques des rations introduisant de l'enrubannage ou de l'ensilage d'herbe (graminées ou prairies permanentes, luzerne, multi-espèces, graminées et légumineuses) par rapport à des rations témoins à base d'ensilage de maïs ou à des rations sèches à base de céréales et tourteaux », expliquent les auteurs de l'étude

Réduction de la quantité de tourteaux

Ces essais ont été conduits par les stations expérimentales d'Arvalis - Instituts du végétal de la Jaillière (44), de Saint Hilaire en Woëvre (55) et des Bordes (36). Toutes races confondues, les croissances et durées d'engraissement des jeunes bovins (JB) observées avec des régimes à base d'herbe sont identiques à celles observées avec les rations sèches témoins, à base de concentrés avec de la paille. Le constat est identique pour les génisses. Avec des rations à base d'herbe, les ingestions des génisses augmentent peu, tandis que les densités énergétiques sont nettement inférieures aux régimes témoins en ration sèche.

« Par contre, l'introduction d'enrubannage ou d'ensilage d'herbe à hauteur de 35 % en matière sèche dans les rations à base de maïs allonge la durée d'engraissement des JB de 21 jours, tout en conservant des performances de croissance élevées (1419 g/j). La baisse de croissance par rapport aux témoins est de 128 g/jour sur la durée d'engraissement. Les consommations de tourteaux diminuent peu et les consommations en céréales augmentent. Avec l'ajout d'herbe dans la ration, les densités énergétiques des rations étudiées ont été significativement inférieures par rapport aux témoins. » Le coût alimentaire des rations JB est donc augmenté de 34 euros en moyenne avec l'ajout d'herbe dans les rations à base de maïs fourrage. Mais dans le cas de rations à base d'herbe comparées aux témoins maïs fourrage, les fluctuations interannuelles sont réduites de 25 %.

Fluctuations interannuelles réduites

En ration sèche, le coût alimentaire est de 482 euros en moyenne pour les témoins, contre 454 euros pour les rations avec de l'enrubannage à hauteur de 35 % de la ration. La variation du coût alimentaire inter-campagnes est limitée à 120 euros contre 143 euros pour les témoins. Pour les JB engraissés en ration sèche avec herbe, les coûts alimentaires sont inférieurs aux témoins dans 30 cas sur 40.

« Pour les génisses limousines, les coûts alimentaires sont systématiquement inférieurs avec des rations à base d'enrubannage par rapport aux coûts des régimes témoins. Les coûts alimentaires d'engraissement à l'herbe des génisses charolaises sont en revanche toujours plus conséquents (en moyenne de 28 euros) malgré un coût de la ration journalière moins élevé que pour le témoin en ration sèche. »

« L'introduction d'herbe de bonne qualité dans la ration des JB entraîne une diminution du coût alimentaire des rations sèches et stabilise les variations inter-campagnes du coût alimentaire d'une ration à base de maïs fourrage. L'herbe dans une ration sèche de JB à base de céréales, tourteau et paille permet de réduire fortement les consommations de concentrés, sans impacter les performances de croissance. Pour évaluer l'impact de l'introduction d'herbe dans une ration d'engraissement sur son coût alimentaire, l'attention devra être portée principalement sur le prix des céréales pour les rations à base de maïs fourrage et sur le prix des tourteaux pour les rations sèches. »

Quels que soient les types de rations et les races, l'introduction d'une part importante d'herbe dans la ration des animaux en engraissement maintient des performances zootechniques élevées et permet de réduire les variations interannuelles du coût des rations d'engraissement.

C. Delisle

(1). Des comparaisons de coûts alimentaires sur plusieurs années ont également été effectuées.

Source : Rencontres recherche ruminants 2015.

Attention à l'effet temps

Dans le cas où l'introduction d'herbe allonge la durée d'engraissement, bien que le coût alimentaire ne soit pas toujours fortement augmenté, *« d'autres charges telles que le temps de travail, les frais de distribution de rations supplémentaires, la diminution du taux de rotation de l'atelier peuvent limiter l'intérêt d'un haut niveau d'introduction d'herbe dans une ration à base de maïs fourrage »*. Les niveaux requis de densité énergétique et azotée des rations d'engraissement étant élevés, l'obtention d'un enrubannage ou d'un ensilage de très bonne qualité est essentielle pour maintenir les performances techniques et économiques. *« Dans ces conditions, compte-tenu des faibles tonnages récoltés, les charges (en euros/tMS) de main-d'œuvre et de mécanisation liées à la récolte restent plus importantes que pour des récoltes à des stades plus avancés. »*

Chronique ovine

La mise à l'herbe des agnelles nées en automne


Pour ces jeunes femelles qui n'ont jamais vu un brin d'herbe, la transition est délicate

Sans préparation à la transition alimentaire, les jeunes agnelles subissent de plein fouet le changement de régime alimentaire. N'ayant jamais vu un brin d'herbe, elles restent groupées à la barrière et ne pâturent qu'au bout de quelques jours. La chute de poids peut alors atteindre plusieurs kilos. Il est possible d'ajouter quelques brebis (de réforme par exemple) au lot d'agnelles afin de faciliter cet apprentissage. Les brebis les guident jusqu'au point d'eau et aux abris. Apporter du concentré à l'herbe pendant deux semaines facilite la transition alimentaire sans les rentrer en bergerie tous les soirs.

Des objectifs de poids minimums

A la mise à l'herbe de printemps, les agnelles nés en août/septembre doivent peser au minimum 40 kg et celles nées en octobre/novembre au moins 32 kg. Les objectifs de croissance de la mise à l'herbe à la mise en lutte varient en fonction de l'âge à la mise à la reproduction. Dans tous les cas, l'herbe de printemps suffit alors à équilibrer la ration. L'apport de concentré est inutile. Une attention particulière doit être portée au parasitisme. Bien qu'âgées de 4 à 7 mois à la mise à l'herbe, ces agnelles qui n'ont jamais pâturé ne disposent d'aucune immunité car elles n'ont jamais été en présence des parasites qui se développent à l'herbe (strongles et ténia). Prenez contact avec votre vétérinaire et votre technicien pour bâtir un protocole sanitaire adapté à votre élevage.

Laurence Sagot,
Institut de l'Elevage/ CIIRPO



Protéagineux

Le soja, une culture qui monte

L'embellie pour le soja s'est confirmée en 2015. Les surfaces ont fortement progressé (doublement des surfaces en 2 ans), atteignant 97 000 ha cultivés en France pour une production estimée à 262 000 tonnes.

Le contexte climatique de la campagne 2015 a été particulièrement défavorable aux cultures d'été conduites en sec. Cette sécheresse printanière et estivale exceptionnelle a impacté la productivité de la culture. Globalement les rendements sont en net retrait (environ - 20 %) par rapport à 2014.

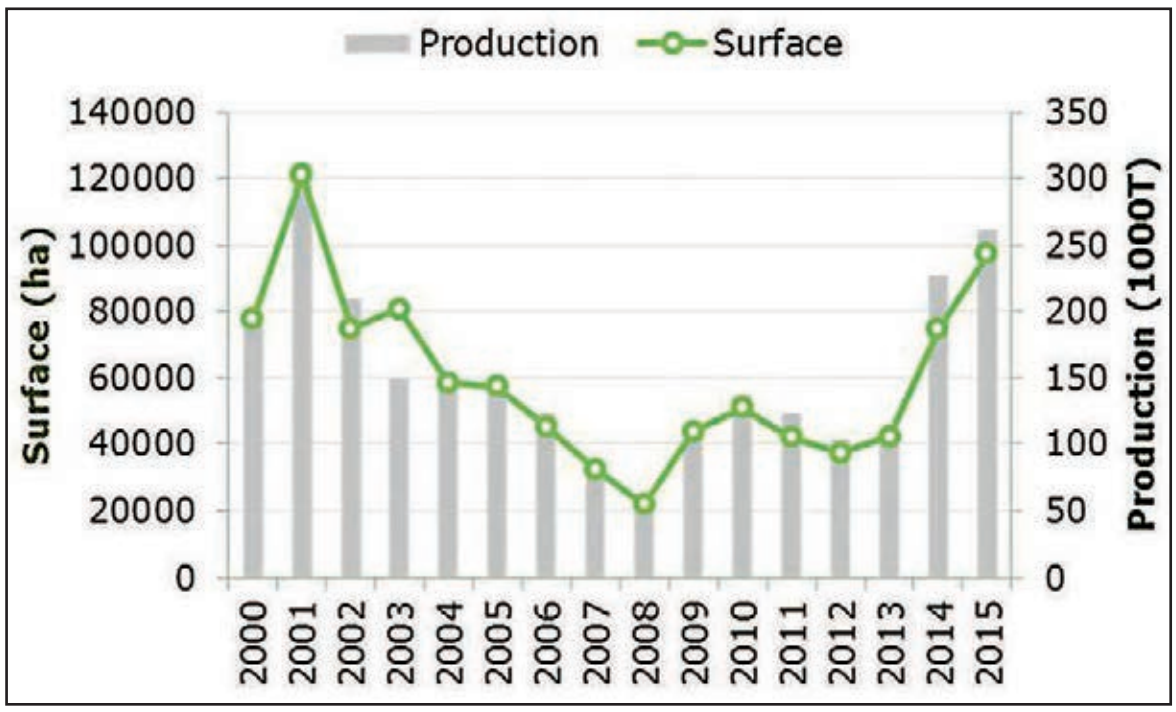
Une campagne 2015 en demi-teinte

Dans les secteurs traditionnels de la culture (Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes) où les niveaux de surfaces sont significatifs, les résultats sont décevants en sec. La moyenne est de 20-25 q/ha. Dans les parcelles irriguées, les chiffres montent avec des rendements de bons niveaux de l'ordre de 35 à plus de 40 q/ha, dépassant même les 45 q/ha en Alsace.

Dans les régions plus septentrionales, Nord-Ouest et Nord-Est hors Alsace, où les surfaces sont plus anecdotiques, les rendements sont assez faibles, de l'ordre de 10 à 20 q/ha.

Une culture agronomiquement intéressante

Bien adapté au désherbage mécanique, peu sujet aux maladies et aux attaques de ravageurs et ne nécessitant pas d'apport azoté, le soja est adapté à de nombreux systèmes de culture. De plus grâce à une large gamme de précocité variétale (inscription récente de variétés précoces et très précoces plus performantes), l'aire de la culture s'étend de plus en plus sur le territoire français.



Evolution des surfaces et de la production française de soja depuis 2000 (source : AGRESTE)

La précocité comme principal critère de choix d'une variété

Dans les secteurs les plus froids, seules les variétés précoces (000 et très très précoces) sont adaptées. Dans les secteurs où le soja est majoritairement cultivé, dans l'Est aujourd'hui (Bourgogne, Franche-Comté et nord Rhône-Alpes), les variétés 00 sont majoritairement cultivées avec réussite. Les groupes I et II sont réservés à la moyenne vallée du Rhône.

En pratique, hormis les variétés très précoces qui ont un potentiel moindre, le potentiel des variétés des groupes 00 et des groupes ll est comparable pour peu que la précocité choisie soit adaptée au milieu pédoclimatique de culture.

Parmi les autres critères de choix, on trouve la sensibilité à la verse, mais aussi la hauteur de la première gousse qui a son importance au moment de la récolte. Les caractéristiques variétales complètes sont disponibles en ligne sur www.myvar.fr.

F.Boizet – D. De Fornel - Terres Inovia



La précocité des variétés est un critère de choix essentiel.



Rendements variétés soja 2015 (source : Réseau Terres Inovia)

CASE IH AGRICULTURE
OFFRE EXCEPTIONNELLE
VIVA LA PLANCHA !
AVANT LE 15 JUIN 2016
POUR TOUTE COMMANDE D'UN TRACTEUR CASE IH
DAFP vous OFFRE une magnifique Plancha (Forge Adour), d'une valeur de 750 €
TOUCY Route de Joigny 03 86 44 00 77
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud 03 86 44 00 19
COULON SERVICE Sementron 03 86 44 24 16
Et ses agents Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14 Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine 01 60 67 14 16
DAFP MATERIEL AGRICOLE

Colza

Une mobilisation pour sortir les colzas d'une mauvaise passe

Terres Inovia et les acteurs locaux ont planché le 22 mars à Nitry (89) sur les causes, les conséquences et les pistes pour faire face aux fortes attaques de larves d'altise et de charançon du bourgeon terminal.



L. Jung

A droite parcelle semé tôt avec engrais localisé et féverole associée. A gauche semis plus tardif seul.

Ces attaques d'altises et de charançon du bourgeon terminal affectent depuis plusieurs années les cultures de colza des plateaux de l'Yonne. La situation y est d'autant plus critique qu'elle s'étend et que c'est le seul endroit en France où a été identifié à ce jour la plus forte résistance aux pyréthrinoïdes dite de type Super kdr. Les participants, plus de 50 techniciens représentant du département et des départements voisins qui encadrent les producteurs, coopératives, négoces et chambres d'agriculture mais aussi agro fourniture et administration ont échangé en salle en matinée. L'après-midi a été consacré à la visite d'essais et de parcelles de producteurs implantés dans les environs.

Des grosses altises résistantes aux pyréthrinoïdes

Lors de la campagne 2014-2015, les colzas des plateaux de l'Yonne ont été fortement pénalisés par une forte pression exercée par les larves de grosses altises. Ces infestations, jamais observées localement à cette échelle, ont conduit Terres Inovia à tester l'hypothèse de l'existence d'un phénomène de résistances aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes.

Les échantillons de larves et adultes prélevés au champ puis testés ont alors révélé une résistance de type *«super KDR»*, une première en France et en Europe sur cet insecte. Conséquence pratique, les pyréthrinoïdes sont devenus inefficaces sur grosses altises dans ces secteurs et leur usage est à proscrire.

Une météo très favorable aux insectes en 2015-2016

Afin de faire face à cette situation, des pistes d'atténuation du risque ont été proposées aux producteurs dès l'été et l'automne 2015. Le constat que l'on peut poser à ce jour est que ces mesures dans le contexte climatique de 2015/2016 ont montré leurs limites, tant sur altises que sur charançons du bourgeon terminal, adultes et larves. L'hiver le plus chaud jamais enregistré par Météo France depuis la généralisation des observations a fortement contribué au maintien en activité des 2 ravageurs en hiver, amplifiant encore le phénomène et facilitant son extension à l'ensemble du département mais aussi dans d'autres régions françaises (Ile de France, Normandie, Champagne-Ardenne, …)

Avec des insecticides à action très limitée, la voie de l'agronomie est à développer

Hors pyréthrinoïdes, d'autres familles d'insecticides (néonicitinoïdes et organo-phosphorés) sont utilisables sur insectes d'automne mais, outre le fait que leur devenir est incertain, les niveaux d'efficacité observés restent très insuffisants dans un tel contexte. En tout état de cause ils ne peuvent à eux seuls résoudre les problèmes rencontrés.
Les solutions qui restent à développer passent, pour Terres Inovia, par l'agronomie et la dynamique de croissance des colzas. La visite d'une parcelle dont les modalités d'implantations semis précoce, fertilisation localisée au semis et association avec féverole a illustré de façon très visuelle les atouts de cette voie (cf photo). Résultat, une parcelle qui ira au bout et dispose d'un bon potentiel alors que les parcelles voisines sont quasi condamnées.

Les grandes composantes d'un futur plan d'action

Lors de cette réunion, il a été jugé nécessaire de compléter l'état des connaissances en matière de résistances en particulier sur les zones en limite de l'épicentre des dégâts. La poursuite de l'exploration de toutes les nouvelles voies de contrôles qui se présenteront dans le futur (chimique, biologique, autres, ...) est réaffirmé. Au préalable, la formation des producteurs aux techniques agronomiques permettant de mieux absorber la pression ravageurs parait être une priorité. Un module de formation spécifique est en cours de finalisation chez Terres Inovia.
Une telle évolution des pratiques peut nécessiter de reconsidérer certaines contraintes réglementaires et Terres Inovia s'est dit prêt à apporter son soutien pour accompagner la profession dans ces démarches. Enfin la nécessité de se pencher sur la question de la régulation naturelle des ravageurs a été abordée ce qui ouvre des perspectives d'études originales et de nouvelles pistes de conduites pour les producteurs. L'hypothèse générale étant qu'une forte réduction de l'usage des insecticides et un usage mieux raisonné pourraient à terme permettre de rétablir certains équilibres et doper la régulation naturelle par les insectes auxiliaires.

Terres Inovia

▶ Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères *Le PRO de la tôle*
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquetage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

sarl BRESSON CONSTRUCTION
Trémies de stockage en tôle acier galvanisé
- Châssis tubulaire avec passage de fourches, gerbable sur 5 niveaux
- Trappe de vidange manuelle
- Équipée pour recevoir une goulotte
- Contenance standard : 2M3
- Autre contenance sur demande
21450 Villaines en Duesmois
Tél : 03 80 89 05 75 - Port. : 06 85 33 46 66

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES
CONDITIONS DE MORTE SAISON
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Viticulture

Le domaine Olivier de Serres expérimente l'agroforesterie viticole

La ferme Olivier de Serres (Ardèche) expérimente depuis 2012 un programme d'agroforesterie viticole. Elle ne relève aucune interférence entre la vigne et les arbres fruitiers.



Le domaine Olivier de Serres, établissement public autonome d'enseignement d'expérimentation et de développement à Mirabel, a lancé, au printemps 2012, un projet d'agroforesterie viticole portant sur l'amélioration de la diversité agro écologique. Le programme conduit en partenariat avec plusieurs instituts de recherche dont l'Inra de Gotheron à Saint les Valence porte sur une parcelle de 1,8 ha. Ce programme entend aussi limiter les impacts du changement climatique en milieu vitivinicole en proposant une série de mesures : intégrer des arbres fruitiers et forestiers, augmenter la biodiversité intraparcellaire (espèces mellifères, utiles...) créer un microclimat favorable (vent, températures hautes, rétention en eau) favoriser la fixation de carbone, améliorer le potentiel de fertilité des sols, assurer la continuité des infrastructures agro écologiques.
Le protocole d'expérimentation prévoit une analyse du sol, un profil cultural, le comptage de lombrics, la mesure de croissance des arbres (hauteur et diamètre), la mesure de la production des vignes et de la vigueur (pesé des bois de taille tous les 2 ans, estimation de récolte par clone et par rangée tous les ans) et une observation tous les 5 ans par des photos aériennes. On a ainsi planté au printemps 2012, en même temps, 86 arbres fruitiers répartis à parts égales en 4 espèces (poirier, pommier, amandier, mûrier) et deux cépages de raisin de cuve noir syrah et grenache. Les rangées des différents clones sont alternées selon les cépages. Cette répartition permet d'augmenter la biodiversité intra parcelle, d'augmenter les espèces mellifères et les espèces cynégétiques. Les arbres sont espacés de 6 mètres sur le rang. Pour le moment aucune interférence n'a été constatée entre les arbres et la vigne.

Pierre-Louis Berger

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 22/03/2016	Bourg-en-Bresse 22/03/2016	St Christophe-en B. 16/03/2016	National 16/03 au 22/03/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,94 €
	R	3,45 €	3,40 €	3,58 €	3,46 €
	O	-	3,00 €	-	3,10 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	2,95 €	2,80 €	-	2,98 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,67 €
	P	2,55 €	2,45 €	-	2,44 €
Génisses VML	U	3,87 €	4,35 €	4,57 €	4,21 €
	R	3,67 €	3,60 €	3,81 €	3,58 €
	O	-	3,00 €	-	3,00 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	2,67 €	2,53 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 29/03/2016

	E	U	R
Broutards 6-12 mois			
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	3,14
250-300 kg	-	3,12	-
300-350 kg	-	2,99	2,78
350-400 kg	-	2,83	2,63
400-450 kg	-	2,73	2,56
450-500 kg	-	2,53	2,44
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,69	2,53
300-350 kg	-	2,55	2,39
350-400 kg	-	2,42	2,34
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	2,46	2,31
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,31	2,26
450 kg et +	-	2,21	2,16
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,58	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	-	2,01	1,82 -
5 -10 ans	-	1,89	1,75 -
+10 ans	-	1,79	1,67
Génisses	E	U	R
24-36 mois	-	2,12	1,93

Bovins : 1160
Apports corrects. 94% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Bonne demande et vente totale à des cours en légère progression, notamment dans les sujets de moins de 450 kg. Plafonnement des tarifs dans les 500 kg ordinaires.

LAITONNES GÉNISSES : Vente plus calme, traditionellement perturbée par les fêtes pascales.

TAUREAUX : Placement plus facile.

VACHES ET GÉNISSES 3 ANS : Les apports restent limités, mais en adéquation avec les besoins. Les tarifs sont juste reconduits dans une ambiance lourde, les engraisseurs sont prudents et indécis tandis que les éleveurs sont résignés.

NB : L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/03/2016

Bovins (426)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
215 à 400 kg	660 - 1100	2,43 - 3,06
440 à 490 kg	1150 - 1200	2,36 - 2,61
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
225 à 320 kg	570 - 800	2,37 - 2,63
340 à 390 kg	770 - 940	2,30 - 2,57
Génisses		
425 à 540 kg (16-24mois)	810 - 1150	1,99 - 2,36
470 à 700 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
940 à 1130 kg	1510 - 1770	1,56 - 1,61
Vaches		
Vaches légères	800 - 1080	
Vaches entre deux	1120 -1290	
Vaches lourdes	1310 -1640	

En mâles, le placement est régulier à des tarifs très fermes, un seul lot invendu. Sorties toujours importantes en femelles mais les tarifs sont revus à la baisse avec quelques invendus. Vente plus difficile en vaches à des cours plus discutés.

Divers : Deux laitonnes culardes pesant 233 kg vendues 1470€ soit 6,31 € du kilo vif. Une génisse formée de 2014 pesant 456 kg vendue 1720 € soit 3,77 € du kilo vif.

Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,58 à 3,60 kg de viande
Vente difficile.

Prochain marché le lundi 4 avril aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 23/03/2016

	U	R
Broutards		
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,87	2,70
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	2,83	2,70
400 à 450 kg	2,70	2,48
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,50
300 à 350 kg	2,56	2,38
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,28	2,07
Vaches		
- 5 ans	1,99	1,85
de 5 à 10 ans	1,90	1,77
+ 10 ans	-	1,67

Broutards Laitonnes : Demande soutenue en broutards de 350 à 400 kg, reconduits pour les autres. Commerce des laitonnes à l'efectif plus importnt, assez calme avec baisse des cours.

Vaches-Génisses : Demande calme, cours reconduits avec plafonnement des cours;

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 29/03/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	- 0,05
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	- 0,05
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	- 0,10
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	1,95 €	- 0,05
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	1,95 €	- 0,05
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	1,90 €	- 0,10

Tendance : marché déstabilisé, cours reconduits.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 14/03/16 au 20/03/16*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,72 €	-
350 kg	-	2,57 €	-
400 kg	-	2,52 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,37 €	-
500 kg	-	2,24 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,38 €	2,30 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,25 €	-

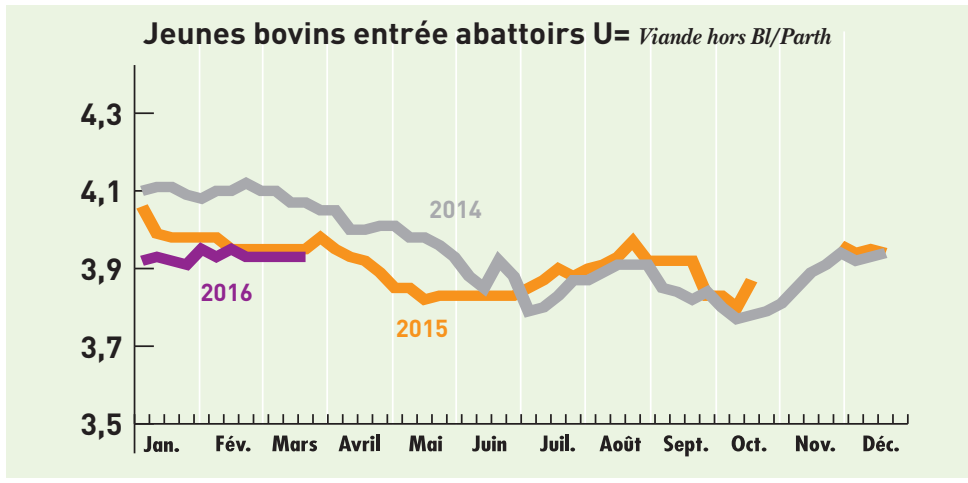
Tendance : stabilité des cours

À partir du 23 février 2016, *les modalités de cotations des gros bovins entrée abattoir évoluent en intégrant les modifications définies par l'instruction technique du 17 décembre 2015 (inclusion des primes labels rouge, exclusion des animaux avec ASDA rouge, exclusion des animaux croisés (39) issues de deux parents croisés (39). Il convient d'interpréter avec prudence les évolutions de ces cours pendant les premières semaines de mise en œuvre.*

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 14/03/16 au 20/03/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	4,17€	3,93 €	3,76 €	-			
Races mixte		-	3,52 €	3,50 €	3,48 €		
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,12 €	3,88 €	3,78 €	3,57 €	3,46 €		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,09 €	3,84 €	3,76 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,28 €	3,25 €	3,19 €	
Races lait				-	-	2,83 €	2,77 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,87 €	4,32 €	3,96 €	3,91 €			

Tendance : plus tendu dans les femelles laitières.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 14/03/16 au 20/03/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,99 €	3,95 €	3,84 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	5,27 €	4,93 €	4,15 €	4,01 €				
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	4,33 €	3,83 €	3,77 €				
Races mixte					3,27 €	3,21 €		
Races lait							2,77 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,45 €	4,82 €	4,22 €	-				

Tendances SEM. 13 / 2016

Bovins de boucherie

L'activité commerciale sur les marchés est sérieusement perturbée par le férié du lundi de Pâques avec des volumes restreints. Du côté de la demande, les abattoirs sont suffisamment couverts pour cette semaine de 4 jours, même si les ventes ont été très correctes dans la viande haut de gamme ou de qualité bouchère pour ce week-end pascal. Les tarifs se maintiennent avec difficulté dans le domaine des bonnes femelles de qualité bouchère. En réformes allaitantes de choix secondaire, la commercialisation est très calme avec des cours stables, mais peu élevés notamment dans les vaches âgées. Les industriels profitent de cette semaine de 4 jours pour stabiliser les prix dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, la tendance est lourde dans les bons Charolais avec des tarifs qui s'orientent à la baisse au grand désespoir des engraisseurs. Le commerce est peu actif pour les jeunes bovins de coupe (R), avec des tarifs juste maintenus. ■

Broutards

Il faut attendre encore une semaine pour ressentir le niveau des besoins des engraisseurs italiens face à la décharge de leurs ateliers d'engraissement pour les fêtes pascales. La vente est régulière dans les mâles herbés de repousse ou pour les sujets vaccinés à plus de 60 jours qui peuvent être exportés sur toute l'Europe (hors Espagne). Le nouveau protocole avec ce pays prévoit à partir du 1er avril que seuls, pourront être exportés des animaux vaccinés issus de troupeaux vaccinés. Cette fermeture du marché espagnol va déstabiliser le marché du broutard et des femelles avec une sérieuse déprime à la clé.■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont en forte baisse sur les premiers marchés de la semaine en raison du lundi de Pâques. Cela permet un commerce encore assez régulier avec des tarifs reconduits sans difficulté dans les veaux Frisons, Montbéliards ou croisés laitiers convenables. Dans les bons veaux croisés (jaunes ou Blanc Bleu), les transactions se montrent plus régulières dans les sujets buveurs frais et viandés pour les sorties de septembre. Le placement demeure délicat et sélectif dans les veaux légers de moyenne conformation. Le protocole avec l'Espagne : veaux moins 70 jours sous désinsectisation et PCR est toujours valide. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 28 mars) :
«Les besoins en vaches laitières sont à peine couverts ce qui crée un contexte favorable sur l'ensemble des femelles. Reconduction pour les mâles. »
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 28 mars) :
«Cours facilement reconduits.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 21/03/2016*

Agneaux (216)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	-	-
Gras (38-44 kg)	-	-	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	3,42 - 3,77	3,15 - 3,62
Laitons (38-44 kg)	-	3,40 -3,95	-
Laitons (+44 kg)	-	3,08 - 3,56	-
Brebis (108)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,35 - 1,63	0,95 - 1,35	-
Divers			
Béliers (10) : 80 à 107 €	1,21 - 1,75	-	
Agneaux maigres : 50 à 83 €	-	-	-
Caprins (25) : 15 à 42 €		-	0,38 -0,57
Boucs :			
Divers : (1)			

Ovins : 477
Marché bien approvionné : 97% de vendus.
Agneaux : Il reste quelques agneaux gris qui se valorisent correctement. En laitons, la demande reste forte à quelques jours de Pâques, même si l'emballement est un peu moins actif que la semaine passée. Les cours sont facilement reconduits en extras, et en légère baisse dans les moyens
Brebis : Cours tr!ès fermes. Pas d'invendus.
Béliers - Caprins : Pas de changement.

Effectifs : Agneaux: 406- Brebis : 79
Béliers : 8 - Caprins : 20 - Divers : 3

Prochain marché le lundi 04 avril (pesée à 7h, vente à 9h).
L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 29/03/2016*

Ovins : 60	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	95 - 148	2,07 - 3,30
Brebis	50 - 90	0,83 - 1,19
Béliers	-	-

Vente rapide et quasi-totale en agneaux à des cours plus fermes. Bonne demande en brebis a des cours plus soutenus.

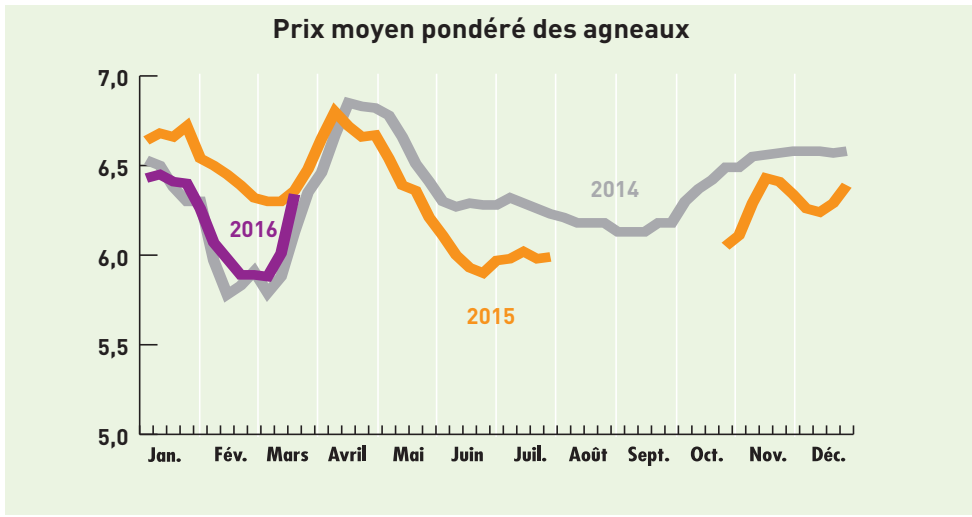
Prochain marché le lundi 04 avril 2016 aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 16/03/16 au 20/03/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,55 €**	**5,93 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,10 €**	**5,56 €**
Gras	13 -16 kg	-	**6,31 €**	**5,80 €**
Gras	16-19 kg	-	**5,47 €**	**5,30 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 16/03/16 au 20/03/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,34 €	**6,91 €**	**2,48 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 21/03/2016 au 27/03/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	7,61 0,14	7,62 0,11	7,59 0,06	6,74 0,09	-	-	-	-
	R Var.	7,11 0,16	7,11 0,15	6,98 0,04	-	6,66 0,11	6,69 0,10	6,84 0,35	-
	O Var.	6,15 0,10	6,10 0,15	6,10 0,20	-	6,04 0,11	5,96 0,15	-	-
3 (couverts)	U Var.	7,29	7,38 0,02	7,35 =	6,39 -0,05	-	6,66	6,46 0,12	5,79 0,16
	R Var.	6,97 0,18	6,96 0,15	6,83 0,11	6,09 -0,03	6,41 -0,01	6,38 0,07	6,18 0,08	5,76 0,08
	O Var.	6,28 0,08	6,30 0,27	6,28 0,31	5,63 0,44	5,93 0,06	5,93 0,13	5,86 0,26	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,59 0,12	5,47 0,11	-
	O Var.	-	-	-	-	5,56	5,44 0,14	-	-

Zone nord : Marché de Pâques équilibré, cours conformes à l'activité . **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 22/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
2e coupe	240 à 250 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



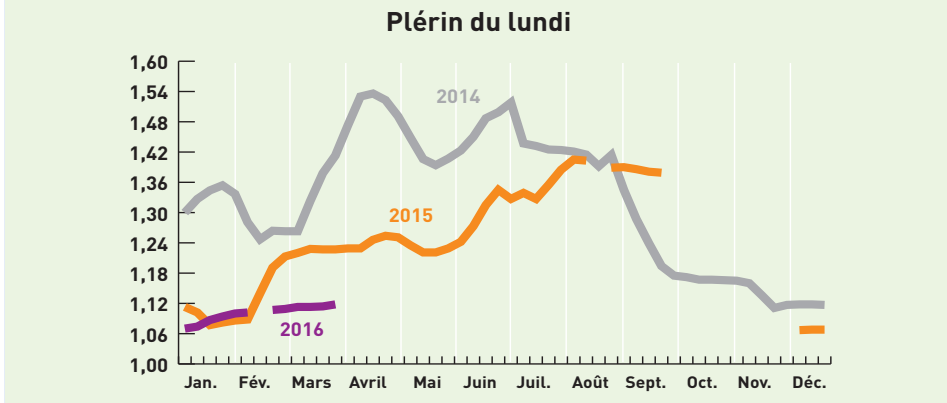
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 605 porcs présentés) — *Cotations du lundi 21 mars 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,118 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 11/03/16 au 17/03/16*

1,36 € /carcasse euros



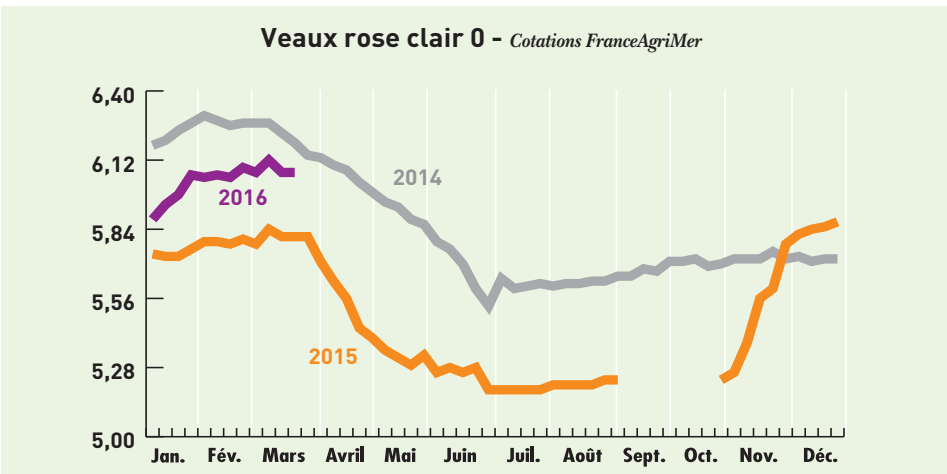
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 14/03/16 au 20/03/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,20 €**	-	-
U	**9,56 €**	**7,64 €**	**6,38 €**	**5,08 €**
O	-	**6,85 €**	**4,86 €**	**4,06 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 14/03/16 au 20/03/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	79	**515 - 565 €**	**365 - 410 €**	**225 - 300 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**190 - 270 €**	**120 - 150 €**	-	**55 - 80 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**320 - 430 €**	**200 - 260 €**	-	**90 - 120 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**470 - 550 €**	**310 - 370 €**	**230 - 270 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	646	**190 - 290 €**	**150 - 200 €**	**100 - 160 €**	**60 - 100 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 14/03/16 au 20/03/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,55 €**	**2,28 €**	**1,55 €**	–
Bons	**2,23 €**	**1,93 €**		

Céréales

Marché du 29 mars 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	avr.-juin	132	N	C
Nord Côte-d'Or	220/11	avr.-juin	131	N	C
Aube/Yonne	meunier	mars-juin	132	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	mars-juin	124	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	avr.-juin	120	N	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	avr.-juin	119	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saône	selon PS	avr.-mai	195	N	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saône		avr.-mai	124	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		mars-juin	140	N	C
Sud Côte d'Or		mars-juin	142	N	C
Pois	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager	avr.-juin	190	N	C
Yonne	fourrager	avr.-juin	187	N	C
Côte d'Or	fourrager	avr.-juin	190	N	C
Féverolle	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim.animale		inc.		C

Matériel

Tracteur

01 - Vds 2 pneus 18-4-38 tubless 75% usure prix 140 E/pièce - 2 pneus Petlas 18-4-30 usure 5% prix 300 euros/pièce 14 ply pour raison montagne
✆ **04.79.87.08.55. après 20 h**

18 - Vends tracteur John Deere 2040S, 4x4, avec chargeur (pic + godet), de 1986.
✆ **02 48 59 53 49 après 19 h.**

38 - Vds semoir engrais Vicon, chauffage air pulsé gaz Sovelor, Peugeot Partner pour pièces.
✆ **06 41 55 24 33**

42 - Vds tracteur JD 6310 100 cv relevage avant 6400 h an 1999 TBe
✆ **06 30 56 78 83**

69 - Vend 2 roues arrières de tracteur complètes 16.9.30. 400 € les 2.
✆ **06 13 52 27 12**

89 - VENDS Renault Arès 826 RS 2004, 180 ch, cab. susp., rel. av + masse + 3 pneus AR, 2 AV, 2 900 euros à débattre (réf. 1304)
✆ **06 13 21 95 69**

Travail sol

01 - Earl Henry vend semoir à maïs Carraro 1986, a semé 400 ha + taureau Limousin 4 ans docile
✆ **06.25.39.63.95**

07 - Chercher Rotovator + Pneus 16.9-14-28
✆ **06 77 01 42 90**

26 - vds semoir 7 rangs Maxima KUHN télescopique an 2005 boitier control disques maïs tournesol
✆ **06 88 68 08 02**

38 - Vds semoir à maïs monosem Ribouleau 5 rangs compteur d'hectares bon état 1 000 euros à débattre.
✆ **06 95 68 96 82**

Récolte

01 - Vds RB 125x100 gallignani à ficelle faucheuses à tambours Agram 170
✆ **06.78.75.20.92**

01 - Vds presse John Deere 336 bon état général prix 2400 euros
✆ **04.74.69.40.64. hr ou 06.30.65.25.48**

07 - Vds récolteuse fruits noix type Corolle avec vibreur + atomiseur traine Bertoud 1000L
✆ **04 75 68 50 72 HR**

21 - VEND MB Dronningborg MF D 8500 révisée avec factures, 1 500 h., hydro., cabine, clim., broyeur paille 5 secoueurs, chariot, coupe 4.30 m., 12 000 euros (réf. 1010)
✆ **03 80 26 57 39**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 130C)
✆ **06 29 81 80 05**

42 - Vds faucheuses Kuhn 600 GII 2.45m état neuf 1 saison fauché environ 15 ha 4900 euros
✆ **04 77 51 80 97 ou 06 05 07 21 88**

71 - Vends presse BR New Holland BR750A 2008, ficelle, filet.
✆ **06 78 41 61 46 06 80 00 45 57**

Epandage

26 - vends épandeur fumier TBE Hewang 7 tonnes matériels divers cloture cause retraite
✆ **06 70 41 67 95 hr**

26 - Vds cable alu 4x35 63 m cable CU 3x16 37 m Ep. fumier 4T ancien modèle bas prix petite remorque plateau
✆ **06 88 59 62 54**

Irrigation

42 - Vds enrouleur Irrifrance 90.400 déc 2006 servi 7 campagnesTBE tout hydraulique 11 000 euros
✆ **04 77 30 85 50**

Agri. divers

10 - Vends TX 36 2.956 H 5,10 m, pulvé 28 m Gps toutes options état exceptionnel, tracteur New Holland 8560 7.750 H et TS 110A 2.300 H, combiné packer semoir 4 m, benne 10 T - 12 T, regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

18 - Vds MB JD2256, 2400 HB, 5,5 m, broyeur, hydro, équip. tourn., 46.900 euros - MB Laverda 3700, 4,8 m, coupe colza, chariot, éparpilleur, broyeur, TBE, à débattre - tracteur JD6820, 2004, 3.900 h, 39.500 euros - tracteur Valtra T150, 2005, 5.500 h + jumelage AV AR, 39.500 euros - sulky DPAXL, 2.400 l, 28 m, bâche, 2.900 euros - Duchesne élévatrice, 10 t, révisée, 9.900 euros - Brimont BB10, boggie, TBE, 9.500 euros - Lambert 15 t, Boggie, TBE, 12.000 euros.
✆ **06 72 90 54 53.**

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (110E)
✆ **07 86 22 52 61**

26 - Cause cessation vends ensemble vidange curage tracteur + citerne toutes options prix à débattre
✆ **06 18 70 42 98**

38 - Vends charrue Grégoire Besson non stop hydraulique 4 corps 7 pièces d'usures neuves TBE + Cover crop 28 disques razol TBE + Pulvé Caffini traîné 2000 L TBE + roues étroites BE
✆ **06 43 64 78 77**

42 - Vds déchaumeur à disques Vaderstad largeur 3 m trés bon état - an 2010 - 9000 euros (neuf 14500 euros) - possibilité transport
✆ **06 70 41 85 26**

42 - Vds charrue bisoc 350 euros + vibro largeur 3m rouleau 300 euros tbe
✆ **06 78 35 51 89 ou 06 75 96 92 38**

42 - Vds bétaillère tracteur 1 bête élévateur bottes rondes 51 bottes
✆ **06 34 01 06 49 ou 04 77 68 41 37**

58 - VENDS Fiat Winner 120, 4 RM, boîte vitesse H.S., - Fiat 780, 2 RM, BE, - chisel 2.80 m. Rabe N-S, - chisel AV, 3 m., N.S., - brabant Naud N.S. M 4 corps 14 p., BE, - pailleuse Paillotte commande élect. (réf. 1208)
✆ **06 81 35 37 84**

69 - Jumelage pneus 230/95 R35XM25 - 5 bras avec taquets - 5 herses Amazone type 30 BE - Express 06/89 pour pièces - 2 bacs à eau 500 l. tôle.
✆ **06 27 68 91 17**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - VENDS cause retraite : - presse Vicon RV 1601, - pirouette GF 6502, - faucheuse Kuhn GMD 602, - roues étroites : 8 x 3 x 44 Michelin, - 11 x 2 x 44 Taurus, - dif. cornadis et barrières, - pompes de pré, - 2 pneus 4 x 4 neufs 215 x 75 R 15 (réf. 1302)
✆ **06 09 63 22 38 03 85 91 54 16 HR**

84 - A ENCADRER Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3-4- 4,8 m, cover-crops 22 - 28- 32-36- 40- 44 dis, bennes 8 - 10 – 12 - 15 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

71 - Vds cause retraite : presse Vicon RV1601, pirouette GF6502, faucheuse Kuhn GMD602, roues étroites : 8x3x44 Michelin, 11x2x44 Taurus, Dif, cornadis et barrières, pompes de pré, 2 pneus 4x4 neufs 215x75xR15.
✆ **06 09 63 22 38 03 85 91 54 16 HR**

Véhicule

Quad

84 - A ENCADRER - MOTO Achète moto ancienne avant 1960 (moteur, cadre, pièces) – réponse assurée.
✆ **06 77 28 07 29**

Tourisme

38 - 4X4 Cherokee, an 93 183KM B. état.
✆ **06 87 71 31 24**

38 - Achète une petite voiture ancienne ou un petit coupé ancien en très bon état.
✆ **06 11 98 64 18**

42 - Vds Duster 4x4 DCI 110 cv Prestige - blanc - mise en circul 13/08/2014 - 44 000 km - 15800 euros.
✆ **06 37 97 02 35**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 125 m3 ensilage maïs prix 30 euros/tonne - 500 piquets 1m90 appointés prix 2 euros l'unité - 01 Gorrevod
✆ **06.74.18.29.26**

01 - Vds gros piquets acacia 2m appointés prix 2,20 euros/pièce
✆ **04.74.21.58.22**

26 - vends paille en botte de 80x80 85 euros la tonne
✆ **06 71 59 39 26**

38 - Vds MB Laverda 3750 cab clim broyeur 1986 4203 hrs cpe 3,90m tbé 14500 à débattre.
✆ **07 62 48 29 01**

38 - Atelier-noix propose mondage/enoisage, huile noix, noix Grenoble cerneaux
✆ **07 82 80 88 41**

38 - Vends tritical foin petite bottes, cause accident.
✆ **09 71 57 25 17 HR**

42 - Producteur vds maïs ensilage enrubanné, foin de luzerne, blé, très bonne qualité, possibilité livraison
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Vend blé récolte 2015.
✆ **06 99 02 84 62**

69 - Vend blé et avoine.
✆ **06 63 21 87 79 ou 04 78 45 12 51 HR**

Fourrage

18 - Cause retraite, vends foin prairie temporaire naturelle, bottes rondes, diamètre 150.
✆ **06 88 06 78 11.**

Co-produits pour l'alimentation du bétail
Vends ensilage de maïs et Corn gluten frais.
MARGARON NUTRITION SOLUTIONS
Contactez Gilles Lagneau au 06 20 36 74 49
www.margaron.fr
Livraisons + conseils partout en France

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ **06.82.07.33.68**

Divers

38 - Vds tracteur diesel 35 c h ih 324 3 cyl relevage prise de force + fendeuse sur prise de force 10 tonnes + remorque porte moto + tondeuse à gazon tractée Honda + 1 escalier en fer 90 cm de large 4 marches anti-dérapantes + 1 ponette + 1 poney + 1ânesse - pucés.
✆ **06 87 84 57 39**

42 - Vds moulin à grain à marteaux mot. élec. 3 phases 3 cv 180 euros + cuisinière bout. 4 feux 80 euros + karting à rénover 120 euros
✆ **06 64 90 45 51**

69 - Vds vaches laitières montbéliardes, bonnes origines. CL. Indemne IBR. Vaccinés FCO. Vds tank à lait Serap 4000 l de 2011, TBE, toutes options.
✆ **06 61 68 01 10**

84 - Vends lot 17 oliviers 15 ans sur pied, à Sarrians (84). Faire offre.
✆ **04 90 65 44 69 HR**

89 - VENDS caisse frigorifique 6.5 m. X 2.45 m X 2.30 m, température + 5° C à + 12° C régul. temp. + hum., 9 000 euros (réf. 1301)
✆ **06 73 67 33 47**



ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services



STATION DE LANAUD
RACE LIMOUSINE - Ventes aux enchères
6 avril à 14 h : 35 taureaux «ESPOIR» 14 mois - prêts à saillir à partir de 2 400 €
7 avril à 10 h : 30 taureaux «RJ» 14 mois - prêts à saillir à partir de 2 800 €
Visite des animaux dès le 21 mars - Références génétiques et sanitaires
A votre service INTERLIM
Listes résultats et visites sur demande







Offre

Emploi

18 - Groupement d'employeurs départemental, recherche pour le secteur de Vierzon, Lury sur Arnon et Graçay, un technicien machiniste (orientation conduite de matériel et entretien d'installation). Pour un groupe d'environ 5 à 7 exploitations, vous serez chargé d'exécuter, en complète autonomie et en l'absence du chef d'exploitation, des tâches de réparation et d'entretien des installations et matériels. Vous pourrez être amené à conduire des chantiers de production végétale et/ou fourragère. Vous devrez être en mesure de mener des chantiers de réparation ou d'aménagement, intérieurs et extérieurs, de bâtiments professionnels, de matériels, et d'installations diverses. Poste en emploi partagé – CDI équivalent temps plein après période d'essai – Base 35 h. Rémunération 1.600 euros brut/mois, négociable selon expérience. Secteur de Vierzon, Lury Sur Arnon, Graçay. Heures supplémentaires, plus frais de déplacement. Permis B et véhicule indispensable. Entrée en fonction dès que possible. Envoyez vos CV à SR Cher, 2701 route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard ou sur srcher@orange.fr
✆

26 - recherche responsable chaîne conditionnement abricots encadrement 15 pers gestions des lots sur calibreuse électronique. CDD de mai à fin août pouvant déboucher sur CDI pour travaux arbo Drôme
✆ **06 07 26 06 79**

69 - recherche salarié(e) plein temps dans le secteur maraîchage, fruits. Profil : personne avec permis B, avec si possible de l'expérience dans ce domaine, motivé(e).
✆ **06 10 97 18 50**
OU 06 09 16 66 28

71 - Service de remplacement de Semur-en-Brionnais recherche salarié.
✆ **06 73 52 02 37**

84 - ETA recherche un tailleur de vignes expérience d'une saison demandé – secteur Valréas 84600. Siren 794550632.
✆ **07 50 91 03 10**

84 - Recherche JH Fils d'agriculteur exp. conduite tracteur pour travaux vigne / lavande. Logé studio, de mai à octobre. Siren 342849718.
✆ **06 86 86 84 30**

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièce moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

01 - Boucher charcutier propose de découper toutes vos carcasses dans votre ferme transport possible
✆ **06.79.35.85.07**

18 - Cherche tous travaux agricoles : moissons, ensilage, pressage, enrubannage, aplatissage, épandage fumier, broyage de haies particulier/collectivité, etc... Tarifs en rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui. 06 35 04 08 43.
✆ **06 35 04 08 43.**

26 - Bonjour, je suis disponible tous les après-midis et jeudi toute la journée, j'ai permis C.
✆ **06 07 47 88 48**

69 - Semis : direct tcs labour maïs tourneso soja sorgho ferti insecticide antilim à partir de 45€ hectare. Se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

SAINT-CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
VENDREDI 8 AVRIL 2016
FOIRE AUX ANIMAUX MAIGRES
CULARDS ET ÉPAIS



HORAIRES : 5h : entrée des animaux / 7h : vente au cadran
Sélection des animaux au déchargement selon des critères de qualité, qui détermineront l'ordre de passage.
Les animaux, jugés inférieurs, passeront en 2nde partie de vente.
Annonces des animaux avant mercredi 6 avril 18h00
Contact : 03 85 25 99 00 - Véronique : 06 37 09 20 89 - Antoine : 06 83 95 37 13

Demande

Emploi

01 - Jeune 15 ans recherche job d'été en agricole stage en MFR préférence région céréalière ou alpage
✆ **06.20.38.03.51. ou 07.77.25.78.91**

01 - Jeune motivé recherche apprentissage en bac pro CGEA - stage déja effectué en céréales laitières et allaitantes préférence lait céréales étudie toutes propositions
✆ **06.20.38.03.51**

Mariage

Rencontre

38 - Artisan célibataire recherche femme la quarantaine pour vie à 2, milieu agricole accepté.
✆ **07 68 10 59 63**

39 - Eleveur caprin CHERCHE femme blanche pour partage, travail et loisir, vivre une histoire d'amour, urgent (réf. 120A)
✆ **03 84 72 57 27 HR**

78 - Femme 64 ans, veuve, dynamique, bon niveau social et culturel souhaite partager affection, nature, dialogue, arts, val. humaine avec Monsieur libre (réf. 1303)
✆ **06 25 41 10 78**

89 - Jolie JF Malgache 41 ans, très sérieuse, affectueuse, caline CHERCHE homme de 40 à 80 ans, doux pour mariage, très sérieux. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots 21110 Bretenière (réf. 13VB1)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Bovin

01 - Cause surnombre vds génisses charolaises 16 mois indemnes IBR
✆ **04.74.52.64.42**

01 - Blonde d'Aquitaine vend 1 taureau adulte + jeunes mâles 10 à 24 mois TBO type mixte IBRA livraison possible
✆ **06.77.19.11.44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureau adulte Cyclone, - taureaux LIMOUSINS 17 et 18 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS (réf. 130B)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds repro HBC 16 mois OR IA disco, natur, tamilly, peu soignés, ind IBR-BVD liv. pos. Taillardat Roland
✆ **06 98 90 23 68**

03 - vds bons taureaux charolais HBC 18mois viande et développement élevage Corneloup Denis 03 Avrilly
✆ **06 79 78 91 95**
ou 04 70 55 34 09

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Vds repro. Charolais, HBC, 14 - 15 mois, TGS. EARL Cordebois, 18 Blet.
✆ **06 87 22 60 80.**

18 - Elevage HBC vds repro., de 12 à 26 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires, livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet. Elevage naisseur de "Lauréate", prix de l'AJEC Moulins 2015.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Elevage HBC vds : 1 taureau 20 mois - reproducteurs, 14 mois - TB génisses, 2 ans à mettre au taureau. EARL Breton, 18 Germigny.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Vends jeunes reproducteurs limousins inscrits (13 mois).
✆ **02 48 59 53 49, après 19 h.**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 060C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - VENDS mâles de 12 à 15 mois, vêlage facile, génisse ou type élevage et viande, le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0605)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 15 mois, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 0701)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Le parage reste incontournable dans la conduite d'un troupeau pour une bonne reproduction, pensez à l'entretien de vos taureaux - cage jusqu'à 1 800 kgs (réf. 1002)
✆ **06 37 26 17 64**

21 - VENDS taureau HBC 6 ans, origine 71, très bon potentiel, vêlage facile (réf. 1009)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - Elevage HB Limousin VENDS taureaux 18 mois, - génisses 12 mois, dociles. TGS. Livraison assurée (réf. 120B)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS taureaux reproducteurs 15 mois, HBC, TGS, vêlage facile. Lechenault Yves - 21230 Foissy (réf. 130A)
✆ **06 68 67 74 41**

42 - Vds génisses Charolaises1 an tbo, HBC, livraison assurée Cuisset JM - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

58 - El. charolais HBC, VEND reproducteurs 1 an - 2 ans et 1 de 3 ans. TGS. Roger Batho - Saxi Bourdon (réf. 040B)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS repro. 15 mois HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 0804)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS 2 taureaux 2 ans et 15 veaux repro. 15 mois HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100E)
✆ **06 19 82 08 94**
03 86 25 04 28

58 - VENDS 5 taureaux charolais âgés de 2 à 4 ans, le tout HBC, IBR A. EARL Stéphane Berger - Ternant (réf. 100F)
✆ **06 25 72 20 74**
06 03 61 72 87

58 - VENDS taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs 15 mois, le tout HBC. Elevage Trinquiet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 11VB1)
✆ **06 84 04 06 89**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

58 - Vends taureaux limousins 1 an et 2 ans bon conformation et laitonnes limousines IBRA - (1107)
✆ **03 86 22 43 27**

58 - Vends gros veaux dont 1 VF HBC TGS Martin Montigny/Canne (11VB4)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - VENDS taureaux charolais 2 - 3 - 4 ans, - limousins 1 an, bonnes origignes. GAEC Pannetier-Simon (réf. 1207)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS taureaux 2 ans, - gros veaux repro. 15 mois HBC, ori. IA. Gresle - Challement (réf. 1202)
✆ **03 86 29 62 74**
07 87 95 74 94

58 - CHERCHE à mettre génisses 2 ans en pension ou vente herbe ou foin à faire rayon 50 kms Decize (réf. 1209)
✆ **06 81 35 37 84**

58 - VENDS taureau HBC 3 ans, BO, type viande. (réf. 1210)
✆ **06 15 61 48 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend gros veaux reproducteurs-trices TGS prix très raisonnable - Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77 HR**

69 - Vend femelle tarine.
✆ **07 71 27 47 78**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98**
ou 06 74 09 49 89

71 - Vds T. B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage HBC vd taureaux 2 et 3 ans, hivernés au pré, très bonne origine, TGS. Dumont B.
✆ **06 48 20 82 79**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, et génisses de 2 ans, garanties sanitaires et livraison, indemnes IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**

71 - Prends bovins en pension. Vends foin 2014, 100 bottes rondes 120/130.
✆ **06 81 90 01 12**
ou 03 85 96 98 15 HR

71 - Elev. charolais HBC vd taureaux 2 ans + 2 de 3 ans ayant sailli. EARL Pacaut J.-M.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Elevage charolais HBC vd taureaux 1 an, 2 ans et 2 de 4 ans. Pierre Didier, 71 Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - Cause retraite vends cheptel charolais, inscrit ou non, département 71.
✆ **06 07 42 23 43**

71 - Vends au choix taureaux HBC adultes, 2 ans, 16 mois, tous nés sur l'exploitation, région Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

89 - Elevage charolais HBC Vend taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils (réf. 110A)
✆ **06 89 18 05 87**

Caprin

07 - Vds boucs alpin issus d'ia, cl, g+ prêts à saillir
✆ **06 08 49 13 17**

67 - Vends chevrettes pleines certifiées bio, mise bas avril, vaches bio en lait.
✆ **06 75 04 74 08**

69 - Achète chèvres boucs et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

21 - Vends Antenais Ile de france inscrits , nés fin 2014 début 2016 bonnes origines (110C)
✆ **06 42 48 94 09**

89 - Cause retraite VEND troupeau 140 brebis charollaises d'origines inscrites présentables dès maintenant, disponible après sevrage été 2016 (réf. 1206)
✆ **06 72 54 63 07**

Equin

21 - VENDS jument Pie, TB montée, calme et facile, 14 ans, idéal débutants, - poney Shetl. très gentil (réf. 1305)
✆ **06 19 87 16 52**

42 - Vds 2 pouliches Comtoises PP 1 an manipulées 960 euros pièce
✆ **06 76 07 58 99**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Divers

Professeur FERNANDEZ
Grand Médium Exorciste Guérisseur
Spécialiste : amour, désenvoutement. Avec secret étonnant, dispose puissants pouvoirs permettant de vous faire aimer par personne désirée. Resous tous problèmes mêmes les plus désespérés. Retour définitif de l'être aimé. Amour, chances, mariages rapides, luttes contre mauvais sorts, justice, etc.
Contactez moi au 0686350671
Resultat garanti 48 h - Courrier ou déplacement

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

A.V.D.

**Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Sud
Boulevard Jean Moulin,
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
RCS Dijon 351 585 377**

Madame Simone Didiot, demeurant 58, rue du Faubourg Saint Martin, 21121 Fontaine les Dijon a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur John Didiot, décédé.

Pour avis

Le Président

AL211316558

S.F.J.D.

**Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Boulevard Jean Moulin,
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
Dijon B 351 582 762**

Madame Simone Didiot, demeurant 58, rue du Faubourg Saint Martin, 21121 Fontaine les Dijon a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur John Didiot, décédé.

Pour avis

Le Président

AL211316559

AERAULIQUE CONSTRUCTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 230 000 euros
Siège social : Zone Industrielle
Boulevard Jean Moulin,
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
RCS Dijon 304 012 222**

Madame Simone Didiot, demeurant 58, rue du Faubourg Saint Martin, 21121 Fontaine les Dijon a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur John Didiot, décédé.

Pour avis

Le Président

AL211316560

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER», Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon**

AVIS DE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, le 17 mars 2016,

M. Jean-Claude Marie Nicole MALATESTA, retraité, et Mme Lucienne Henriette BOULICAUT, retraitée, son épse, dt à Chevigny Saint Sauveur (21800) 15 rue Georges Bizet.

Nés M. à Chenôve(21300) le 03/01/1943 et Mme à Dijon (21000) le 15/09/1943.

Mariés sans contrat à Dijon (21000) le 12/09/1964.

Ont modifié leur régime matrimonial existant en stipulant qu'en cas de dissolution du mariage par le décès de l'un des époux, et seulement dans ce cas, tous les biens meubles et immeubles qui composent la communauté appartiendront en pleine propriété au survivant.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me VIARD, notaire à Dijon.

Pour avis et mention

Me Maël VIARD, notaire

AL211316556

MODIFICATION DE STATUTS

SCI LA PLAINE JUVE

**Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 22, avenue Maréchal Foch
21 000 Dijon
535 097 638 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2016, il a été décidé de modifier l'objet social à compter de ce jour. **Ancienne mention :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 16, rue Charles André Rémi Arnoult – 21 700 Nuits Saint Georges. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. **Nouvelle mention :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement et la vente de tous biens et droits immobiliers bâtis ou en l'état futur d'achèvement et de tous biens mobiliers et tout équipement permettant l'exploitation. La location meublée non professionnelle ou professionnelle de biens, la location de biens immeubles équipés de biens meubles à usage d'habitation ou professionnel au sens large du terme, les prestations de service liées à cette activité. La gestion sous forme de mandats se rattachant à ces opérations. La souscription de tous emprunts sous quelque forme que ce soit, en vue de la réalisation de l'objet social. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL211316472

PIERRE EXPERT

**Société par actions simplifiée
au capital de 90 000 €
Siège social : 57 avenue Charles Jaffelin
21200 Beaune
514 052 919 RCS Dijon**

Aux termes du procès-verbal du 16 m ars 2016, l'Assemblée générale a décidé :

- de modifier la dénomination sociale et de la remplacer par MB STONE INTERNATIONAL

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

- Ancienne mention : Dénomination sociale : PIERRE EXPERT

- Nouvelle mention : Dénomination sociale : MB STONE INTERNATIONAL

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211316536

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2016 fait à Saint Jean de Losne,

la société H2O, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Port de Plaisance 21170 St Jean de Losne, immatriculée au Registre du Commerce sous le n°342 352 184 RCS Dijon a confié à la société H2O MARINE, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Port de Plaisance 21170 St Jean de Losne, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon,

L'exploitation à titre de location-gérance de la branche de courtage de bateaux de plaisance sise à Saint Jean de Losnes (21170) Port de Plaisance ;

Pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2016 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé H2O MARINE, le locataire-gérant.

AL211316555

SOFILEX

**Société Civile au capital de 9.184 €uros
Siège : Leuglay (21290) C/O Frédéric Naudet
414 350 850 RCS Dijon**

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Mars 2016, Monsieur Frédéric Naudet demeurant à Leuglay (21290) – Rue de Lugny a été nommé co-gérant.

AL211316561

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

BOULANGERIE DU PARC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 66 rue de Longvic
21000 Dijon
RCS Dijon 791 047 038
SIRET 791 047 038 00017**

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 4 mars 2016,l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL211316574

DÉCISION DE CONTINUATION

Selon le PV de l'AGE du 24.03.16. au sujet de la perte de la moitié du capital au cours du premier exercice, la décision a été prise, de continuer la société K-Art by Kim, entreprise unipersonnelle, au capital de 7500 €, siège social 22 rue de la Fontaine, 21600 Ouges. Pour avis, la gérance.

AL211316573

DISSOLUTION LIQUIDATION

LMD PAYSAGE

**SARL au capital de 4.400 €
28, rte de Renève 21270 Talmay
480 764 323 RCS Dijon**

Aux termes d'une AGE en date du 15/03/2016, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les ont déchargés de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à la date du 28/02/2015.

Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL211316484

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/03/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : AIR-BOURGOGNE-MONTGOLFIERES

Siège social : 15 rue du moulin landin , 21190 Meursault

Forme : SASU

Sigle : A-B-M.

Capital : 1000 Euros

Objet social : Baptêmes en Montgolfière, et toutes activités commerciales autour de l'aérostation.

Président : Monsieur Bruno Baroux demeurant : 15 rue du moulin Landin,

21190 Meursaultélu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL211316557

DOLECHOISEY

**SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
15 rue Haute - 21220 Collonges les Bévy**

Aux termes d'un ASSP en date à Collonges les Bévy du 04.03.2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination: DOLECHOISEY

Siège: 15 rue Haute 21220 Collonges les Bévy

Objet social principal : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, l'échange, la revente des biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant 8 rue Haute 21220 Collonges les Bévy

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

La Gérance

AL211316562

DOL&FOOD

**SARL au capital de 7 500 €
Siège social
15 rue Haute - 21220 Collonges les Bevy**

Aux termes d'un ASSP en date à EXINCOURT du 08.03.2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : DOL&FOOD

Siège social : 15 rue Haute 21220 Collonges les Bévy

Objet social principal : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide

et notamment de spécialités de poulets à consommer sur place ou à emporter

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 7 500 €

Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant à Collonges les Bévy (21220), 8 Rue Haute

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis, la Gérance.

AL211316563

LA COMEDIE DE DIJON

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social
9/11 rue Michel Servet, Bâtiment B
21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/03/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques

suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : LA COMEDIE DE DIJON

Siège : 9/11 rue Michel Servet, Bâtiment B, 21000 Dijon

Objet : exploitation de lieux de spectacles ; production, réalisation et organisation

de spectacles vivants et de toutes oeuvres théâtrales ; gestion et la diffusion de spectacles

vivants ; enseignement du théâtre et des arts vivants

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Gérance : Didier OLIVIERO, demeurant 2 rue Pierre de Blarru, 54000 Nancy

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis, la Gérance

AL211316565

UNIT14

**SARL au capital de 7 500 €
Siège social
15 rue Haute - 21220 Collonges les Bévy**

Aux termes d'un ASSP en date à Collonges les Bévy du 17.03.2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : Unit14

Siège social : 15 rue Haute, 21220 Collonges les Bévy

Objet social principal : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide et notamment de spécialités de poulets à consommer sur place ou à emporter

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 7 500 €

Gérance : M. David BOXBERGER, demeurant à Collonges les Bévy (21220), 8 Rue Haute

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis, la Gérance

AL211316566

SCI LES 2CP

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mars 2016 il a été constitué une société :

Forme : société civile immobilière (SCI)

Dénomination sociale : SCI LES 2CP

Siège social : Chemin de la Grande Chaume 21420 Savigny les Beaune

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital social : 200 euros divisés en 20 parts sociales de 10 euros

Montant des apports en numéraire : 200 euros

Gérante : Christine GESSEAUME – Chemin de la Grande Chaume 21420 Savigny les Beaune

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou des descendants du cédant.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Immatriculation : RCS de Dijon

Pour avis et mention

La gérante.

AL211316567

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Fontaine Française du 01/04/2016 a été constituée une **Eurl** nommée : **Hello Marie**

Objet : Vente de vêtements et accessoires pour femmes

Capital : 3 000 €

Siège social : 18 place Henri IV. 21610 Fontaine Française.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Lydie Cousyn. 1 rue des lavières. 21610 Chaume.

Immatriculation : RCS de Dijon.

AL211316570

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale – France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex :

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Nevers en date du 03/03/2016, curateur des successions de :

Mme Thi Ngan LE veuve THAI, décédée le 30/07/2013 à Varennes Vauzelles, réf 0218002604

Mme Jeannine LONGIN célibataire, décédée le 25/12/2012 à Varennes Vauzelles, réf 0218002406

M. Michel Jean GOYER célibataire, décédé le 05/05/2013 à La Charité sur Loire, réf 0218002613

M. Michel Hubert FRANCOIS célibataire, décédé le 14/05/2013 à St Pierre le Moutier, réf 0218002614

Mme Madeleine MAZERA veuve BOUY, décédée le 17/08/2013 à Nevers, réf 0218002615

M. Georges LADOS célibataire, décédé le 25/01/2015 à Decize, réf 0218002710

M. Bernard OSBERY veuf, décédé le 29/06/2015 à Decize, réf 0218002714

M. Michel DANO célibataire, décédé le 09/06/2008 à Avallon, réf 0218002716

Mme Christianne BONNOTTE veuve MILLOT, décédée le 25/07/2015 à Nevers, réf 0218002718

M. Henri NEEL célibataire, décédé le 07/02/2015 à Moulins Engilbert, réf 0218002719

M. Georges VASSEUR célibataire, décédé le 18/05/2015 à Varzy, réf 0218002721

Mme Georgette BOUGUIN célibataire, décédé le 08/06/2015 à Luzy, réf 0218002724

M. Daniel AUBRETON célibataire, décédé le 05/02/2015 à Luzy, réf 0218002727

M. Marcel GERMAIN célibataire, décédé le 14/03/2015 à Nevers, réf 0218002728

Mme Simone MAGNIEN veuve MICHOT, décédée le 23/02/2015 à Moulins Engilbert, réf 0218002731

M. Laurent GURATTI célibataire, décédé le 20/06/2015 à Chantenay St Imbert, réf 0218002733

M. Guy François MILLOT marié, décédé le 04/08/2007 à Clamecy, réf 0218002736

M. Gilbert NEVEU marié, décédé le 21/01/2014 à Armes, réf 0218002739

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur de la succession de Mme Claude Marie FINOT veuve HICK, décédée le 03/11/2009 à Pougues les Eaux, réf 0212006503

déposera le compte rendu de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 05/04/2016

AL581316588

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA TERR'EAU

RCS Nevers 433 003 795

Par décision du Conseil d'Administration du 24 mars 2016, la CUMA TERR'EAU a transféré son siège social de Fédération des Cumas – Maison de l'Agriculture – Place du Champ de Foire – 58000 Nevers à Fédération Cuma Bourgogne – Chambre d'Agriculture de la Nièvre – 25 Boulevard Léon Blum – 58000 Nevers.

Hervé MOURON.

Président.

AL581316553

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'insertion du 19/02/2016 pour la société BONJOUR, il fallait lire : la cessation des fonctions du Président entraîne la cessation des fonctions du Directeur Général, Mme Séverine FOURNIER.

AL581316570

ADDITIF

Additif à l'insertion du 19/02/2016 pour la société FOURCHAMB, il fallait lire : la cessation des fonctions du Président entraîne la cessation des fonctions du Directeur Général, Mme Séverine FOURNIER.

AL581316571

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**CABINET DE MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 Nevers
Tél 09.61.20.61.98 –
Fax 03.86.38.06.36
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice à Nevers (Nièvre)
Place du Palais,
LE MARDI 17 MAI 2016 à 10h30**

COMMUNE DE SAINT HONORE LES BAINS (58360)

LOT UNIQUE :

1/Un ensemble immobilier sis avenue du Général d'Espeuilles, édifié partie sur cave et partie sur terre-plein, d'un RDC composé d'une salle de séjour, cuisine, salle d'eau, 3 chambres avec grenier au-dessus, couvert en tuiles, courette derrière au sein de laquelle existent différentes dépendances à usage de douche, toilette et vestiaire entre autres, cadastré section AH n°90 lieu-dit « 35 avenue du Général d'Espeuilles », pour une contenance de 1a 43 ca.

2/ Au sein d'un ensemble immobilier sis à l'angle de l'avenue Eugène Collin et de l'avenue du Général d'Espeuilles, ayant fait l'objet d'un 1er état descriptif de division le 19/03/1976 puis d'un second le 05/05/1976, ledit bien immobilier cadastré section AH n°91 lieu-dit « 35 avenue du Général d'Espeuilles », pour une contenance de 56 ca :

-le lot n°1 de l'état descriptif de division consistant en la propriété exclusive et particulière, au sous-sol de l'immeuble dont s'agit, d'une grande cave sur toute l'unité AH n°94 elle-même,

-le lot n°2 de l'état descriptif de division de l'unité AH n°91 ci-dessus, consistant en la propriété exclusive et particulière, au RDC de l'immeuble dont s'agit, d'une salle de bar et de café, et d'une pièce servant d'arrière salle,

-le lot n°5 de l'état descriptif de division sus relaté, comprenant le 1er étage du bâtiment et une quote-part indéterminée dans la propriété du sol,

-le lot n°6 de l'état descriptif de division, comprenant le grenier situé au deuxième étage du bâtiment.

3/ Un bâtiment qui continue l'avenue Eugène Collin avec retour en équerre et comprenant un RDC composé d'une petite entrée sur cour, cuisine sur cour, chambres, salle de bains et WC, office. Un 1er étage avec couloir desservant 3 chambres et 3 cuisines, WC et vaste terrasse recouverte au-dessus du café, un appartement comprenant 3 chambres et cuisine. Un 2ème étage composé de 2 chambres et cuisine. Cour fermée en arrière du bâtiment dans laquelle buanderie, WC et toit. Ledit bien immobilier cadastré section AD n°92, lieu-dit « 1 avenue Eugène Collin », pour une contenance de 2a 65 ca.

Sur la mise à prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €)

Avec baisse immédiate sans nouvelle

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/04/2016

la SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARGILLY: Terre

19 a 60 ca - Sur l etang: ZD-34

GERLAND : Terre et pré

25 ha 23 a 80 ca - En balondot: ZI-36(J)-36(K) - La galopiere: ZH-12(J)-12(K) - Les epenottes: ZH-51(A)-51(B)

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE: Corps de ferme comprenant une maison d'habitation et un ensemble de bâtiments d'exploitation, avec environ 14 ha de foncier attenants, et 167 ha en location. Reprise matériel, stock et cheptel.

15 ha 28 a 03 ca - La combe du bois: ZB-27-28[26](A)-28[26](Z)-29[26](A)-29[26](B)-29[26](Z)-30[20](J)-30[20](K)-31[20](J)-31[20](K)-31[20](L) - Le village: AC-154[58]-206-207

15 a 58 ca - Le village: AC-153[58](*)[F1]-202[59][F1]

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

Terre – Pré :

DAMPIERRE-EN-MONTAGNE

29 ha 92 a 80 ca «CHAMP BRENOT» ZC 06(A-B-C-D-E-F-G-HJ-HK-I-J-K-L) «EZ GREUSSERES» ZD 1(A-B-C) «LE SENTEREAU» ZD13 (A-B-C-DJ-DK-E-F-G) «LES OUCHOTTES» ZH 16(J-K-L) 15(J-K-I)

54 ha 44 a 79 ca «LA NOUE LAMBLIN» A137 – ZA 12 «LA BUSSIERE» AB68 (J-K) AB69(J-K-L) «EN JAGEY»ZA9 «LA COMBE DU BOIS» ZB 12 (J-K), 13, 14, 15,17,18, 32 (J-K-L) «LA GRANDE LEVEE» ZB 23 (J-K-L)

MARCILLY-ET-DRACY

5 ha 82 a 40 ca «PRANOT» ZD38

42 a 44 ca «L HUCHARD» ZC61

VILLEFERRY :

15 ha 65 a 09 ca «LA COMMOTTE» ZH 14(A- BJ-BK) ZH 13(AJ-AK-B)

VELOGNY

10 ha 94 a 40 ca «LA PELU» B 75 – 74 «THEUROT DE LA COUEE» B 64

2 ha 33 a 20 ca «LE CHAMP DU CHENE» A 105

8 ha 71 a 23 ca «CHAMP RAGOT» B55-56 «LA PELU» B57 «LES CHAMPS DE THEUREAU» C12

VILLEBERNY

1 ha 13 a 20 ca «JAGEY» ZK 5 (J-K)

VITTEAUX

4 ha 27 a 83 ca «SUR PRANOT» ZP31(J-K) «PRES DE POUX» ZR27(J-K)

19 ha 96 a 82 ca «PRES DE POUX» ZR 18 (J-K) 19 (J-K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18/04/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211316572

publicité d'une moitié puis d'un quart

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 21 mars 2016

Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 18 avril 2016 à 14h00 : S'adresser à la SELAR LGW, huissier de justice, 2 avenue Saint Just, 58000 NEVERS. Tél : 03 86 59 73 40

AL581316577

MODIFICATION DE STATUTS

EARL GONNET

Les Girauds - 58300 Cossaye
RCS Nevers - 484 508 676

Par acte sous seing privé à effet du 1er mars 2016, l'EARL GONNET a été transformée en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC GONNET

Siège social : Les Girauds - 58300 Cossaye

Gérants : Monsieur GONNET René et Madame GONNET Nadine, demeurant Les Girauds - 58300 Cossaye.

Capital social : 274 000 euros

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 15 février 2016 sous le n°791. Pour avis, la gérance.

AL581316566

EARL DE LA CHARNAYE

La Charnaye - 58270 Frasnay Reugny
RCS Nevers - N° 481 829 109

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2016, l'EARL DE LA CHARNAYE a été transformée le 1er mars 2016 en :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC DE LA CHARNAYE

Siège social : La Charnaye - 58270 Frasnay Reugny

Gérants : M. et Mme HERBEMONT Jean-Claude et Françoise, demeurant à La Charnaye - 58270 Frasnay Reugny

Capital social : 475 600 euros divisé en 47 560 parts de 10 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 15 février 2016.

Pour avis, la gérance.

AL581316567

EARL DE CHANTELOUP

Chanteloup - 58420 Dompierre sur Héry

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 29 février 2016, l'EARL de Chanteloup a été transformée en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : GAEC de CHANTELOUP

Siège social : Chanteloup - 58420 Dompierre sur Héry

Gérant : Mme MERLE Christine, demeurant à Chanteloup - 58420 Dompierre sur Héry

Capital social : 102 720 euros divisé en 6 848 parts de 15 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 15 février 2016.

Pour avis, la gérance.

AL581316568

EARL DE L'ARON

58300 Verneuil
Au capital de 60 674,71 euros
RCS Nevers - 392 739 736

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2016, l'EARL de l'Aron a été transformée en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination Sociale : GAEC de l'ARON

Siège Social : 58300 Verneuil

Gérants : LHUGNOT Bruno et Sylvie, demeurant 58300 Verneuil

Capital Social : 60 674,71 euros divisé en 3980 parts représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 15 février 2016. Pour avis, la gérance

AL581316587

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Alciat-Juris
Société d'Avocats

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SCI DU PRE D'AUGENAY

SCI au capital de 1 500 euros
Siège social : Avenue du Champ de Foire
58800 Corbigny
RCS Nevers 379 454 747

Modification des dirigeants

Il résulte de l'ago du 02/03/2016, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, avec effet du 02/03/2016 :

Anciennes Mentions

Gérant : M. Pierre De Matteis, né le 6/10/1928 à Corbigny (58), dmt Avenue Saint Jean - 58800 Corbigny

Nouvelles Mentions

Gérance :

M. Pierre De Matteis, sus nommé et domicilié.

M. Dominique DE MATTEIS, né le 18/11/1959 à Corbigny (58), dmt 1 Chemin de Rennebourg - 58800 Corbigny

Pour avis.

AL581316560

ENTREPRISE CHANTENOISE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 071.00 €
Siège social : La Bissate
58240 Chantenay-Saint-Imbert
489 454 017 RCS Nevers

Suivant décisions de l'associé unique du 15 février 2016 :

- Camille Lavache demeurant 1 route de Dornes, Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), a été nommé en qualité de co-gérant.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL581316565

MAITRE JOURDIER
Notaire à Decize (58300)

SCI BEAUSEJOUR

Société civile immobilière
au capital de3.048,98 €
siège social :Toury sur Jour (58240)
La Mathurine
SIREN 332 088 533RCS Nevers.

Suivant PV d'AG du 13 février 2016, Mr Lucien François Gozard, dt Fontainebleau (77300), 9 rue Le Nôtre, et Mme Isabelle Gozard épse Rouget dt Paris (75018) 71 rue Marx Dormoy, ont été nommés co-gérants, à compter du 19 mars 2016, pour une durée indéterminée, pour agir ensemble ou séparément, en remplacement de]Monsieur Lucien Pierre Gozard, démissionnaire.

Pour avis et mention

Me Pierre JOURDIER, notaire.

AL581316574

Alciat-Juris
Société d'Avocats

Me Arnaud SARLAT
Siège Social
Bourges - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

LE TILLEUL

SCI au capital de 15 000 euros
Siège social : Avenue du Champ de Foire
58800 Corbigny
RCS Nevers 438 072 027

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Il résulte de l'ago du 02/03/2016, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, avec effet du 02/03/2016 :

Anciennes mentions :

Gérant : M. Pierre DE MATTEIS, né le 6/10/1928 à Corbigny (58), dmt Avenue Saint Jean 58800 Corbigny

Nouvelles mentions :

Gérance : M. Pierre DE MATTEIS, sus nommé et domicilié.

M. Dominique DE MATTEIS, né le 18/11/1959 à Corbigny (58), dmt 1 Chemin de Rennebourg 58800 Corbigny

Pour avis.

AL581316576

Alciat-Juris
Société d'Avocats

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LORMES

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
Avenue du Huit Mai 58140 Lormes
RCS Nevers 343 272 928

MODIFICATIONS DIVERSES

Il résulte de l'agm du 02/03/2016, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié,

Anciennes mentions

Gérant : M. Pierre DE MATTEIS, né le 6/10/1928 à Corbigny (58), dmt Avenue Saint Jean 58800 Corbigny

Nouvelles mentions :

Gérance :

M. Pierre DE MATTEIS, sus nommé et domicilié.

M. Dominique DE MATTEIS, né le 18/11/1959 à Corbigny (58), dmt 1 Chemin de Rennebourg 58800 Corbigny

Les associés ont décidé de proroger de 30 années la durée de la Société, soit jusqu'au 4/01/2048 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis.

AL581316578

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire le 26/2/2016 enregistré à Nevers le 15/3/2016 bord n° 2016/291 Case n° 1, contenant délivrance de legs suite au décès de Melle BERTRAND Marlène, en son vivant co-gérante, dt à Saint Martin sur Nohain (Nièvre) 13 rue des Roitelets, « Moussard », décédée à NEVERS (Nièvre) le 25/8/2015, de parts de la SCI MOUSSARD dont le siège est à Saint Martin sur Nohain (Nièvre) lieudit « Moussard », inscrite au RCS de Nevers sous le n° 421 296 344,

Devient unique gérant de cette société : Mr LAVALLEE Georges, dt à Saint Martin sur Nohain (Nièvre) 13 rue des Roitelets « Moussards » ; Mme BERTRAND Marlène co-gérante étant décédée.

En conséquence ladite société sera à compter du 26/2/2016 gérée par Mr LAVALLEE uniquement.

Pour avis

Me JACOB , Notaire.

AL581316581

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire le 24/2/2016 enregistré à Nevers le 15/3/2016 bord n° 2016/292 case n° 1, extrait 635, contenant donation de parts sociales,

Il a été nommé comme unique gérant à compter du 24/2/2016, de la SCI DES DUCS au capital de 1.000 Euros dont le siège est à La Charité sur Loire, Route de Villatte, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 480 988 799 : Mme MUNIER Nadine, dt à la Charité sur Loire (Nièvre) « Montplaisir », actuellement co-gérante, suite à la démission de Mr PAILLARD François, dt à la même adresse, co-gérant.

En conséquence, ladite société sera gérée pour une durée illimitée à compter du 24/2/2016 par Mme MUNIER Nadine.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL581316582

ETOILE AUTO DU CENTRE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 373 000 €
Siège social : 94 ter route de Lyon -
Le Clos Ry
58000 Sermoise sur Loire
485 233 217 RCS Nevers

Suivant décisions en date 01/03/2016, l'associé unique prend acte de la démission de M. Fabrice Bezin qualité de cogérant à compter du même jour.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL581316584

Expert Comptable Commissaire aux comptes
38, Rue Bézout - 77140 Nemours
Téléphone : 01.64.28.13.61.

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'Assemblée générale du 3 mars 2016 de la société LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES(LAC), société à responsabilité limitée au capital de 103 500 euros, siège social : 44 Avenue de la 85ème de Ligne- Village Cosne Activité – 58200 Cosne Cours sur Loire, RCS Nevers n°421 129 881.Il a été décidé de révoquer de ses fonctions de Gérant, Monsieur Patrice Brognon, demeurant 84 rue du général Leclerc - 58200 Cosne sur Loire à compter du 3 mars 2016, et de ne pas procédé à son remplacement.

Pour avis.

AL581316585

NON DISSOLUTION

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

DANIELSON SERVICES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : Technopole
58470 Magny-Cours
509 676 029 RCS Nevers

Le 24 mars 2016, l'associée unique statuant en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Pour avis, la Présidente

AL581316586

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL C.P.M AUTO

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 72Bis rue Melle Bourgeois
58000 Nevers
RCS Nevers 752 618 637

Aux termes d'une décision en date du 3 Juillet 2015, Monsieur Nicolas MARTINEZ, associé unique, a approuvé les comptes de liquidation au 30 juin 2015, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis.

Le Liquidateur.

AL581316573

SARL SAKURA BEAUTE

au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 - 3 Rue du Commerce
58200 Cosne Cours sur Loire
Siège de liquidation : 16 Rue du Commerce
18300 Saint Satur
751 565 532 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 15 Février 2016, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

Le Liquidateur

AL581316580

M.A.C.S.I

SAS en liquidation
au capital de 10000 €
Siège social :
11 boulevard du Grand Pré des Bordes -
58000 Nevers
792 119 638 RCS de Nevers

L'AGO du 10/03/2016 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2015.Radiation au RCS de Nevers

AL581316583

AVIS DE CONSTITUTION

Alciat-Juris
Société d'Avocats

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL AUX DEUX COQS, au capital de 4 000 euros dt le siège social est à Corbigny (58800), 18 Grande Rue, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers qui a pour objet le commerce de détail de viande de boucherie, triperie, de volaille, lapin et gibier ; le commerce de détail de produits de charcuterie ; la préparation et la vente de plats cuisinés à emporter ; l'activité traiteur ; dt le gérant est Armand Coquard, dmt à Corbigny (58800), 5 Rue du Gros Chêne.

Pour insertion : le gérant

AL581316569

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/03/2016, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : COIFFURE ANGELIQUE

Forme juridique : SASU

Capital social : 7 700 €

Siège social : Lieudit - Les Carroués - 58200 Alligny Cosne

Objet : Coiffure, coupe, traitement capillaire aux particuliers. Vente de bijoux fantaisies, cosmétique, shampoing et petit matériel de coiffure. Toute opération industrielle, commerciale et financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Président : Mme TURBOUST Angélique demeurant Lieudit - Les Carroués – 58200 Alligny Cosne

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions et clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL581316572

GAEC NANTON

Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2016, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun NANTON, dont le siège social est fixé à Nanton – 58270 Saint Sulpice.

Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 12 février 2016. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581316575

AU P'TIT TRIN CŒUR

Suivant acte ssp en date à Neuilly en Sancerre le 10 mars 2016, il a été institué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Au P'tit trin coeur

Capital : 5 000 euros

Siège social : 12 route de Bouhy58200 Alligny Cosne

Objet : restauration sous toutes ses formes, tant sur place qu'à emporter.

Durée : 99 années

Gérant : M. Thibault DELHOMME demeurant 289 chemin de la Coudre18250 Neuilly en Sancerre.

Immatriculation : RCS Nevers.

AL581316589

YONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

VANDYCK FABRICE

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 9, rue Grande - Orvanne
77250 Moret sur Loing
R.C.S : Melun 483 927 042

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée :

De transférer le siège social du 9, rue Grande – Orvanne 77250 Moret sur Loing à 65, rue Eugène Delaporte 89100 Sens à compter du 7 mars 2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le changement du nom commercial de IMMOBILIERE DE L'ORVANNE à EXPERT'IMMO et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Représenté par son gérant Monsieur VANDYCK Fabrice.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Gérance.

AL891316667

LE MOULIN

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 25 rue du Bout Ribault
89500 Marsangy
N° de SIREN 523 997 187 - RCS : Sens

Par décision prise en assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2016, les associés ont décidé de transférer le siège de la société sis à Marsangy (89500) 25 rue du Bout Ribault, à **Jard sur Mer (85520) 11 Chemin des Métairies**, et ce à compter du 1er mai 2016.

Et décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts. Mention sera portée au RCS de Sens et La Roche sur Yon.

Pour avis et mention Me Romain LENDAIS.

AL891316688

SCBP

Société Civile Immobilière
Au capital de 121 000,00 €
Siège social : 25 rue du Bout Ribault
89500 Marsangy
N° de SIREN 521 898 095 - RCS : Sens

Par décision prise en assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2016, les associés ont décidé de transférer le siège de la société sis à Marsangy (89500) 25 rue du Bout Ribault, à

Jard sur Mer (85520) 11 Chemin des Métairies, et ce à compter du 1er mai 2016.

Et décidé en conséquence la modification de l'article 4 des statuts. Mention sera portée au RCS de Sens et La Roche sur Yon.

Pour avis et mention Me Romain LENDAIS.

AL891316689

CCTJ

SARL au capital de 7622,00 Euros
22 Grande rue, le Parc,
89116 Précy sur Vrin
418122925 R.C.S. Sens

Par décision en date du 22/03/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 37 rue Saint Sébastien, 13006 Marseille à compter du 22/03/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

AL891316695

SANTE ATTITUDE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Place du 19 mars 1962
89400 Migennes
501 206 827 RCS Sens

Par AGE du 23/03/2016 le siège social a été transféré au 122 Avenue Jean Jaurès, 89400 Migennes à compter du 23/03/2016. L'article 4 des statuts, a été corrélativement modifié. Mention en sera faite au RCS de Sens

Pour avis, la gérance

AL891316696

MODIFICATION DE CAPITAL

SYAGE

Société civile au capital de 2 000 euros
Siège social : les Quatre Vents - Villefranche
89120 Charny Orée de Puisaye
809 873 110 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016 a décidé d'augmenter le capital social de 73 780 euros, ce qui a pour effet de porter celui-ci à la somme de 75 780 euros.

Pour avis, la gérance.

AL891316621

A LA COTE SAINT JACQUES

Société par actions simplifiée
Au capital de 848 630 euros
Siège social : 14 Faubourg de Paris
89300 Joigny
331 532 838 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 03 mars 2016, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de l'augmentation du capital social de 848 630 euros à 849 880 euros par l'émission de 125 actions nouvelles de 10 euros chacune et 90 euros de prime d'émission. Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis, Le Président.

AL891316664

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à Migennes (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 14 novembre 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple par :

Monsieur Américo FERREIRA NOVO, Formateur, et Madame Laure VERGNAUD, Secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à Joigny (89300) 24 Bis boulevard Lesire Lacam.

Monsieur est né à Joigny (89300) le 4 mars 1982,

Madame est née à Issy les Moulineaux (92130) le 6 août 1982.

Mariés à la mairie de Joigny (89300) le 25 novembre 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL891316684

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve le Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 22 mars 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Cyril Christian Roger **LESAGE**, et Madame Leila Rachelle **BELAIDI**, son épouse, demeurant ensemble à Champigny (89340) 10 rue du Veau,

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL891316700

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mardi 10 mai 2016 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

une maison sise à **SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89)**

39 rue du Bois Frileux, lieudit «Les Fontenottes»

de 175 m² environ (hors véranda) - Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage,

de 5 pièces principales, avec laverie, atelier, 2 celliers. **Garage, véranda, Combles** perdus.

Avec **une Cour et 3 Garages – Terrain** attenant

Le tout d'une superficie totale **de 12 ares** – Occupée au 11 mars 2015

MISE A PRIX : 50.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge

de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**,

Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou,

89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Lundi 25 avril 2016 à 14 Heures

AL891316691

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ISLAND – bois et terre – les parcelles en terre sont louées

18 ha 14 a 42 ca - Bois de menades : E-620-623- Buisson byglan : E-447-448 - Buisson ratelat: E-583 - Champs de grenet : E-537 - Croix bourdon: E-505-507 - Fond du vaux: F-368 - Goute girard : F-463 - Grands champs : E-485-489-490-499 - Les bourdeleges : E-458 - Les coutaules: E-469-470-472 - Les cras : E-355-357 - Les mouillats : E-551(*)[I1]-551(*)[I2]-556 - Nuichot : E-618 - Pature des champs druneaux : E-619 - Pres ruy: F-346 - Les cras: E-338 - Les praillons: D-127-130 - Buisson byglan : E-444

PONT-SUR-YONNE - terre - parcelles louées

25 ha 40 a 49 ca - Careme prenant: ZP-145 - La juque a la poule : ZN-53 - La petite montagne : D-122 ZG-11-15-16-39 ZN-56 - Les grands champs : ZF-43 - Les gros genievres : D-132 - Les maudits : ZF-9-14-15 - Les petites brieres: ZG-4 - Miremy : ZP-148 - Vignes de miremy : ZF-22-58[21]

PONT-SUR-YONNE – location par bail SAFER d'une durée de 6 ans

75 a 52 ca - 'Miremy hameau' : D- 349 - 'Pierre rousse': ZS- 68

QUENNE - terre, verger et bois taillis en appellation Bourgogne Côte d'Auxerre 5 ha 13 a 27 ca - Sur moury: ZE-229-231-252-253-274[226]

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - verger et bois taillis en appellation Bourgogne, Saint Bris et Coteaux bourguignons

8 ha 37 a 38 ca - Cote de la canne: ZR-107 - La croix rougeot: YB-86 - Mont embrase: YH-49-50-51-52-53

SAINT-SEROTIN - terre - parcelles louées

81 a 00 ca - Les petits pres : ZX-18-19

VILLEPERROT - parcelles louées

27 a 80 ca - Les petites fontaines : ZL-52

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18 avril 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891316697

MODIFICATION DE STATUTS

SARL BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE

Aux termes d'une délibération en date du 7 mars 2016, l'AGE des associés de la SARL BOIS MENUISERIE CHARPENTE TOITURE, au capital de 8000 euros dont le siège social est 13 Route des Bois de Bèze 89480 Lucy Sur Yonne, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 441058484 statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, son capital demeurent inchangées. L'objet social a été étendu aux activités de négoce, achat, revente de tous matériels ainsi qu'à la location de tous matériels.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Nicolas Fourrier, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Nicolas Fourrier, président, demeurant 42 rue des Buttes 89000 Auxerre et Mme. Marie- Astrid Fourrier, directeur général, demeurant 42 Rue des Buttes 89000 Auxerre

Pour avis

Le Président

AL891316536

LE CLOS DU ROI

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 17 rue André Vildieu
89580 Coulange la Vineuse
817 519 465 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2016, l'assemblée générale extraordinaire a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : restauration, établissement Accueil Vélo, location de vélos.

Pour avis, la gérance.

AL891316542

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl à associé unique ETS QUERON** 1 rue des Patures 89250 Gurgy (électricité générale). RCS Auxerre 324371707. CIP 3813. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316669

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl SARL BASTIANINI** 9 rue du Pont 89000 Auxerre (Restaurant italien). RCS Auxerre 802645754. CIP 3812. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316668

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la SNC GOUX** 25 rue du Carrouge 89144 Ligny le Chatel (bar débitant de tabac). RCS Auxerre 799852975. CIP 3814. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316670

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **Madame Aurélia, Odile, Marie MENIER** née BOGAERT 1, Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (pains, viennoiseries). RCS Auxerre 788589166. CIP 3815. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316671

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl à associé unique ALLIANC'PRO** 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre (courtage en assurances). RCS Auxerre 533957544. CIP 3816. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316672

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl à associé unique CMT BAT'** La cour de Mailly 89270 Mailly La Ville (maçonnerie). RCS Auxerre 805079654. CIP 3817. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316673

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **Madame Béatrice Sophie MORIS** 12 allée Heurtebise 89000 Auxerre (vente en ambulant de lingerie). RCS Auxerre 498991991. CIP 3818. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891316674

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl VIRGINIE COIFFURE** 7 rue des Lions 89170 Saint-Fargeau (Coiffure mixte). RCS Auxerre 528853369. CIP 3699. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891316675

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Charly GAILLARD** 2-2Bis, rue d'Auxerre 89470 Monéteau (Coiffure mixte). RCS Auxerre 500535521. CIP 3677. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891316676

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la SAS HOOGER** 24 rue des Champoulains 89000 Auxerre (agence de publicité). RCS Auxerre 797784865. CIP 3804. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL891316677

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl GENETE** 25 avenue Pasteur 89000 Auxerre. RCS Auxerre 427220454. CIP 3705.

AL891316678

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Francis HENRIQUES** 11 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 393229802. CIP 3201.

AL891316679

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/03/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl à associé unique BOURGOGNE LIEGE** 6 Rue Verger Cageot 89144 Ligny le Chatel. RCS Auxerre 434758249. CIP 3776.

AL891316680

YHCM

SASU au capital de 2.000€
Siège social : 18 Rue de Laurencin,
89100 Sens
812 072 866 RCS de Sens.

Le 25/02/2016, le Président a décidé de :

- Nommer président, M. ALEXANDRE LACOURCELLE 45 rue de la Source, 94130 Nogent sur Marne en remplacement de M.CHRISTOPHE MUGNIER.

- Porter le capital social à 7.000€

Mention au RCS de Sens

AL891316557

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : IRICHROMA

Forme : SARL

Siège social : 36 Grande Rue – 89260 - Voisines

Capital social : 2000 euros

Numéro SIREN : 501001374 - RCS de Sens

Par décision en date du 21 Mars 2016, il a été pris acte du changement de nom de la société qui devient désormais UP'NESS AGRILIFE SARL et il a aussi été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 21 Mars 2016, à la recherche, l'enseignement et la formation, la conception, la fabrication, la distribution, l'importation et l'exportation tant en France qu'à l'étranger de produits, de techniques, de matériels, de logiciels et de méthodes destinées à l'agriculture et appliquées notamment à l'amélioration des plantes, des sols et des territoires, à l'agriculture verte, à l'agrobiologie et à l'agro-écologie, ainsi que l'exercice à titre accessoire de la profession de thérapeute spécialisé en iridologie et utilisant la chromathérapie comme outils de soin.

Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention.

AL891316665

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CORBERON PIERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 155 000 euros
Siège social :
10, Zone Artisanale des Bas Musats
89100 Malay Le Grand
439 494 832 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2016, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Mme Corinne Corberon, demeurant 91 Rue Victor Guichard - 89100 Sens, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2016.

Pour avis - La Gérance

AL891316693

NON DISSOLUTION

H DIFFUSION

SARL de 1 000.00 euro
31 avenue de la Tournelle
89000 Auxerre
497 960 088 RCS Auxerre

Suite à l'AGE du 12/06/15, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

GTC Auxerre.

AL891316663

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL LAURENT SANCHEZ

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 500 euros
Siège social : 30 Route de Paris,
89400 Charmoy
RCS Sens 502 226 004

Avis de dissolution et de nomination des liquidateurs

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 février 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

– Monsieur Laurent Sanchez, demeurant 30 Route de Paris, 89400 Charmoy.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

30 Route de Paris, 89400 Charmoy.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur.

AL891316589

SCI ALBERTINI ANFRAY

en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rogny Les Sept Ecluses
89220 26 rue Gaspard de Coligny
803 386 747 RCS Auxerre

L'AGE du 31/01/16 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Flavian Maison, 26 rue Gaspard de Coligny 89220 Rogny Le Sept Ecluses, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les

besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 rue Gaspard de Coligny 89220 Rogny Les Sept Ecluses.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de Auxerre, en annexe RCS.

AL891316656

SCM SCM DU PARC

en liquidation
au capital de 304.9 euros.
Siège: Résidence du parc n°8 bat z
zup cité Sainte Geneviève,
89000 Auxerre.
RCS Auxerre 390528727.

A compter A.G.E du 30-03-2016: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Auxerre.

AL891316659

WAY POINT

EURL Au Capital de 1.000 €
27 rue Francs Bourgeois
89100 Sens
Siren : 750 013 708 RCS Sens

Clôture de liquidation de SARL

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/02/2016, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL891316685

SCI ALBERTINI ANFRAY

en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rogny Les Sept Ecluses
89220 26 rue Gaspard de Coligny
803 386 747 RCS Auxerre

L'AG du 31/01/16 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Flavian Maison de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de Auxerre, en annexe RCS.

AL891316655

AVIS DE CONSTITUTION

SAS NTD

Le 15 mars 2016 à Sens, il a été créé la société suivante :

Nom : N T D

Forme : SAS

Siège social : 9 Avenue Georges Pompidou

Objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Restauration sur place et à emporter,

- Accessoirement organisation de manifestations musicales en salle et en extérieur.

Durée : 99 ans

Capital social : 5 000 € divisé en 500 parts

Gérance : Mme Nguyen Thanh Dung, demeurant 107 rue des Charmes à Sens (89100),

Dépôt légal RCS Sens

La Présidente

AL891316611

EURL CELIQUA VILLENEUVE CYCLES

Le 18 mars 2016 à Sens, il a été créé la société suivante :

Nom : CELIQUA VILLENEUVE CYCLES

Forme : EURL

Siège social : 37 Rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne

Objet social :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

Le commerce de détail de cycles et accessoires,

La réparation de cycles,

Toutes opérations et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,

Durée : 99 ans

Capital social : 10 000 € divisé en 1 000 parts

Gérance : Monsieur CELIQUA Christian résidant au 38 rue des Bruyères à Paron (89100),

Dépôt légal RCS Sens.

Le gérant.

AL891316627

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE MYSTERE

Capital de deux mille euros
Siège social : 1 Rue des Marais
89100 Fontaine La Gaillarde

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/03/2016

Il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : MYSTERE

Forme : Société civile Immobilière

Capital : 2 000 €

Siège : 1 Rue des Marais 89100 Fontaine La Gaillarde

Objet : - l'acquisition d'immeubles, de terrains et l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la **somme de deux mille euros.**

Gérant : Monsieur Claude Prieur, 1 Rue des Marais 89100 Fontaine La Gaillarde

a été désigné comme gérant statutairement

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis et mention,

Monsieur Claude PRIEUR, un des fondateurs.

AL891316630

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mars 2016, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : SCEA REBOURS.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 190 500 euros.

Siège social : 8 rue du Commerce - 89310 Nitry.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 120 euros.

Apports en nature : Matériels et autres biens meubles pour un montant de

190 380 euros.

Gérant : M. Francis Rebours, demeurant à Nitry(Yonne),

8 rue du Commerce.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891316631

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2016, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : SCEA DES 2 Fours.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 298 000 euros.

Siège social : 5 rue de la Fontaine - 89560 Fouronnes.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 161,25 euros.

Apports en nature : Matériels agricoles et autres biens meubles pour un montant net de 343 469,26 euros.

Gérant : M. Gilles FOURMOND, demeurant à Fouronnes(Yonne), 1 rue de la Fontaine.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions consenties par un associé au profit de son coassocié lorsque la société a deux associés, qui sont libres.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891316635

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Rogny Les Sept Ecluses du 02/03/16, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EURL,

Dénomination : DOMAINE DES TERRES BRULEES,

Siège : 99 Route de Bléneau, 89220 Rogny Les Sept Ecluses,

Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,

Durée: 99 ans,

Capital : 700 euros,

Gérance : Flavian Maison, 26 rue Gaspard de Coligny 89220 Rogny Les Sept Ecluses, assure la gérance, Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre

AL891316658

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/03/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : VINCENT BOUDVILLAIN

Siège social : 4 rue Notre Dame la d'Hors, 89000 AUXERRE

Forme : SASU

Capital : 500 Euros

Objet social : Formation, aide et soutien aux entreprises, secrétariat.

Président : Monsieur Vincent BOUDVILLAIN demeurant : 4 rue Notre Dame la d'Hors,

89000 Auxerre élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL891316666

SCEA DES TERRES NOIRES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Villefranche (Yonne) du 29 février 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile d'Exploitation Agricole

Dénomination sociale : SCEA DES TERRES NOIRES

Siège social : Les Terres Noires - Commune Nouvelle de Charny Orée de Puisaye 89120 Villefranche

Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 421 000 euros, constitué à concurrence de 1 210.55 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 419 789.45 euros au moyen d'apports en nature

Gérance : Monsieur Serge MOREAU, demeurant Les Terres Noires - Commune Nouvelle de Charny Orée de Puisaye - 89120 Villefranche pour une durée indéterminée

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

La Gérance.

AL891316686

SCI CHAMADE

Par acte SSP du 23 Mars 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CHAMADE

Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration,l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, à usage professionnel, commercial ou d'habitation

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Siège social : 19 avenue Pasteur 89000 Auxerre

Capital : 1 200 euros divisé en 1 200 parts de 1 euro

Gérance : Monsieur Michel PARMENTIER, 19 avenue Pasteur 89000 Auxerre

La société sera immatriculée au R.C.S. d'Auxerre.

AL891316687

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Villefargeau du 26 mars 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière

Dénomination : CHAILLEUX JM

Siège Social : 1bis, allée des Chailleux – 89240 Villefargeau

Objet : Acquisition, administration et gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 50 euros

Gérant : Jean COMMO

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés d' Auxerre.

Pour avis, le gérant.

AL891316692



▸ *Juridique*

Le restrait d'un associé n'éteint pas ses engagements envers la société

Un départ en retraite, un projet professionnel différent ou encore un conflit peuvent rimer avec le retrait de l'associé dans la société. Dans tous ces cas, il y aura des conséquences juridiques et économiques vis-à-vis de celle-ci. Attention, il ne faut pas présumer qu'une fois sorti, l'associé n'aura plus aucun engagement.
En effet, dans les sociétés pour lesquelles la responsabilité financière de ses membres n'est pas limitée au montant des seuls apports, telles que les SCEA, l'associé sortant est tenu des dettes sociales exigibles avant son retrait. Cependant, il n'est pas responsable des dettes contractées avant la date de son départ et qui n'étaient pas encore exigibles. Les associés répondant indéfiniment et solidairement à l'égard des tiers des dettes sociales peuvent être recherchés par les créanciers, alors même s'ils se sont retirés, uniquement s'ils étaient présents dans la société à la date à laquelle les paiements sont devenus exigibles. Si la société est à capital variable, comme les coopératives agricoles obligatoirement, l'associé reste responsable pendant cinq ans des obligations de la société existant au moment de son départ envers les associés et les tiers et ceci même s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée comme l'EARL. Il est très fréquent que dans des GAEC ou EARL les associés se portent caution des emprunts contractés par la société, leur responsabilité est alors engagée au-delà des biens qu'ils ont apportés. Prudence, ces cautions perdurent même si l'associé est sortant. Il faut tenter de renégocier les engagements avec le créancier garanti, ou obtenir certains engagements des associés restants, une garantie intermédiaire ou une obligation d'information. Enfin, le retrait d'associé n'éteint pas automatiquement la créance ou la dette portée par le compte associé, il doit être remboursé de manière immédiate ou étalée. **Claire Lebeau**

AgroSup Dijon lance son premier MOOC : protéines végétales et innovation

Dans le cadre de l'année internationale de la légumineuse, AgroSup Dijon lance sur la plate-forme France Université Numérique (FUN), son premier cours en ligne et gratuit, ou MOOC (Massive Open Online Course) sur le thème « ProtéiNNOV : protéines végétales et innovation ». Ce MOOC vise à faire découvrir les différents aspects des protéines végétales et à se questionner sur leur utilisation, dans un contexte de raréfaction des protéines animales. Le cours apporte des connaissances dans quatre domaines ciblés sur l'utilisation des protéines végétales pour l'innovation de produits alimentaires : agronomie, nutrition, technologie alimentaire et innovation produits.
Ce cours est ouvert à tous : étudiants, professionnels de l'agroalimentaire et toute personne intéressée par les nouveaux aliments.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 juin et le cours débutera le 23 mai, il se déroule sur 5 semaines.
Pour s'inscrire : www.fun-mooc.fr/courses/agrosupdijon/99001/session01/about

Luzerne

Ce qu'il faut savoir pour profiter des atouts de la luzerne

Parce qu'elle permet d'améliorer l'autonomie protéique des exploitations, la luzerne revient sur le devant de la scène mais son ennemi N°1 reste l'humidité.


La luzerne est une légumineuse cultivée sur plus de 650 000 hectares en France, que ce soit «en pur» ou associée à une graminée

«*Grâce à ses nombreux atouts, la luzerne revient sur le devant de la scène. Mais des précautions sont à prendre quant à sa culture, de manière à les mettre en exergue : richesse en protéines (économie de l'ordre de 100 à 150 kg d'azote à l'hectare), productivité satisfaisante même dans des conditions difficiles (rendement de 12 à 14 tonnes de MS), bonne pousse en été (rendement supérieur aux graminées), pérennité allant de quatre à cinq ans*», souligne Pascale Pelletier de la société de consulting et de formation Prairie conseil.
La luzerne permet d'améliorer l'autonomie protéique des exploitations, tout en réduisant les achats de minéraux et de complémentaires azotés pour les rations hivernales. Elle dispose d'autre part d'une bonne complémentarité à l'auge avec un maïs riche en énergie mais pauvre en azote. Des essais menés à la ferme expérimentale des Bordes d'Arvalis dans l'Indre, sur douze prairies conduites en agriculture biologique et suivies cinq années consécutives, ont mis en évidence un meilleur tonnage de matière sèche des prairies multi-espèces, avec de la luzerne.

Sensible aux excès d'eau

L'ennemi numéro un de la luzerne est l'humidité. C'est pourquoi, il est important de choisir une parcelle saine ou drainée pour l'implanter. La luzerne est à éviter sur des parcelles au pH inférieur à 5,5, sauf en cas de chaulage. «*L'implantation est à soigner comme pour n'importe quelle prairie, en raison de la petite taille de la graine : lit de semence fin, semis de 0,5 à 1 centimètre de profondeur, sol émietté en surface et tassé en profondeur, densité de semis de 15 à 20 kg/ha en pur et de 10 à 12 kg/ha en association. Une fertilisation azotée est inutile. Les apports de phosphore et de potassium sont à raisonner en intégrant l'engrais de ferme. Un apport de 60 unités de phosphore au semis favorise l'implantation de la luzerne. Cette culture est par ailleurs très exigeante en calcium (de 300 à 400 unités par an)*», poursuit la consultante. Plusieurs critères permettent de choisir les variétés de luzerne les mieux appropriées à chaque région. «*Il faut tout d'abord se pencher sur la note de dormance de la variété qui donne une indication sur l'intensité du repos végétatif à l'automne et sur le redémarrage au printemps de la plante. Plus la note qui varie entre 2 et 7, se rapproche de 2, plus la dormance est élevée. Ainsi, dans les régions du Nord et de l'Est, on privilégie des variétés dites de type Nord avec des dormances allant de 2 à 5. Pour les régions de l'Ouest Atlantique et du Sud Ouest, il faut plutôt porter son choix sur des luzernières aux dormances de 4 à 6. Enfin, pour le Sud méditerranéen, les luzernes de type Sud (dormances comprises entre 6 et 7) sont à favoriser.*»

Plante de fauche par excellence

Plante de fauche par excellence, la luzerne reste difficile à ensiler en raison de sa pauvreté en sucre lorsqu'elle est conduite pure. Au pâturage, attention au risque de météorisation. «*Il est recommandé d'utiliser un fil avant et arrière. En cas de récolte en foin, mieux vaut utiliser une presse à balles carrées et veiller aux réglages du matériel. D'autre part, la hauteur de coupe ne doit pas descendre en dessous de 6 à 7 cm. La première coupe doit avoir lieu entre le début bourgeonnement et bourgeonnement pour optimiser la qualité. Associer la luzerne à une graminée (dactyle, fétuque élevée) ou à une autre légumineuse comme du trèfle violet représente une bonne solution*»Outre laisser fleurir au moins une fois la luzerne dans l'année pour assurer sa maturité, il est important de ne pas revenir avant quatre ans sur la même parcelle, sous peine qu'elle ne s'implante pas.

C. D.

Expérimentation

L'effet de la chicorée dans les prairies multi-espèces

Effets positifs sur la flore et le lait, forte appétence des animaux, la chicorée est une plante qui fait l'objet d'essais sur la plateforme d'expérimentation de la ferme bio du Valentin à Bourg-lès-Valence.

Le lycée agricole du Valentin à Bourg lès Valence dans la Drôme possède sa propre exploitation et son magasin de vente. La ferme du Valentin sert de plateforme d'expérimentation pour les cultures fourragères «*Ce sont des vaches qui pâturent 9 mois sur 12 dans les prairies multi-espèces plus résistantes aux problèmes de sécheresse*» constate Jean Pierre Manteaux, conseiller à la chambre d'agriculture de la Drôme. Depuis 15 ans, la ferme du lycée agricole a entamé une vraie mutation : passer d'un mode de culture intensif au bio et tendre vers l'autonomie alimentaire de son cheptel. L'élevage de vaches laitières est devenu l'atelier principal de l'exploitation. «*Ici tous les travaux conduits à la ferme du Valentin ont permis de mettre au point une prairie multi-espèces adaptée au pâturage cellulaire c'est-à-dire en petites parcelles*» explique Jean pierre Manteaux.
En 2014, la ferme conduit une première expérimentation en introduisant de la chicorée dans les mélanges, dans les prairies multi-espèces pour évaluer la production laitière et l'appétence des animaux. Cette expérience porte sur un total de 7 ha de pâturage en bio. Sur 15 parcelles, 9 ont été semées avec le mélange habituel et 6 en introduisant la Chicorée : à raison de 1,5 kg/ha en complément du mélange du Valentin semé à 90% de sa dose (18 kg du «*mélange de saint Marcellin*», 7,2 kg de luzerne ; 18 kg de sainfoin et 1,8 kg de trèfle violet. Une seconde expérimentation est menée sur une autre parcelle du pâturage : comparaison des variétés, des doses de semis et d'autres plantes d'accompagnement : plantain, cumin, pimprenelle...)
Les différentes variétés de chicorée avec un couvert végétal très élevé ont révélé une forte appétence des vaches laitières. «*Sur ces bandes d'essais de chicorée, les vaches laitières ont pâturé au raz des plantes. Dès qu'elles arrivaient le matin sur les parcelles de prairies multi-espèces et les bandes d'essais en chicorée, elles mangeaient aussitôt la chicorée. A contrario, dans les prairies composées d'un couvert végétal très haut de graminées, l'appétence était moindre et la consommation plus faible*».

La chicorée : une plante agressive et riche en eau

Des mesures herbomètres ont été effectuées sur ces parcelles. Il ressort que la hauteur ingérée en chicorée par les bovins lait est élevée : «*60 % de l'herbe offerte est ingérée avec de la chicorée contre 40 % pour les autres herbes, les mélanges multi-espèces*» ajoute Mickael Coquard conseiller technique à l'organisme de contrôle laitier Rhône. Autres constats de ces premiers essais conduits au Valentin : la production laitière des vaches apparaît plus élevée, après consommation de chicorée, la première année : «*Sur les 5 passages déjà réalisés en 2015 sur les prairies à chicorée, le premier au mois d'avril, a montré un effet net sur la production : plus de 2 litres de lait/vache/jour, mais, la production n'a pas bougé sur les autres passages. Ces essais sur la chicorée doivent être confirmés pour les années suivantes. Côté agronomique, avec 1,5 kg dans le mélange du Valentin, il y a déjà beaucoup de chicorée. Le suivi montrera si on a intérêt à réduire la dose de semis en prairies multi-espèces*» ajoute Jean Pierre Manteaux. Les techniciens s'accordent pour reconnaître que la chicorée est une plante d'accompagnement intéressante mais que son dosage doit être réfléchi car elle est très agressive. «*La chicorée, c'est l'équivalent d'un RGI en matière de comportement dans le mélange : forte agressivité au départ et risque de laisser des trous à partir de la 3e année, précise Jean Pierre Manteaux. Notre expérimentation permettra d'affiner les doses préconisées*».
Riche en eau, en potassium, en phosphore, la chicorée est bien consommée par les petits ruminants. Elle a un effet positif sur la flore et le lait notamment la première année. Elle a un taux de matière sèche faible de 12% à 13% qui influe sur l'appétence. En conclusion, une plante intéressante qui devrait trouver sa place dans les systèmes fourragers, à condition de la doser avec précaution.

Pierre Louis Berger

Jardin

Installer une ruche dans son jardin

Les abeilles sont les auxiliaires indispensables du jardinier. Pourquoi ne pas en accueillir chez soi ?

Beaucoup d'apiculteurs sont seulement des amateurs et la majorité possède moins de dix ruches. Sans se professionnaliser, en avoir ne serait qu'une seule permet d'apporter de la biodiversité dans son jardin potager. L'apiculture a en effet une autre vertu que la production de miel. La pollinisation permet d'augmenter le rendement en fruits et légumes. Par exemple, la pollinisation des insectes intervient dans les trois-quarts de la production d'oignons ou dans 90 % de la production de fraises. De façon globale, on estime que 80 % de la pollinisation est assurée par les abeilles domestiques et sauvages. Avec de tels résultats, les abeilles sont les auxiliaires indispensables du jardinier !
Dans la nature, les fruits naissent des fleurs fécondées par le pollen transporté par les abeilles. Mais ces dernières sont de moins en moins nombreuses et installer une ruche permet de lutter, avec ses petits moyens, contre leur déclin. Les débutants préféreront des abeilles domestiques non agressives, de race caucasica ou carnolienne. Car il faut tenir compte du risque de piqûres, et avant de se lancer, surtout vérifier que l'on n'est pas allergique.


Réussir/Marne: Annick Carré

Installer une ruche peut être un bon plan pour favoriser la pollinisation de l'ensemble de son jardin.

Ruchers écoles

Une fois décidé, l'idéal est de demander l'aide d'un apiculteur. Un voisin peut-être, ou sinon, il existe de nombreuses adresses pour pouvoir s'initier aux techniques de ce domaine. À titre d'exemple, deux ruchers écoles existent en Seine-Maritime, pour apprendre les bases avec des professionnels. Les cours sont donnés par le syndicat apicole de Haute-Normandie. Celui-ci propose un cycle de formation portant sur 7 ou 8 cours pratiques et théoriques répartis sur des demi-journées, de mars à octobre, de façon à aborder sur le plan pratique l'essentiel d'une saison apicole. Le programme proposé aborde les principaux sujets intéressant les débutants en apiculture : la législation, l'abeille, la ruche, le montage et le renouvellement des cadres, la reproduction, l'essaimage, les problèmes sanitaires, la pose des hausses, la récolte, le travail du miel, le nourrissage, l'hivernage, etc. Le coût de ces cours est peu élevé: 33 euros à Bois-Himont et 48 euros à Clères, pour l'année. On peut aussi contacter www.apiterra.com (formation@apiterra.fr), qui propose des week-ends de formation théorique et pratique. En Luberon, www.apiculture.net donne des conseils aux débutants comme aux professionnels. Il existe également une Union nationale de l'apiculture française (Unaf, www.unaf-apiculture.info).

Matériel indispensable

Il faut compter aux environs de 200 euros pour l'acquisition d'un lève cadre, d'une brosse, d'un enfumoir, d'un voile pour le visage, de gants et d'une vareuse, le matériel nécessaire pour le strict minimum. Après, il existe de nombreux modèles de ruches. Une ruche en bois coûte aux alentours de 100 euros et on en trouve facilement sur Internet. Le cheptel, lui, demande une centaine d'euros supplémentaires. À noter que les prix ont grimpé ces derniers temps, en raison d'une évolution de l'offre et de la demande.

Les ruchers écoles vous l'expliqueront mais pour être apiculteur, il faut auparavant obtenir un agrément auprès de la direction des populations, même pour une seule ruche dans son jardin. D'ailleurs, il vaut mieux investir dans deux ou trois ruches au cas où les habitants de la première ne survivraient pas. Il faut aussi contracter une assurance responsabilité civile. Enfin, il ne faut pas oublier de prévenir le voisinage car il y a une distance à respecter, décidé par le préfet de chaque département.

S'occuper des abeilles demande un peu de préparation, mais récolter son miel, ce sera une sacrée fierté ! Écrire sur le pot « miel de chez moi », c'est gratifiant ! Une ruche permet une production de 10 kg par an. Les débutants devront néanmoins patienter une année car ce qui a été produit avant doit rester la réserve alimentaire des abeilles.

LAURENCE GEFFROY

En chiffres

Il existe plus de 70 000 apiculteurs avec une tendance à la hausse. Parmi eux, environ 65 000 sont des *«petits»* apiculteurs (moins de 10 ruches) et 2 000 sont des professionnels (plus de 150 ruches). Entre les deux, environ 3 500 pluriactifs (entre 30 et 150 ruches). On compte entre 1 250 000 et 1 300 000 ruches dans l'Hexagone pour une production, en 2015, comprise entre 15 000 et 17 000 tonnes. On a importé, en 2015, 28 000 tonnes de miel en France. En moyenne, le taux de mortalité des colonies d'abeilles a atteint 30 % l'an passé.

Coin cuisine

Wok de bœuf aux carottes, gingembre et coriandre *(pour 4 personnes)*

Temps de préparation : 10 à 20 minutes ; Temps de cuisson : 5 à 10 minutes

Ingrédients :
500 grammes de carottes cuites, 400 grammes de viande de boeuf finement émincée (rumsteck),
1 cuillère à soupe d'huile d'olive, 1 orange, 2 gousses d'ail, 1 oignon, 30 grammes de gingembre frais,
1 cuillère à soupe de sauce soja.


Philippe Dufour/Interfel

Réalisation :
Presser l'orange.
Dans le wok, verser l'huile d'olive et la mettre à chauffer. Écraser l'ail au presse-ail directement dans le wok.
Émincer l'oignon et hacher le gingembre. Déposer dans le wok la moitié du gingembre.
Ajouter l'oignon et faire dorer le tout quelques instants en remuant régulièrement.
Ajouter le boeuf émincé et le faire sauter à feu vif (3 à 5 minutes) en remuant régulièrement avec une cuillère en bois.
Verser un trait de sauce de soja (inutile de saler, la sauce de soja s'en charge).
Quand la viande commence à colorer, verser le jus d'orange. Laisser évaporer légèrement le jus d'orange puis ajouter les carottes. Faire sauter 5 minutes à feu moyen. Ajouter le gingembre restantet mélanger une dernière fois avant de servir.

Vient de paraître

Compostelle

«Marcher sur les chemins de Compostelle» d'Éric Montigny est un ouvrage paru aux éditions du Puits Fleuri.



Prix : 18,20 euros

Ce livre est bien utile pour tout savoir et bien préparer son futur voyage sur les traces des pèlerins en direction de Compostelle : conseils, matériels, organisation... tout est passé en revue pour réussir sa randonnée (quel chemin mais aussi où trouver à manger, quelle distance parcourir par jour, protection contre les piqûres de tiques...)

Jusqu'au 16 août prochain, le Palais de la découverte à Paris, accueille l'exposition « Explorez Mars ». Un voyage à des milliers de kilomètres de la Terre.

Embarquement pour Mars

Objet de fascination, d'observations, de questionnements, Mars est au cœur de l'actualité, avec notamment l'exposition conçue par la Cité de l'espace de Toulouse adaptée par Universcience au Palais de la découverte. Observable à l'œil nu, la planète rouge attire toutes les curiosités. Elle a inspiré cinéastes et écrivains qui ont tenté de percer ses secrets. Aujourd'hui cette exposition permet de faire la lumière sur un mythe en proposant un état des lieux des découvertes scientifiques réalisées par les différentes expéditions spatiales depuis une cinquantaine d'années. Tout commence en quittant la Terre lorsque l'on traverse le couloir des hublots et qu'il nous est permis d'observer des vues de Mars depuis plusieurs sondes et de survoler les cratères de la planète rouge. Mais pourquoi cette appellation ? Mars qui est la quatrième planète (entre la Terre et Jupiter) à partir du Soleil (le système solaire en comprenant huit) doit le surnom de « planète rouge » à l'oxyde de fer présent dans les minéraux, en surface. Tout y géant : des volcans colossaux côtoient le plus grand canyon du système solaire, de formidables tempêtes de poussière enveloppent la planète et s'engouffrent dans les gigantesques vallées creusées par de très anciennes inondations… Aujourd'hui, Mars est un monde froid et aride, mais la planète conserve encore les traces d'un passé lointain où l'eau coulait en abondance.

L'heure est venue de prendre connaissance des missions d'exploration. En 1971, les 7 300 images du satellite américain Mariner 9 révèlent des volcans géants éteints, des calottes polaires faites de glace, de vastes réseaux de failles, des dunes de sable et surtout, d'anciennes traces d'écoulement. En 1976, les sondes américaines Viking 1 et Viking 2 se posent sur Mars et dévoilent un paysage rougeâtre, un ciel jaune-brun et prélèvent du sable d'un sol qui semble stérile. La sonde spatiale américaine Mars Pathfinder se pose sur la planète rouge en 1997 et libère Sojourner, le robot mobile qui prospecte la surface. La sonde européenne Mars Express rejoint les satellites américains Mars Global Surveyor (1997) et Mars Odissey (2001) en orbite martienne. A partir de 2006, le satellite américain Mars Reconnaisance Orbiter complète l'observation en haute résolution et le relais de communication avec les robots Spirit et Oportunity qui découvrent des roches anciennes, stratifiées et craquelées à la suite de l'évaporation d'eau salée.



NASA

Cliché de la NASA montrant le vaste système de canyons Valles Marineris de la planète Mars.

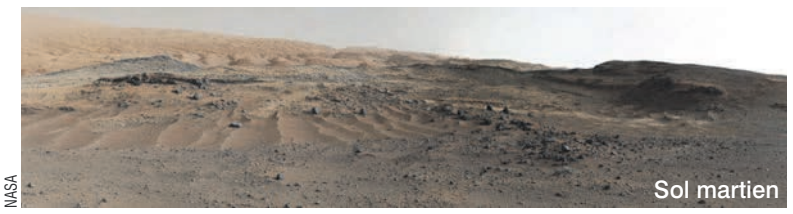
ATMOSPHÈRE TÉNUE

En 2008, la sonde américaine Phoenix atterrit près du pôle Nord martien. Sa pelle mécanique creuse le sol gelé et sa station météorologique enregistre des données atmosphériques. Le froid extrême, - 125 °C – détruit la sonde durant l'hiver. L'Agence spatiale européenne vient, pour sa part, de lancer la sonde ExoMars 2016 qui étudiera l'atmosphère de la planète rouge afin de rechercher les traces d'une forme de vie extraterrestre.

Mars et la Terre se trouvent à des distances différentes du Soleil et se déplacent donc à des vitesses différentes, 24 km/s et 30 km/s. Le lancement des sondes doit se faire durant une période bien précise, la « fenêtre de lancement ». Ces périodes se succèdent régulièrement tous les 780 jours. Le lancement doit se faire environ 3 ou 4 mois avant la période « d'opposition », moment où Mars et la Terre sont au plus proche l'une de l'autre. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que Mars a un diamètre environ deux fois plus petit que celui de la Terre, donc un volume sept fois moindre. La planète accomplit une orbite du soleil en 687 jours terrestres et la durée d'un jour martien est de 24 h 40 min. Elle connaît un phénomène de saison avec des températures allant de 20 °C en été à – 120 °C en hiver ! Son sommet le plus élevé, Olympe, est un volcan qui atteint 22 km de hauteur et 600 km de diamètre. Il s'agit du plus haut sommet du système solaire. Mars a deux Lunes : Phobos et Deimos. Avec 95,3 % de dioxyde de carbone, 2,7 % de diazote et 1,6 % d'argon, l'atmosphère de Mars est ténue : la pression atmosphérique au sol approche 6 millibars, comme dans la stratosphère terrestre à 35 km d'altitude.

Il y a 4 milliards d'années, le climat martien était chaud, l'eau liquide existait. La vie est-elle apparue ? Plus tard, l'atmosphère s'est échappée, l'eau liquide a disparu. Reste-t-il quelque part des fossiles ou des bactéries en sommeil ? Les futures missions tenteront de résoudre le mystère… Il est en effet possible d'envisager des humains foulant le sol martien, mais les contraintes d'un voyage aller-retour vers Mars seront extrêmes : durée minimum de 18 mois (séjour inclus), pesanteur réduite, confinement… Les simulations ont d'ores et déjà commencé sur Terre.

VALÉRIE GODEMENT



NASA

Sol martien

Météorite

Le visiteur a la chance de pouvoir toucher une Shergottite balsamique provenant d'une météorite éjectée de Mars il y a environ un million d'années, tombée sur Terre il y a à peu près 60 000 ans. Elle a été trouvée en 1998 dans le Sahara libyen, sur le plateau de Dar al Gani.

LE MYTHE MARTIEN

Un point rouge dans le ciel a intrigué nos ancêtres : les Babyloniens ont associé Mars à Nergal, le dieu des Enfers, alors que les Egyptiens l'ont associé au dieu Horus, porteur des étoiles qui ne dorment pas. Les anciens imaginaient que la Terre était le lieu unique de la création divine, immobile au centre de l'univers. Cette conception du système solaire va s'imposer durant quinze siècles. Devenu l'incarnation du dieu la guerre, l'astre a été nommé Arès par les Grecs et Mars par les Romains. Les martiens, apparaissent quant à eux, dans les romans de science-fiction. Notamment dans *La guerre des mondes* (Herbert G. Wells) dès 1897. En 1912, dans *La princesse de Mars*, ils ressemblent à des lézards. Le mythe du martien vert est né et va inspirer de nombreux écrivains et réalisateurs.



A. ROBIN/EPPDCSI

UNIVERS

Quand Mars a basculé

Des chercheurs viennent d'établir qu'il y a plus de 3,7 milliards d'années, le dôme volcanique de Tharsis s'est formé. Il comprenait le mont Olympe, le plus grand volcan connu du système solaire culminant à 22 km de hauteur. Ce dôme était gigantesque : son activité volcanique a fini par lui donner une dimension de 600 km de diamètre par 12 km d'épaisseur aboutissant à l'accumulation sur cette zone d'un milliard de tonnes de matériaux. La masse était telle qu'elle a provoqué un basculement de la croûte de Mars de 20 à 25° il y a environ 3 milliards d'années, expliquant le décalage des rivières et zones glacées. Cet événement aurait eu lieu après la fin de la période où l'eau s'écoulait à la surface de la planète rouge. Son champ magnétique s'étant affaibli, les vents solaires ont « soufflé » l'atmosphère de ce monde entraînant une baisse de pression telle que l'eau est passée directement de l'état solide à celui de vapeur.



DR

Vue du mont Olympe